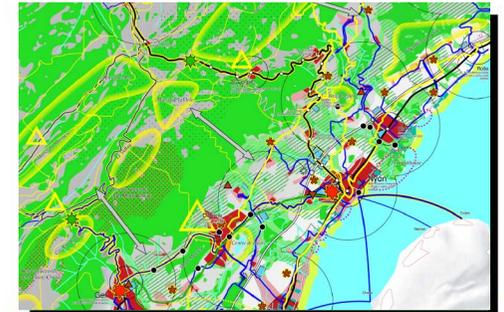


Cahier n°120-2

LD

Nyon/Gex

Projet d'agglo franco-valdo-genevois



Lignes directrices Nyon-
Gex

Version provisoire du
22/11/10

DECEMBRE - 2010





Equipe de conduite et suivi du mandat

Mme Pascale Roulet Mariani	Projet d'agglomération/Région Nyon
M. Sébastien Beuchat	Projet d'agglomération
M. Gilles Bouvard	CC Pays de Gex

Comité de pilotage d'orientation d'étude

M. Paul Müller	Conseil régional du district de Nyon
Mme Cornélia Gallay	PACA Nyon-Saint-Cergue-Morez
M. Pierre Stampfli	SD Terre sainte
M. Laurent Descombes	SD Asse et Boiron
M. Denis Linglin	Communauté de communes du pays de Gex
M. Vincent Scattolin	Commune de Divonne
Mme Marie Joseph Dingeon	Commune de Gex

Mandataires

Mayor, Beusch & Frei
CED Conseil
VIRIDIS environnement sàrl
CITEC Ingénieurs conseils SA
ACADE sàrl

Adresse

Région Nyon - Conseil régional
Rue du Marché 10
1260 Nyon
Tél. 022 361 23 24





AVANT-PROPOS

- Introduction	7
- Périmètre d'étude et études existantes	8-9

PROJET

- Socle	10-11
- Agriculture	
Constat	12-13
Projet	14-18
- Forêt	
Constat	18-19
Projet	20-21
- Nature et paysage	
Constat	22-23
Projet	24-25
- Urbanisation	
Histoire, voirie et localités	26-27
Infrastructures	28-29
Polarités	30-35
Activités	36-37
- Transports individuels	
Constat	38-39
Projet	38-39
- Transports collectifs	
Constat	40-41
Projet	42-43
- Mobilité douce	
Constat	44-45
Projet	44-45
- Tourisme	
Constat	46-48
Projet	48-51
- Synthèse	52-55
- Le cas de Divonne	
Constat	56-57
Projet	58-59

ANNEXES

- Diagnostic	
Agriculture	62-63
Nature et paysage	64-65
Transports	66-67
Mobilité douce et tourisme	68-69
Urbanisation	70-71
- Projet	
Nature et paysage - mesures	72-75
- Vision	
Scénarios contrastés	76-77
Ville linéaire	78-79
Ville territoire	80-81
Ville parc	82-83

BIBLIOGRAPHIE

82





INTRODUCTION

Contexte

La Charte du Projet d'agglomération, signée en 2007, contient les objectifs et leur traduction spatiale, sur lesquels se sont engagés les partenaires des territoires de l'agglomération.

En 2008 et 2009, ont été engagées:

- les études locales appelées PACA (périmètre d'aménagement coordonné d'agglomération), afin de traduire dans des secteurs liés au développement d'axes de transports publics les objectifs du développement
- et les LD (lignes directrices) pour des territoires où les enjeux sont plus diversifiés et pas forcément liés aux axes « lourds » de transports.

Ces périmètres sont tous transfrontaliers, un des axes importants du projet d'agglomération étant de projeter un réseau TP reliant les centres au cœur d'agglomération, l'enjeu principal étant donc de planifier ou d'harmoniser les planifications entre les territoires.

Dans le secteur qui nous intéresse le PACA Genève-Ferney-Gex (enjeu: ligne de tramway Genève-Ferney, prolongement jusqu'à Gex ?) est achevé. Les réflexions des équipes se sont concentrées sur l'urbanisation le long des deux axes transports public et routiers de liaison entre Genève et Gex, sur la relation avec Saint-Genis et sur le réseau RER qui pourrait être développé entre Gex-Genève-Bellegarde. La synthèse des travaux avec le PACA voisin de Meyrin-St Genis est en cours d'achèvement.

Le PACA Nyon-Saint-Cergue-Morez (enjeu: valorisation ligne existante, prolongement jusqu'aux Rousses ?) est terminé, le schéma directeur

intercommunal a débuté. Les principaux enjeux ont été exprimés: densification autour des haltes, prolongement du chemin de fer jusqu'aux Rousses, l'espace touristique jurassien transfrontalier.

Le PACA Genève-Rolle (valorisation de l'axe CFF Genève-Lausanne) est en cours de démarrage; l'étude mettra en évidence les potentiels le long de l'axe et surtout donnera de la lisibilité aux mesures du projet d'agglomération peu valorisées dans la 1ère version.

L'étude des lignes directrices du district de Nyon et du Pays de Gex (LD Nyon Gex) s'inscrit dans ce cadre et complète la réflexion des relations de voisinage entre Régionyon et le pays de Gex. Le lancement de cette étude a été validé le 16 juin 2009 par le Comité de pilotage du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois.

La somme des résultats de ces études servira à construire le projet d'agglomération 2, devant être remis à la Confédération à la mi 2012. En effet l'accession aux financements échelonnés de la Confédération requiert le dépôt d'un nouveau projet à chaque étape.

Objectifs

Cette étude n'est pas exhaustive mais se propose d'analyser trois domaines de coordination transfrontalière pas abordés par les études en cours et porteurs de sens car résultant de fait des usages en cours.

Il s'agit de construire une vision commune dans domaines suivants:

- **la structure du territoire**, centres et constella-

tion de centres (lutte contre l'étalement urbain et confirmation du rôle des centres secondaire par rapport au cœur d'agglomération);

- **le fonctionnement du territoire**, réseau socio-culturel (l'offre touristique, culturelle et de loisirs gagne à être mise en réseau, premier pas une image commune de cette offre);
- **la valeur du territoire**, paysage à préserver et à valoriser (les corridors biologiques, l'agriculture, un capital, des valeurs à promouvoir ensemble).

Trois thématiques

Le présent rapport d'étude fait la synthèse des travaux des LD Nyon-Gex et tente de répondre aux questions suivantes:

- Le paysage est-il un capital à développer et une valeur à préserver ?
Les premiers chapitres agriculture, forêt, nature et paysage proposent des mesures concernant les valeurs du territoire.
- Quelle définition des centres et de leur niveau hiérarchique, quelles relations entre eux, quel type de croissance ?
Les chapitres transports et urbanisation esquisse une organisation de la structure du territoire.
- Quelle offre en loisirs, tourisme et culture, quel potentiel de mise en réseau et synergie transfrontalière ?
Le chapitre tourisme suggère des pistes de réflexion pour le fonctionnement du territoire.

(Extraits du cahier des charges du 6 avril 2010)



PERIMETRE D'ETUDE ET ETUDES EXISTANTES

Le périmètre d'étude des lignes directrices Genève-Nyon est figuré sur le schéma d'agglomération par une ellipse. Le cadrage a été ajusté en cours d'étude.

Il s'agit dorénavant d'un carré d'environ 25 km de côté, à cheval sur les cantons de Vaud et Genève du côté suisse et les Départements de l'Ain et du Jura du côté français. Il touche grandement au district de Nyon, pour partie au Pays de Gex et de manière très restreinte au canton de Genève.

Cette étude fait partie des travaux du PAFVG. Elle doit composer avec un certain nombre d'études en cours et d'instruments de planification à diverses échelles :

- les plans directeurs cantonaux de Vaud (2002) et de Genève (révision 2006), ainsi que le SCOT du Pays de Gex (2007),
- le plan directeur régional du district de Nyon en cours de validation,
- le schéma directeur de Terre Sainte (mars 2010),
- le schéma directeur Nyon-St Cergue-Morez (mars 2010),
- la réalisation du schéma de développement et d'urbanisme commercial du pays de Gex (2009),
l'élaboration du Second programme local de l'habitat 2010-2015 (2010),
- le PACA St Genis-Gex en cours de finition,
l'étude de secteur sur la RD1005 en cours.

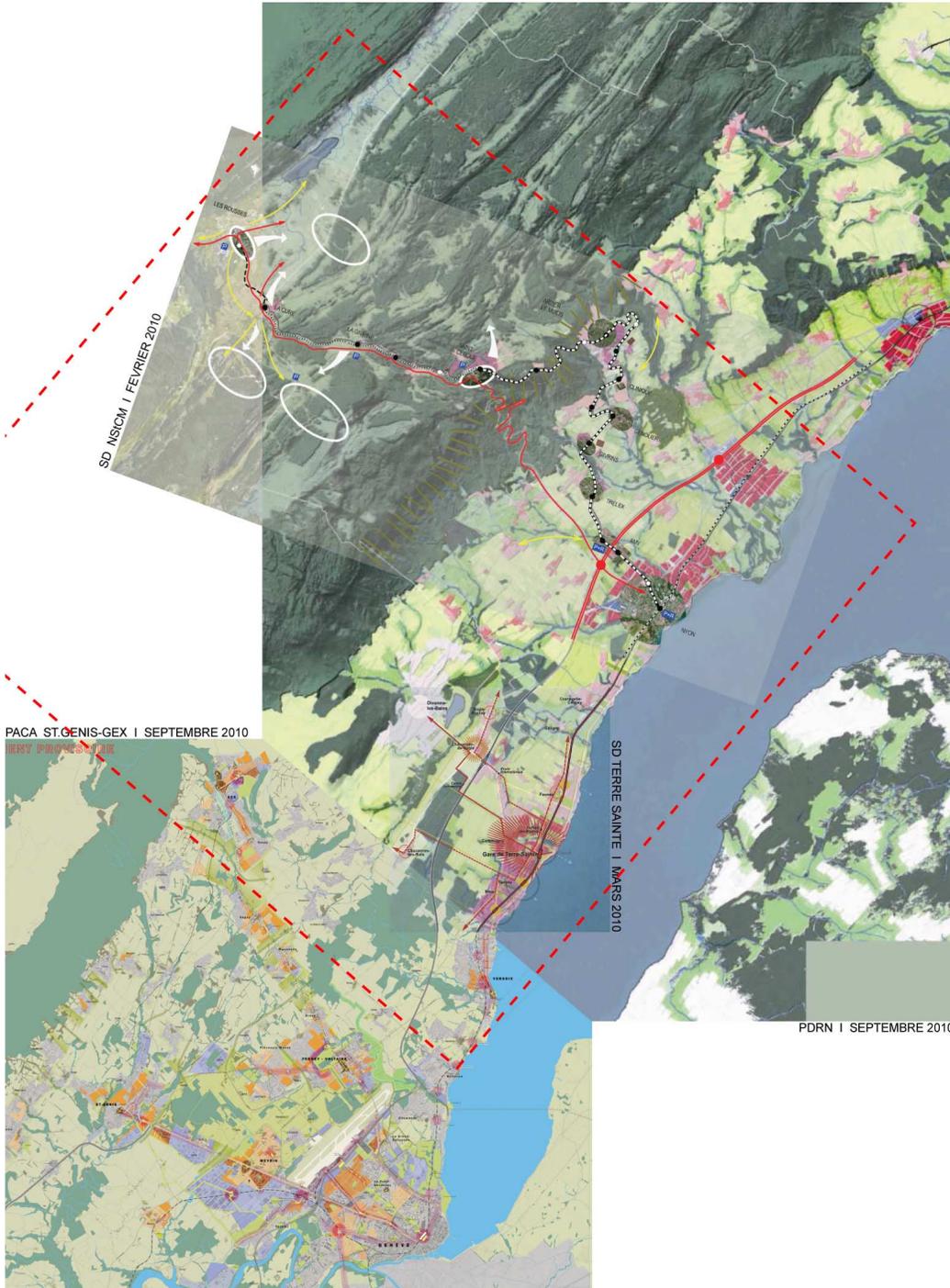
Ces documents ont tous été consultés; le premier défi a été d'en articuler les options d'aménagement, selon les volets nature et paysage, transports, urbanisation et tourisme.

L'illustration ci-contre superpose les diverses

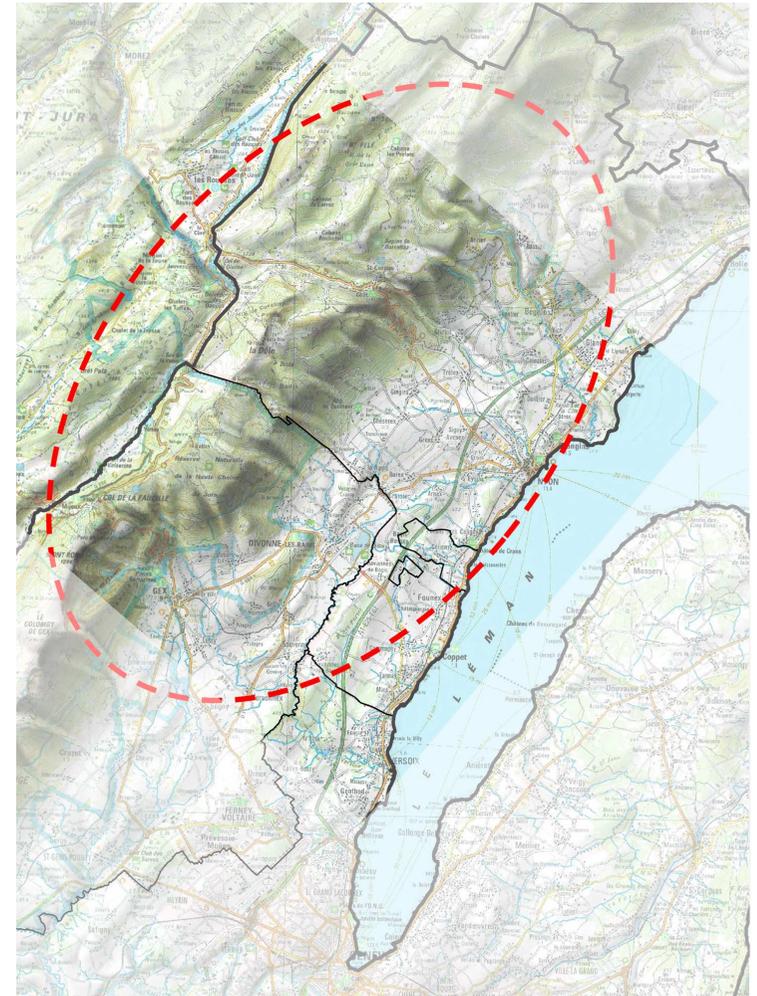
cartes de synthèse de ces études et instruments d'aménagement. On constate que sur certaines parties du territoire les intentions se précisent et se combinent, sur d'autres par contre, rien n'est dit, comme dans le cas de Divonne !



ETUDES EXISTANTES



PERIMETRE D'ETUDE





Au-delà des frontières et limites administratives, l'orographie constitue le socle commun aux morphologies naturelles et bâties.

La crête du Jura délimite deux grandes entités du relief:

- à l'est, une partie de la cuvette genevoise avec le lac en son centre,
- à l'ouest, une partie de l'arc jurassien avec ses vallées parallèles.

Les cols de la Faucille et de la Givrine offrent des possibilités de franchissement du Jura.

Le coteau de La Côte en dessus de Rolle articule l'espace du bassin genevois et du plateau suisse.

Le réseau hydrographique s'inscrit sur le relief selon divers bassins versants, dont la crête du Jura est la limite la plus importante.

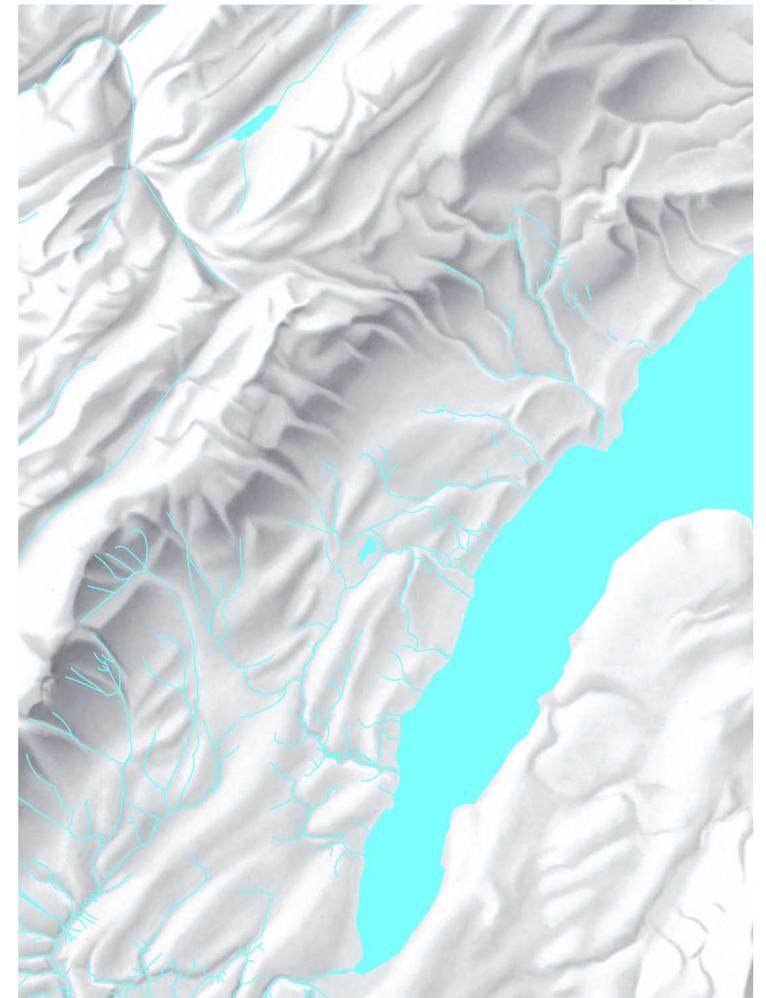
Ce socle accueille diverses affectations entre habitat, activités et équipements; il est l'espace de pratiques urbaines transfrontalières.



HYDROGRAPHIE



SOCLE





PROJET | AGRICULTURE



CAMPAGNES

Les espaces ruraux à gérer
du Jura vers le Léman :
Les grandes entités agricoles
Les campagnes urbaines
Les parcs littoraux : échappées
visuelles et intervalles naturels

CONSTAT :

Une agriculture diversifiée

L'agriculture du périmètre considéré peut se décrire à travers 5 types distincts :

- **le secteur viticole**: localisé le long du lac et caractérisé par des terrains plutôt en pente, ce secteur est très dynamique dans cette région et occupe principalement des exploitations spécialisées qui produisent et valorisent directement leurs produits (vins de la Côte);
- **le secteur des grandes cultures sur Suisse**: situé entre la zone urbanisée le long du lac et les forêts du Jura (sous l'altitude approximative des 600 m), ce secteur assez largement dominant dans la région sur Suisse se caractérise par des exploitations centrées sur les productions végétales avec une dominante de grandes cultures (terres ouvertes) et la présence de cultures spéciales (vigne, arboriculture, maraîchage). Ces exploitations n'ont généralement pas ou plus de bétail, développent différents projets locaux (accueil ou vente à la ferme, activités de loisirs ou sportives) et participent aux réseaux agro-environnementaux. Elles sont relativement dynamiques et se sont progressivement adaptées et diversifiées.
- **le secteur des grandes cultures sur France**: compris dans la bande de campagne entre les zones urbanisées et la limite approximative des 600 m d'altitude sur le pays de Gex, ce secteur peut être défini par une agriculture mixte basée sur la production laitière et les grandes cultures, avec une proportion dominante de productions fourragères. Dans le secteur considéré, les exploitations sont plutôt importantes, bien équipées, mais très centrées sur la production de lait dont la totalité est livrée aux Laiteries Réunies de Genève. L'enjeu principal pour l'agriculture de cette région est la transmission des

exploitations et la difficulté de leur reprise telles qu'elles sont actuellement.

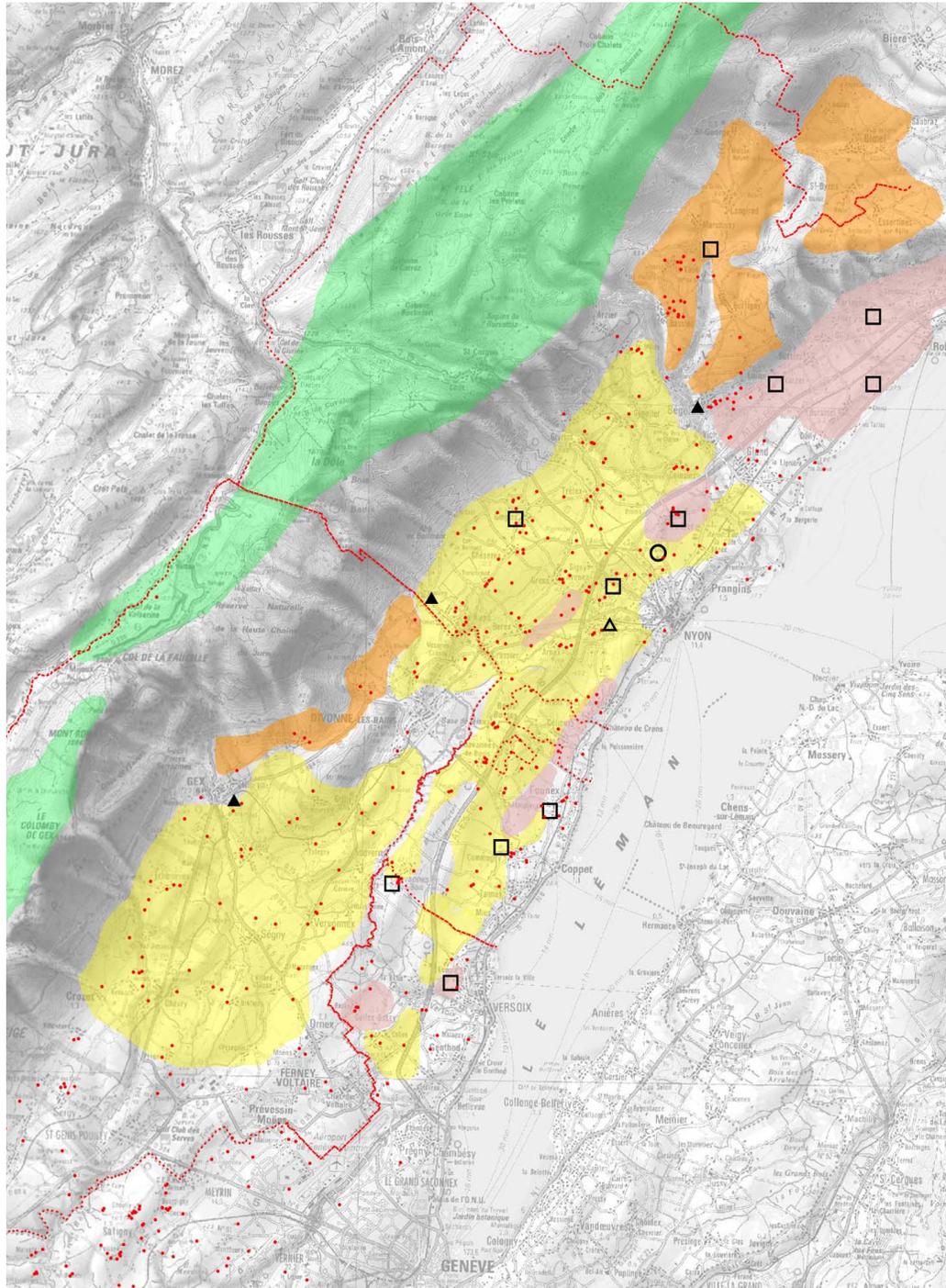
- **le secteur des herbages**: entre 600 et 900 m d'altitude, la proportion d'herbage devient de plus en plus importante et les exploitations sont orientées clairement sur le bétail (production lait / viande). Sur Suisse, ce secteur est exploité de manière intensive avec des rotations de cultures, alors que sur France, ce secteur est dévolu essentiellement aux pâturages. C'est dans ce secteur que le phénomène de «déprise agricole¹» est le plus marqué.
- **le secteur des alpages**: sur les hauts du Jura, dans les vallons et les clairières, l'exploitation est basée sur le pâturage d'été et centrée sur la production de lait et de viande. Sur Suisse, la production laitière avec transformation sur les alpages est encore bien présente, alors que sur France, les alpages sont essentiellement destinés aux génisses et à la production de viande (ceci pour des questions de normes d'hygiène pour la traite et la production fromagère en alpage).

On le voit, l'agriculture de cette région est marquée par une structuration étagée, elle est intensive et relativement diversifiée. Elle n'en reste pas moins fragilisée par une forte pression urbaine plus particulièrement le long du lac et dans le pays de Gex.

Les exploitations françaises sont également fragilisées par leur (trop) grande spécialisation sur la filière laitière et par la difficulté de reconversion ou de diversification.

Sur les bas monts - et dans une moindre mesure sur les alpages du Jura -, la déprise agricole est relativement marquée et pose un problème d'entretien du territoire.

1. La déprise agricole est l'abandon de terrains agricoles et l'envahissement de certaines zones par la forêt (embroussaillage, développement de friches) dû à une sous-exploitation ou un pâturage trop peu intensif. Ce phénomène est marquant principalement sur les bas monts du Jura suite à la rationalisation de l'exploitation et le manque d'infrastructures locales (accès, eau, parcs).



ANALYSE : ESPACES AGRICOLES | AGRICULTURE

- Regroupemens territoriaux
- Cultures spéciales (maraichage, viticulture, arbo-horticulture)
- Grandes cultures, terres ouvertes
- Grandes cultures, herbages (prairie, pâturage)
- Zone des alpages (pâturages estivaux)
- Vente à la ferme (produits du terroir)
- Agroscope Changins (ACW)
- ▲▲ Scierie, traitement du bois / plateforme rail/route bois
- Exploitation agricole

CULTURES SPECIALES



GRANDES CULTURES, TERRES OUVERTES



GRANDES CULTURES, PATURAGE





PROJET | AGRICULTURE

PROJET :

Des projets de développement

Dans la région considérée, plusieurs projets de développement touchant particulièrement l'agriculture sont déjà actifs ou en préparation. Il s'agit des parcs régionaux (Parc Naturel Régional du Haut-Jura et Parc Naturel Régional du Jura Vaudois), ainsi que de cinq réseaux agro-environnementaux (RAE Colvert, EcoTerre Sainte, La Frontière, Fourmi, Promenthouse). Ces réseaux se trouvent actuellement dans différentes phases d'élaboration ou de mise en œuvre et sont basés sur des dynamiques locales animées par des groupes d'agriculteurs.

Tous ces projets cherchent à promouvoir une agriculture durable et forte et à développer des projets divers pour renforcer la place de l'agriculture dans la région.

Les RAE peuvent développer plusieurs modules en fonction de leurs spécificités régionales. Il s'agit en particulier

1. du développement paysager (réseau agro-écologique) à travers la mise en réseau de surfaces naturelles, de plantations de haies ou d'arbres,
2. de la mobilité douce par l'élaboration de réseaux équestres,
3. de la valorisation des ressources naturelles (projets bois-énergie, compostage de déchets verts),
4. de la valorisation des produits du terroir (vente à la ferme, marchés locaux).

Ces dynamiques sont particulièrement intéressantes pour développer l'agriculture de la région et méritent une attention particulière.

On constate qu'une grande partie du périmètre d'étude est couverte par un tel projet (voir carte).

Seule la partie de plaine du pays de Gex n'est pas intégrée ou n'a pas développé un tel projet.

Des instruments de planification globalement favorables à l'agriculture

Les instruments en vigueur ou en cours d'élaboration (SCOT, PDRN, SDTS) sont relativement unanimes pour défendre et permettre le maintien et le développement d'une agriculture dynamique et durable.

Pour maintenir des espaces ouverts et faciliter le développement de l'agriculture, tous ces instruments cherchent à promouvoir la densification des zones urbanisées et à limiter, voir à renoncer aux déclassements de terres agricoles.

Ces instruments tiennent compte également des différentes fonctions de l'agriculture. Ils cherchent en particulier à préserver la fonction de production et à favoriser les stratégies de diversification des activités agricoles.

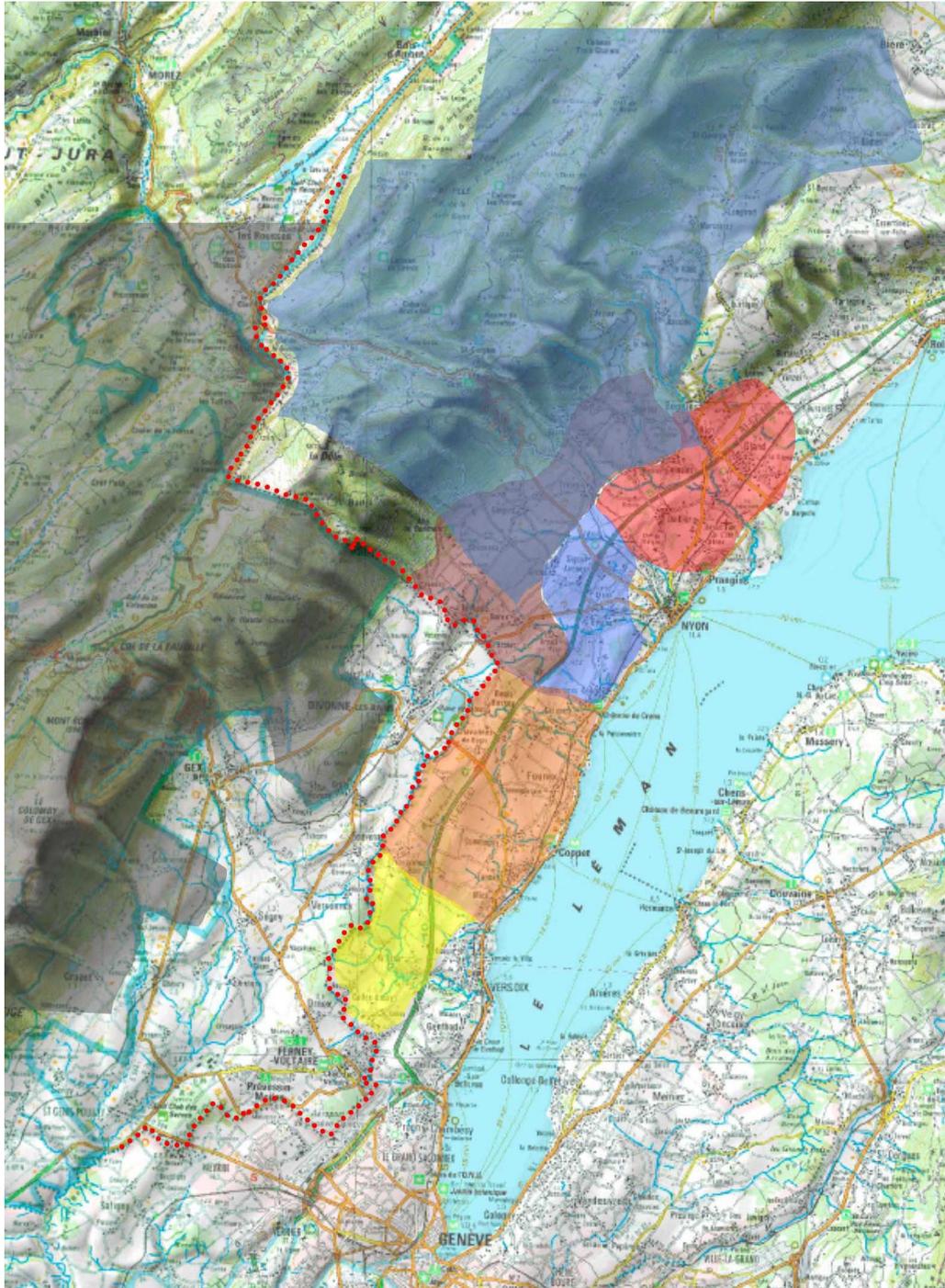
En Suisse, les SDA (surfaces d'assolement) font parties des outils de base de la planification territoriale et sont perçues comme un cadre de référence environnemental. Dans le canton de Vaud, les quotas de SDA sont territorialisés et répartis clairement entre les communes avec une obligation de compensation. Sur le canton de Genève, les SDA sont plus perçues comme un quota global qu'il convient de respecter.

Dans le pays de Gex, les surfaces agricoles sont protégées à travers les «espaces agricoles à vocation affirmée» définis dans le SCOT et cartographiés par commune. Ces espaces sont considérés comme «à forts enjeux agricoles» et essentiels pour le maintien de l'activité agricole.

Stratégies pour l'agriculture

Afin d'assurer le maintien et le renforcement de l'agriculture dans la région, on peut se baser sur trois stratégies complémentaires:

1. **Préserver à long terme les surfaces agricoles:** il s'agit avant tout de préserver l'outil de production de l'agriculture pour permettre à cette agriculture de pouvoir produire et de développer une certaine vitalité économique. Par ailleurs, le maintien des surfaces agricoles à long terme est également indispensable pour garantir la rentabilité des investissements consentis dans les différentes filières. Concrètement, cette stratégie devrait se traduire par un renforcement des instruments de planification territoriale protégeant la zone agricole, et par une politique claire de densification des zones urbanisées.
2. **Promouvoir et valoriser activement la production locale:** l'agriculture de la région est basée sur des filières traditionnelles de grandes productions (céréales, lait) mais aussi sur des productions locales, particulièrement diversifiées et de haute qualité. La volonté de maintien d'une agriculture dynamique passe également par la valorisation au niveau régional de la production locale de manière à renforcer la vitalité économique des exploitations concernées. Plusieurs mesures et actions complémentaires peuvent être mises en œuvre en faveur du renforcement de cette agriculture.
3. **Favoriser et encourager la diversification des activités des exploitations agricoles:** en dehors de la fonction de production (qui doit rester prioritaire), les exploitations agri-



- RAE Colvert
- RAE Terre Sainte (PDRA)
- RAE La Frontière
- RAE Fourmi (en préparation)
- RAE Promenthouse (en préparation)
- Parc Naturel Régional du Haut-Jura
- Parc Naturel Régional du Jura Vaudois

RAE COLVERT



PARC NATUREL REGIONAL DU HAUT-JURA



PARC NATUREL REGIONAL DU JURA VAUDOIS





PROJET (SUITE) :

coles peuvent proposer des prestations de différentes natures qui permettent de rentabiliser les investissements et de compléter les revenus issues de la production agricole. Ces prestations aux services des collectivités devraient être encouragées et facilitées.

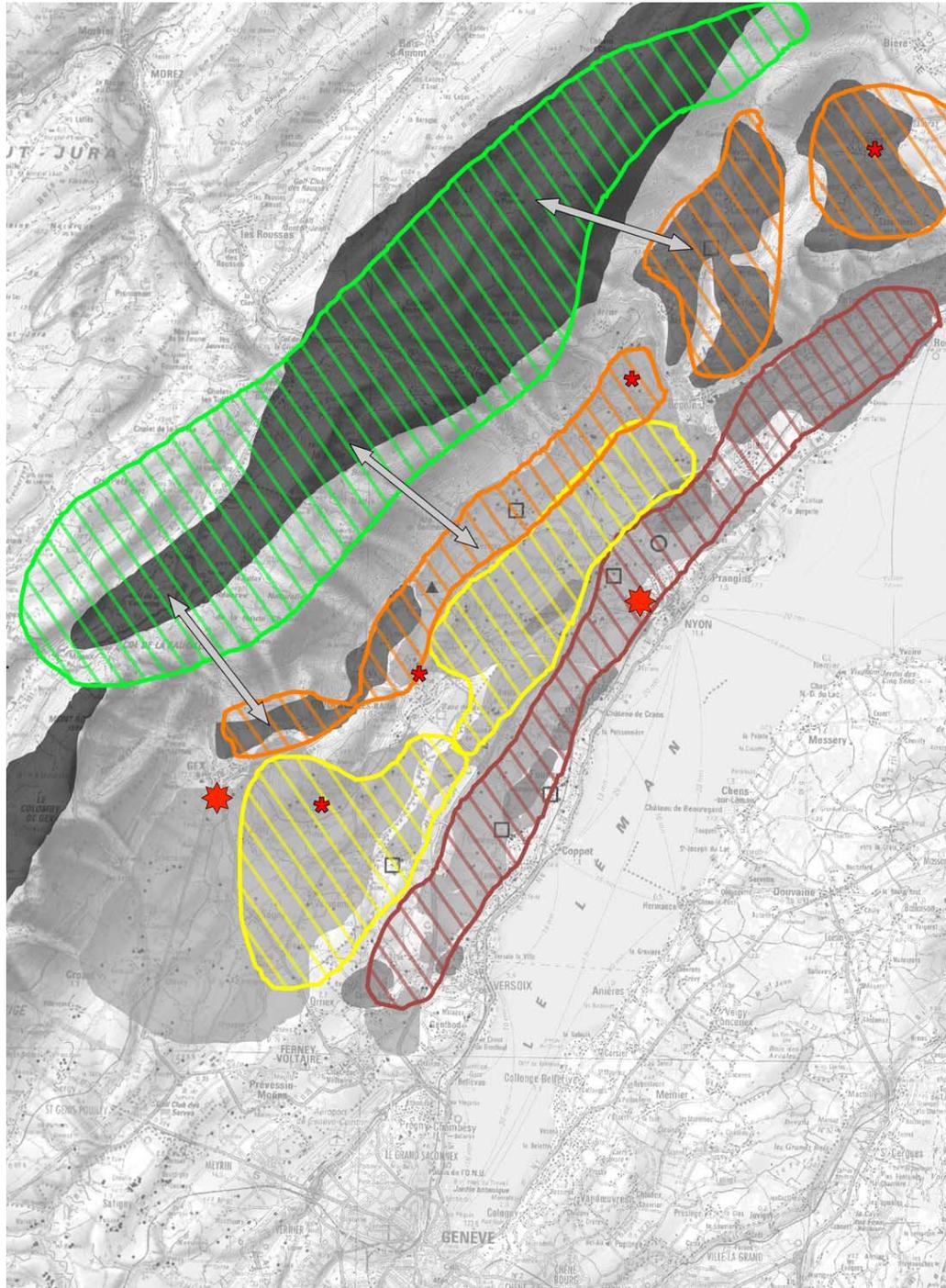
Une série d'actions et de mesures ont été identifiées pour traduire ces différentes stratégies et pistes concrètes (voir tableau ci-contre).

Pour promouvoir la production locale, deux stratégies (qui peuvent être complémentaires) sont envisageables:

1. Mise en place de «magasins du terroirs» situés proche des centres régionaux. Ces magasins centralisent et offrent les produits de la région sous la forme de dépôt-vente. On peut imaginer d'ouvrir 3 ou 4 magasins de ce type dans la région (ex. Nyon, Versoix, Gex ou Divonne).
2. Mise en place d'un réseau de «vente à la ferme» alimentés par des centrales d'achat. Ce système permet de valoriser des bâtiments existants dans les exploitations actuelles et d'offrir un service décentralisé. Il s'agit de renforcer et de structurer ce qui existe déjà en particulier en Suisse. On peut envisager 2 centrales d'achat (une sur France et une sur Suisse) chargées de centraliser les produits, de les conditionner et de les mettre à disposition des lieux de vente à la ferme.

ACTIONS ET MESURES DE RENFORCEMENT DE L'AGRICULTURE

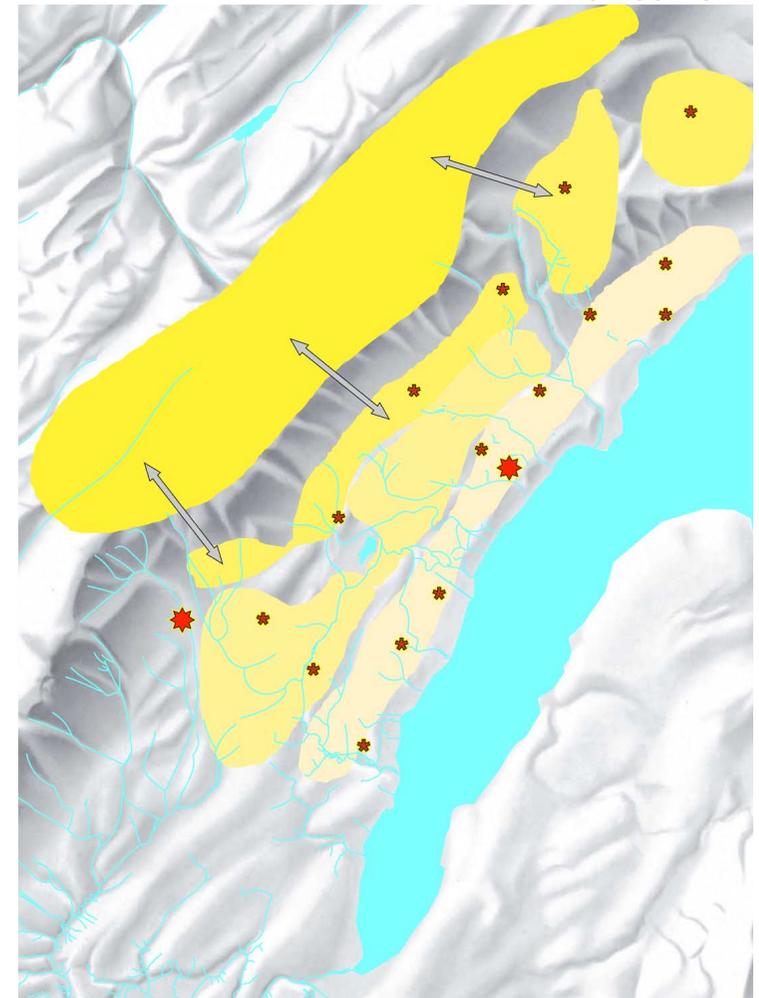
Stratégies	France (Pays de Gex)	Suisse (GE district de Nyon)
Préserver à long terme les surfaces agricoles	Validation et élargissement des espaces agricoles à vocation affirmée (SCOT)	Limitation des déclassements
	Création de ZAP (dans les PLU)	Application des SDA (avec compensation)
Densification de l'urbanisation		
Promouvoir et valoriser activement la production locale	Faciliter la diversification de l'offre (évolution des structures)	Développer des ZAS → faciliter les aménagements nécessaires
	Promouvoir l'installation et le développement de réseaux de vente de produits locaux : circuits courts → prévoir les infrastructures nécessaires (magasins, centrales d'achat, dépôt-vente,...) <i>(voir plus bas)</i>	
	Favoriser les achats de produits locaux (collectivités publiques, hôpitaux, écoles,...)	
	Encourager les projets locaux (ex. vergers conservatoires, pressoirs, abattoirs, moulins, ...) en facilitant les installations liées (infrastructures de conditionnement et de transformation)	
	Favoriser les liens entre plaines et alpages: faciliter les aménagements et installations nécessaires (accès, logements, réseaux,...)	
Favoriser et encourager la diversification des activités des exploitations agricoles	Développer des réseaux agro-environnementaux (instruments financiers!)	Intégrer et développer les réseaux agro-environnementaux (RAE) dans la planification territoriale
	Encourager la diversité des activités des exploitations agricoles : offres de loisirs, gestion des déchets, promotion des énergies vertes,...	



ACTIONS ET MESURES | AGRICULTURE

-  Cultures spéciales (maraîchage, viticulture, arbo-horticulture)
-  Grandes cultures, terres ouvertes
-  Grandes cultures, herbages (prairie, pâturage)
-  Zone des alpages (pâturages estivaux)
-  Centrales d'achat des produits locaux (projet)
-  Réseau de lieux de vente à la ferme (dépôt-vente), (projet)
-  Renforcement liens entre exploitations de plaine et alpages

SOCLE AGRICULTURE





PROJET I FORET

CONSTAT :

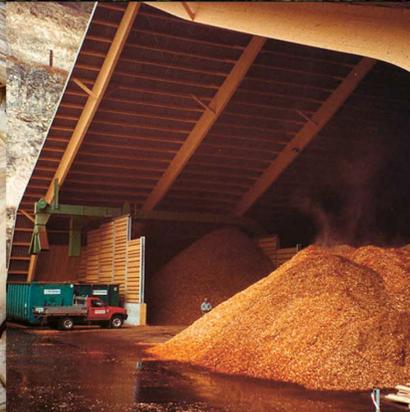
- Taux de boisement élevé sur les communes en versant du Jura, avec une progression constante des surfaces boisées, au détriment des espaces ouverts délaissés par l'agriculture.
- Hétérogénéité de la qualité des bois en fonction du gradient d'altitude, de l'orientation, des sols et de l'exposition aux vents, d'où la nécessité de tri des grumes en fonction de leur destination.
- Propriété forestière publique prépondérante sur la partie vaudoise (85%) et davantage de propriétés forestière privée sur les communes gessiennes, avec toutefois de grandes communes forestières (Gex, Divonne).
- Différences dans l'organisation de la gestion forestière entre la France, où la gestion des forêts publiques et la commercialisation des bois dépend de l'Office National des Forêts (ONF), et la Suisse, où les communes ont tendance à constituer des groupements forestiers pour une gestion directe, la commercialisation étant assurée par la Coopérative La Forestière, à laquelle toutes les communes vaudoises du périmètre sont adhérentes.
- Regain d'intérêt très récent des communes pour la gestion de leur patrimoine forestier, en raison de la revalorisation du cours du bois et du développement de la construction bois.
- Enjeux de conservation de la valeur biologique, avec de nombreuses mesures de protection réglementaires (Réserves naturelles, arrêtés de protection de biotope pour la protection du Grand tétras, sites Natura 2000...), qui restreignent les périodes d'exploitation.
- Disparition des scieries sur les sites à forte pression foncière et conservation de trois petites scieries artisanales, dont la capacité de transformation est très inférieure à la récolte de bois (moins de 5000 à 10000 m³ de capacité de

sciage chacune).

- Volonté politique des communes de développer des chaufferies bois avec réseau de chaleur (Objectif de la CCPG de couvrir les besoins de chauffage des bâtiments communaux. Existence sur le Pays de Gex de 6 chaufferies utilisant 400 tonnes de bois, et projets en cours sur Ornex, Divonne-les-Bains et Gex).
- Structuration en cours de filières locales d'approvisionnement pour le développement du bois énergie (Trélex, CCPG : plateforme de stockage et de broyage sur le site de l'ancienne station d'épuration de Vésegnin sur la commune de PRÉVESSIN-MOËNS).
- Montée en puissance de la demande de plaquettes forestières et des risques de pression sur les forêts de la région pour l'approvisionnement de grosses unités en France (ex Solvay dans le Jura 200 000 tonnes / an) et en Suisse (chaufferies urbaines de l'ARC). Prix de vente actuel de la plaquette forestière produite localement par l'ONF peu compétitif par rapport à des produits d'importation.
- Potentiel d'exploitation annuel de 3 400 tonnes de bois sur le Pays de Gex (1 200 à 1 500 tonnes de queues de de sapin et le reste en feuillus, principalement hêtre, sans compter les arbres d'alignement des communes non forestières).
- Enjeu de protection de la qualité de la ressource en eau potable, avec des contraintes réglementaires fortes sur la Suisse (50% de la superficie boisée en zone de captage avec interdiction du traitement chimique des grumes, ce qui impose de rechercher de nouveaux modes de conservation pour assurer la qualité des bois).

Dans un contexte de dépendance à l'égard des nombreuses scieries présentes du côté français (Jura, Doubs, sud Ain) dans un rayon de 50 km à vol d'oiseau et de la dépendance côté suisse de la principale scierie du canton de Vaud à Rueyres, l'enjeu territorial premier est le maintien de scieries de proximité. Ce maintien est conditionné par le développement local d'activités de seconde transformation.

Si l'approvisionnement des scieries françaises par des bois suisses se développe dans une logique de proximité (20% des bois de l'Ouest vaudois), l'éventualité d'un approvisionnement de scieries suisses en situation frontalière (ex La Rippe) risque d'être compromise par la mise en place du label Bois Suisse, conditionné à une obligation de traçabilité des bois d'origine suisse à compter d'octobre 2011. Les bois d'origine suisse transformés en France pourront être mis en œuvre en Suisse sous le label Bois Suisse, mais la réciproque n'est pas vraie.





PROJET | FORET

OBJECTIFS :

La finalité est de valoriser de manière durable la ressource forestière, en adaptant les prélèvements aux potentialités de production, mais en intégrant aussi les autres fonctions des espaces forestiers, notamment leur contribution à la richesse de la biodiversité et leur fonction sociale d'accueil :

- fonction de production (bois d'œuvre avec potentiel de bois à haute qualité et biomasse valorisable en plaquettes forestières)
- valeur écologique (protection de la ressource en eau potable, diversité biologique et conservation d'espèces emblématiques : Grand Tétras) avec des enjeux conservation d'espèces emblématiques (Grand Tétras, Gelinotte, Chouette de Tenglmann, Pics noir et tridactyle...).
- valeur paysagère (diversité des essences, futaie jardinée et paysagères semi-ouverts de pré-bois)

Stratégies pour la valorisation forestière

1. Adapter la sylviculture aux changements climatiques

Nécessité d'adopter une sylviculture plus dynamique avec la recherche d'une diversité d'essences (Remontée probable en altitude de l'épicéa plus vulnérable aux coups de chaleur en période estivale, alors même que cette essence est actuellement la mieux commercialisée. Augmentation probable de la proportion de sapin, qui est aujourd'hui déconsidéré).

2. Adapter la logistique d'approvisionnement des scieries

Favoriser l'approvisionnement des scieries de proximité par des contrats d'approvisionnement valorisant la ressource locale (distance maxi de 25 km).

Mais la mise en place du label Bois Suisse

(obligation de traçabilité à partir d'octobre 2011) peut faire obstacle à un approvisionnement des scieries suisses en bois français. Maintenir la place de chargement de bois sur rail à Eysens pour l'expédition des bois d'industrie.

3. Maintenir des scieries de proximité et développement des activités de seconde transformation

- Soutien au développement de la scierie de La Rippe par une réservation du foncier attenant dédiée au développement d'activités de transformation du bois (seconde transformation, rabotage, ...)
- Préservation des potentialités d'extension des activités de transformation du bois dans les documents d'urbanisme par des zones dédiées limitant la concurrence foncière et prévenant les risques de conflits de voisinage en raison des nuisances (trafic, nuisances sonores, fumées...)

4. Valoriser les produits connexes (énergie)

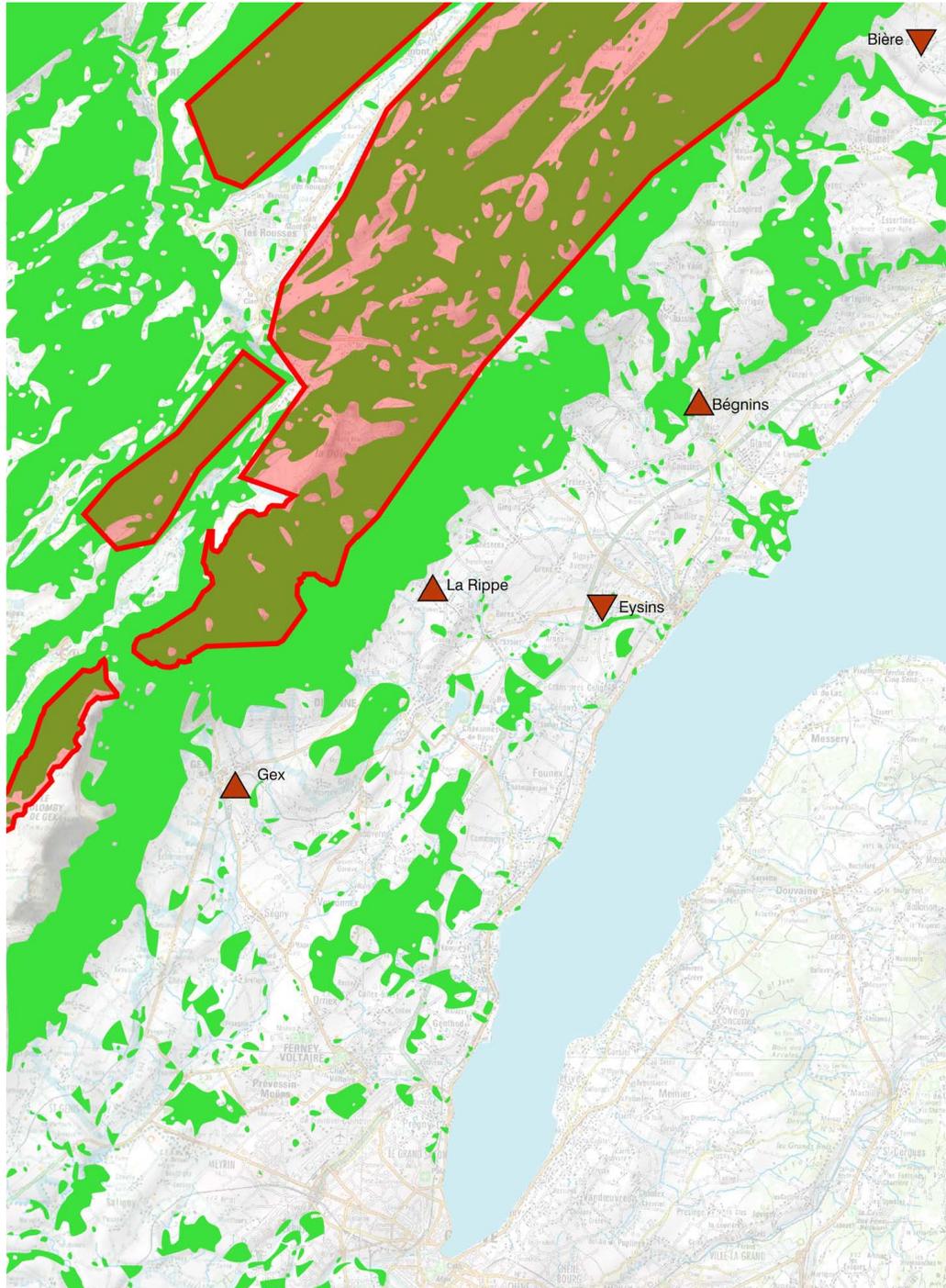
- Implantation de lieux de production et de stockage de plaquettes forestières décentralisés, en fonction des sites de consommation, afin de limiter les transports (1 dans le secteur Gex/Divonne-les-Bains et 1 au sud du Pays de Gex)
- Alimentation du séchoir de la scierie de La Rippe par une chaudière bois couplée avec le chauffage de locaux des nouvelles activités de transformation à implanter à proximité.

5. Promouvoir l'utilisation du bois local dans la construction publique par l'organisation de filières courtes

- Responsabiliser les communes, notamment

les communes forestières qui sont les premiers propriétaires forestiers sur ce territoire, sur leur rôle prescripteur pour l'utilisation du bois dans la construction.

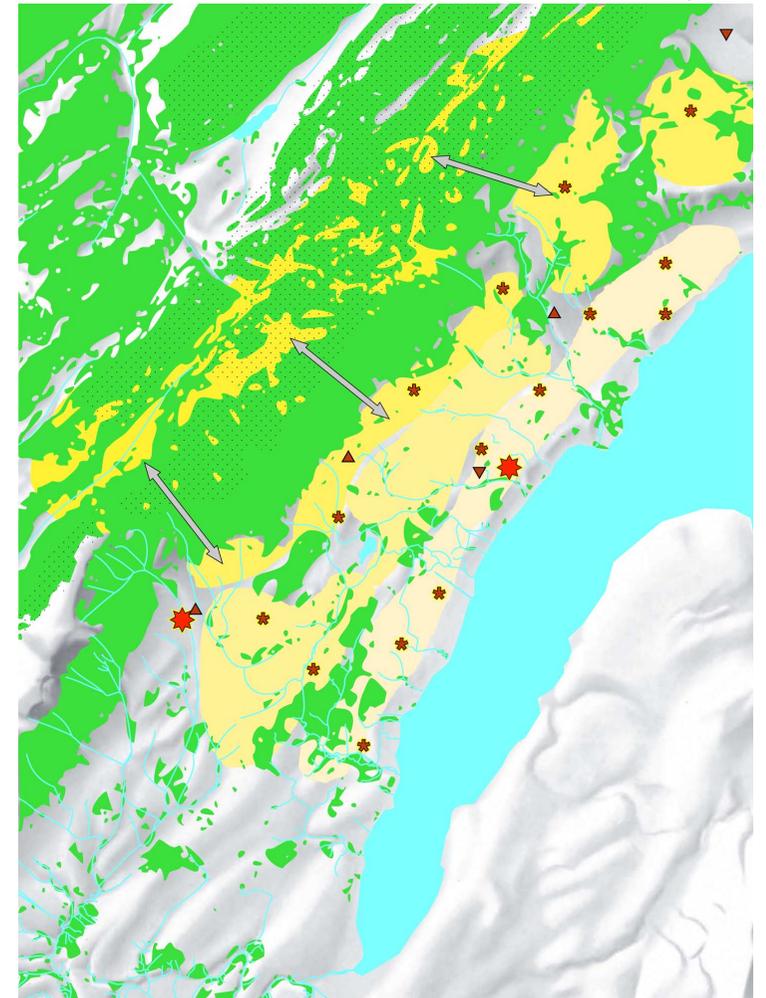
- Conception de solutions constructives en filière courte à partir des savoir-faire des entreprises.
- Promotion des bois locaux à travers les labels Bois Suisse ou future AOC Bois du Jura.



ACTIONS ET MESURES | FORET

-  Forêt
-  Zone de sensibilité particulière pour l'avifaune
-  Scierie
-  Plateforme rail/route, stockage

SOCLE
AGRICULTURE
FORET





PROJET | NATURE ET PAYSAGE

CONSTAT :

Jura

- Périmètre: Le massif constitue un patrimoine social, culturel, paysager et écologique exceptionnel. Il offre un paysage diversifié façonné par l'activité humaine tout en conservant ses composantes naturelles. Il bénéficie de programmes de protection et de gestion couvrant une part importante de sa surface.
- Enjeux: Les fonctions écologiques des milieux naturels tendent toutefois à être fragilisées par l'altération des habitats et les dérangements (subis par la faune et liés au développement et à la dispersion des activités touristiques).
- Objectifs: Intégrer les exigences de la conservation de la nature et du paysage dans le cadre des exploitations forestières et pastorales, ainsi que pour les activités touristiques.

Rives du lac

- Périmètre: Parcs boisés et vastes domaines privés. Plusieurs sites à biodiversité élevée (embouchures, zones humides, secteurs lacustres peu profonds, forêts riveraines) subsistent le long des rives tout en ayant des surfaces peu importantes.
- Enjeux: Le développement des activités nautiques et de l'habitat sont à prendre en compte pour assurer la pérennité de ces sites naturels sensibles et du paysage. On constate aussi une accessibilité limitée aux rives.
- Objectifs: Sociaux : maintenir et intégrer l'habitat riverain, développer des espaces publics et la mobilité douce ; écologiques : reconstituer (localement) les fonctions naturelles des rives.

Coulées vertes

- Périmètre: Réseaux bocagers et forestiers de plaine, de milieux humides et de cours d'eau.
- Enjeux: Ces principaux lieux d'échanges de faune sont sollicités par le développement des activités de loisirs et des infrastructures de transports.
- Objectifs: Préserver et renforcer les continuités écologiques et la charpente du paysage entre Jura et lac.

Ensembles agricoles emblématiques

- Périmètre: Surfaces agricoles (grandes cultures et vignoble de la Côte) et villages situés au pied du Jura.
- Enjeux: Ces espaces sont soumis à la forte demande du développement des zones d'activités et des villages, ainsi qu'à l'évolution des pratiques agricoles.
- Objectifs: Préserver et valoriser ces espaces en tant que patrimoine paysager ; pour les espaces de liaison et de transition du réseau écologique, privilégier un aménagement adapté au contexte local.

Échappées lacustres

- Périmètre: Avancées des espaces agricoles emblématiques en direction du lac. Près des rives, l'agriculture cède la place aux surfaces vertes et aux parcs. Cette entité a été divisée en 3 éléments, les campagnes agricoles, les campagnes urbaines et l'espace riverain en fonction des objectifs de gestion et de leur situation (à proximité des centres urbains).
- Enjeux: Ces espaces sont soumis à la forte demande du développement de l'urbanisation ainsi qu'à l'évolution des pratiques agricoles.
- Objectifs: Préserver et de valoriser ces espaces en tant que patrimoine paysager et pour les

espaces de liaison et de transition du réseau écologique, de privilégier un aménagement adapté au contexte local.

Espaces verts des agglomérations

- Périmètre: Espaces urbains et villageois possédant une trame verte diversifiée ayant valeur particulière en tant que patrimoine historique.
- Enjeux: Ces espaces sont soumis à la forte demande du développement de l'urbanisation, aux contraintes de l'aménagement du mobilier urbain.
- Objectifs: Conserver et valoriser ces espaces en tant que patrimoine paysager et historique, privilégier un aménagement adapté au contexte local et promouvoir les fonctions écologiques des cours d'eau (continuité du réseau écologique).

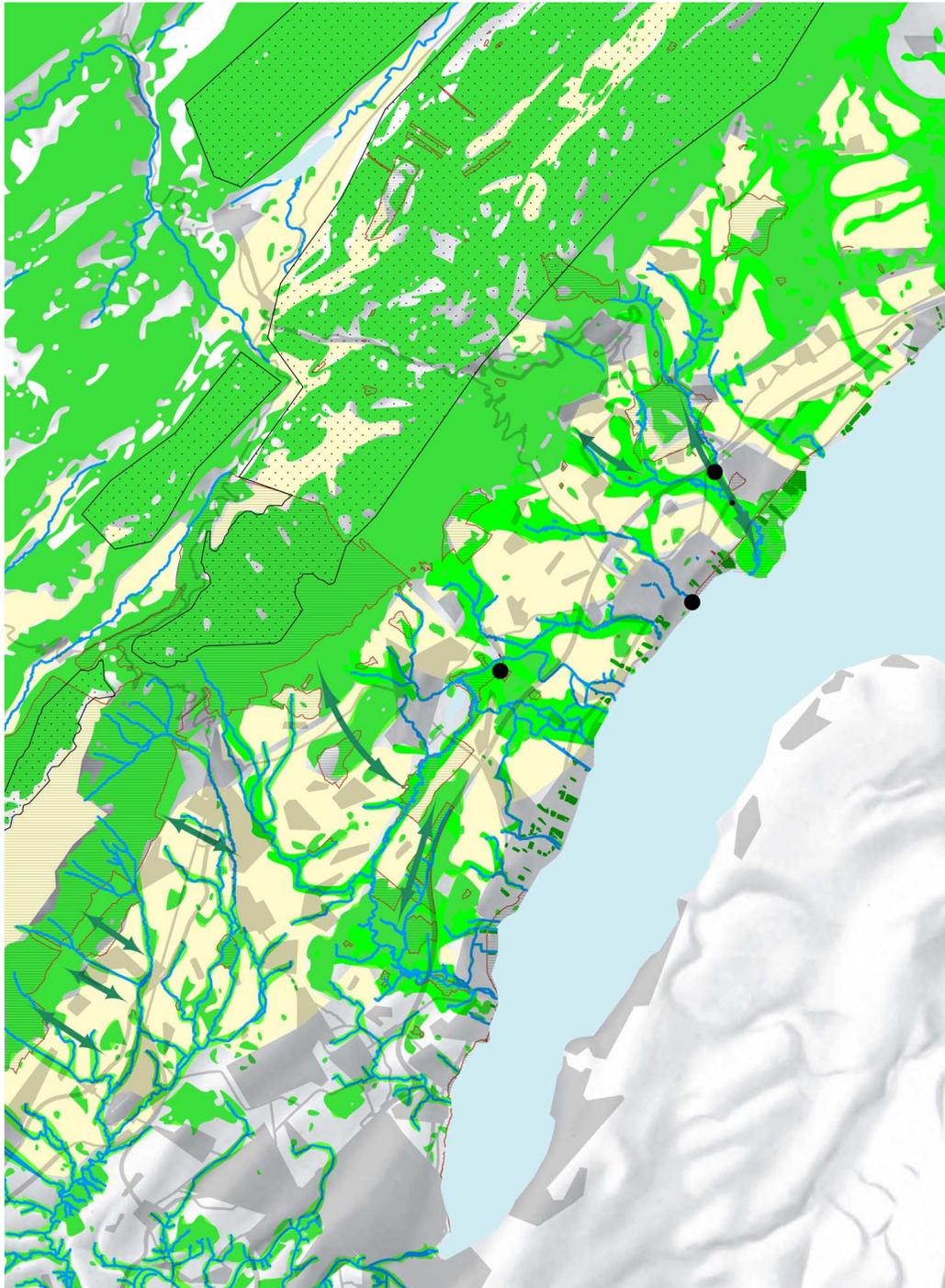


NATURES

Les grandes structures paysagères à renforcer :
 1er ordre : Léman + Jura
 2e ordre : coulées vertes
 3e ordre : linéaires de compensations écologiques



ANALYSE : FONCTIONNALITE | NATURE ET PAYSAGE



- Regroupements territoriaux
- Lacs et cours d'eau
- Agglomération et route
- Espace forestier
- Coulée verte
- Parc littoral
- Espace agricole
- Milieu naturel protégé
- Zone de sensibilité particulière pour l'avifaune
- Corridor biologique, axe pour la grande faune
- Point noir pour le transit de la faune: première/seconde importance

ENSEMBLE AGRICOLE EMBLEMATIQUE



ECHAPPEE LACUSTRE



RIVE DU LAC





PROJET | NATURE ET PAYSAGE

PROJET (voir aussi annexes) :

Jura

- Poursuivre et renforcer une exploitation forestière et une gestion des espaces qui intègre les exigences de la conservation de la nature (du Grand Tétras en particulier) et des paysages caractéristiques jurassiens.
- Maintenir et développer les activités touristiques et pastorales dans la même logique (dessertes, pôles touristiques).
- Soutenir les exploitations agricoles qui s'engagent dans la diversification de leurs activités lorsqu'elles s'inscrivent dans les objectifs de conservation du patrimoine.
- Identifier les secteurs qui nécessiteraient des restrictions d'accès pour la protection de la faune, évaluer les mesures à mettre en œuvre
- Valoriser le patrimoine historique et culturel (bâti, alpages, murs).
- Poursuivre et renforcer l'information à l'attention des professionnels, visiteurs, élus, écoles,...
- Poursuivre et renforcer les échanges d'expériences et la coordination entre les parcs.

Rives du lac

- Selon les opportunités locales et les priorités (CIPEL, PDRN), revitaliser les embouchures et des tronçons de rives et parcs boisés en cherchant des solutions intégrées: accès à l'eau, rives naturelles, gestion extensive, accès public sur les parcelles qui le permettent.
- Prévoir une organisation harmonieuse des activités de loisirs lacustres et de mobilité douce le long des rives tout en protégeant les milieux naturels sensibles.

Coulées vertes

- Préserver l'agriculture et les espaces non bâtis.
- Préserver les zones inondables, renforcer les zones tampon le long des cours d'eau et les milieux de valeur particulière.
- Développer les structures extensives (plus-value pour le paysage et la nature), notamment dans le cadre des réseaux agro-environnementaux.
- Solutionner/étudier les « points noirs » concernant les déplacements de la faune.
- Adapter les accès du public et les activités de loisirs à la sensibilité des milieux.
- Revitaliser ou recréer des milieux naturels selon les besoins et les opportunités.
- Planifier et mettre en œuvre la gestion des sites en recherchant un partenariat local. Mettre en place une coordination et un suivi des projets à l'échelle régionale (conservatoire régional).

Ensembles agricoles emblématiques

- Préserver le caractère paysager agricole remarquable du pied du Jura (paysages ouverts avec grandes cultures, prairies, vignoble) en évitant son morcellement.
- Renaturation des cours d'eau.
- Compensations écologiques en milieu agricole ; mise en œuvre de réseaux agro-environnementaux. Améliorer les connexions pour la faune vers les coulées vertes.

Échappées lacustres

Privilégier l'aménagement selon le contexte local :

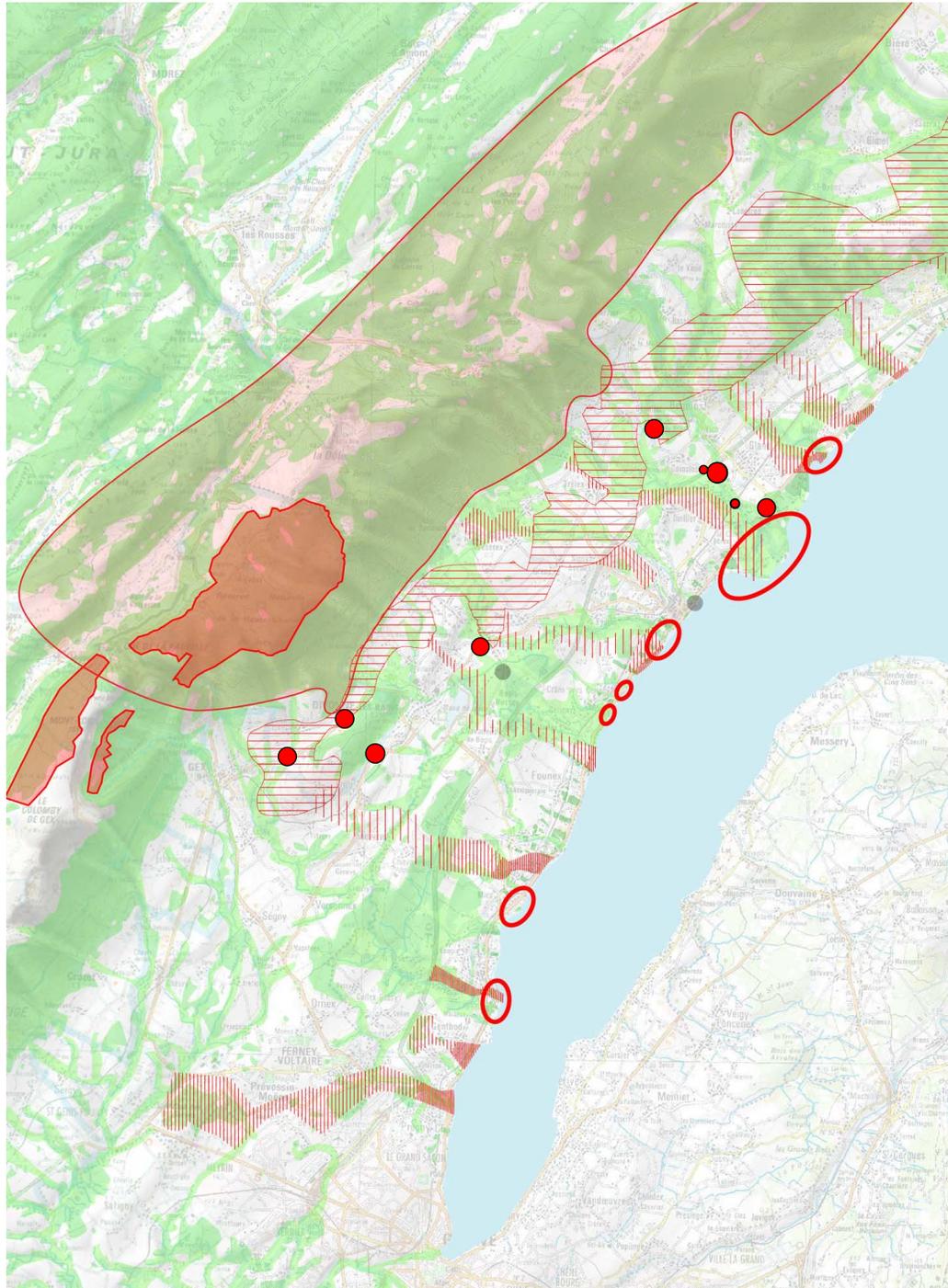
- Campagne agricole: priorité à l'agriculture (zones agricoles spéciales exclues), et développement des structures paysagères, mesures agro-écologiques.
- Campagne urbaine: adaptation au contexte local, une évolution de sa physionomie est envisagée. Espace ouvert multifonctionnel : agriculture de proximité et contractuelle, plantages, mobilités douces, espaces verts et de détente de qualité.
- Espace riverain, y compris les parcs littoraux: patrimoine culturel, densification du bâti à éviter, perméabilité à développer, notamment les possibilités d'accès au lac.

Espaces verts des agglomérations

- Améliorer l'intégration des cours d'eau dans l'espace urbain.
- Entretien extensif des espaces verts. Privilégier les plantes indigènes. Prendre en compte la composante historique (aspect paysager).
- Associer réseaux de mobilités douces et trames vertes.

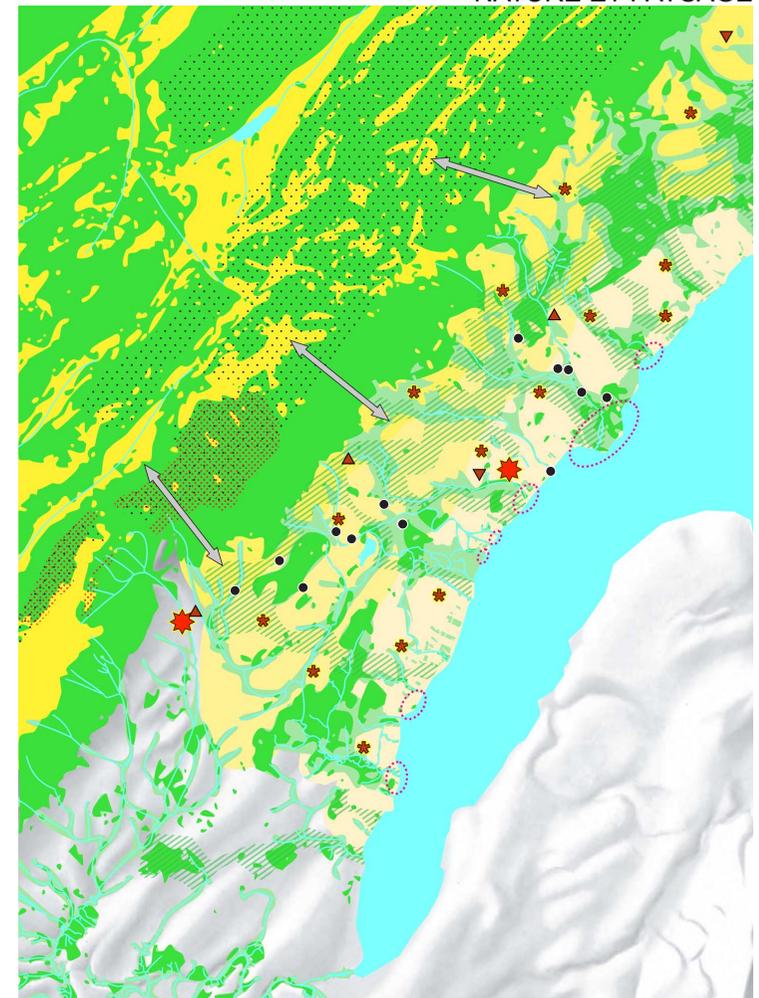


ANALYSE : PARCS NATURELS ET PROJETS EXISTANTS / EN PREPARATION



-  Coulée verte
-  Parc littoral
-  Espace riverain
-  Campagne urbaine
-  Campagne agricole
-  Espace agricole emblématique
-  Interdiction d'accès en hiver (y compris sentiers)
-  Entité «Jura»
-  Rive du lac
-  Point noir pour le transit de la faune: première/seconde importance (projet en cours)

SOCLE
AGRICULTURE
FORET
NATURE ET PAYSAGE





PROJET I URBANISATION - HISTOIRE

HISTOIRE, VOIRIE ET LOCALITES :

Le socle a grandement influencé le tracé des routes en tant qu'itinéraires d'échanges économiques.

Il s'agissait de longer la rive du lac pour rallier au plus vite les localités, de franchir la montagne pour rejoindre des lieux de culte ou les marchés prospères, d'acheminer plus facilement les marchandises par voie d'eau, etc.

La planche jointe illustre l'armature du territoire à la fin du XVIIIe siècle (localités selon l'Atlas suisse 1789 et voirie selon l'Inventaire des voies de communication historique de la Suisse).

Genève, Nyon et Rolle sont des « villes » sur le lac avec leurs ports marchands et leurs liaisons routières avec l'arrière pays.

Les « petites villes » de Versoix, Coppet et Gex complètent la structuration du territoire; Gex a pour caractéristique de contrôler le pied du Jura et le col de la Faucille.

Ferney et Segny constituent les deux seuls bourgs du périmètre d'étude, le long de la route entre Genève et Gex.

Un semis de paroisses et hameaux achève la ponctuation du territoire entre lac et piémont.

Les grands itinéraires du trafic international et régional relient les principales localités. Les tracés se sont établis peu à peu, à partir de la préhistoire, et leur importance a pu se modifier selon les périodes de l'histoire. L'armature principale est composée des routes reliant les trois grands pôles européens que sont Milan (par le Simplon), Lyon (par le Fort de l'Ecluse) et le sud de l'Allemagne (par le plateau suisse). On trouve: la route du bord du lac, la voie navigable, parallèle et complémentaire au chemin sur la rive,

le parcours haut (Vy de l'Etraz) sur le bas du piémont entre Rolle et Gex.

Traversant diverses souverainetés, les itinéraires constituaient des sources de profit; les péages se multipliaient aux frontières et des rivalités naissaient pour la captation du trafic. Les conflits politiques à grande échelle pouvaient aussi trouver leur expression sur le tracé des voies de communication.

Le thème de l'« évitement » des localités ou de certains territoires était déjà d'actualité !

Par exemple, la rivalité politique entre la France et la Savoie engendre au milieu du XVIIIe siècle le tracé des routes en droiture du pays de Gex; le but était pour le roi de France d'éviter le mandement de Peney en main sarde.

Par exemple, la rivalité commerciale entre la France et Genève accélère dans la seconde moitié du XVIIIe siècle la fondation de la ville et du port de Versoix et la création de la route de Mategnin, afin de drainer le trafic marchandises du lac en direction de Lyon (contournement de Genève).

Perpendiculairement aux grands tracés de la rive et du pied du Jura, les cols de la Faucille et de la Givrinerie ont permis des relations privilégiées avec la Franche Comté et la Bourgogne. Si au Moyen-Age les pèlerins empruntaient les cols pour se rendre à Saint-Claude, les relations avec la plaine de la Saône s'amplifièrent sous l'effet des grandes foires du XVe siècle.

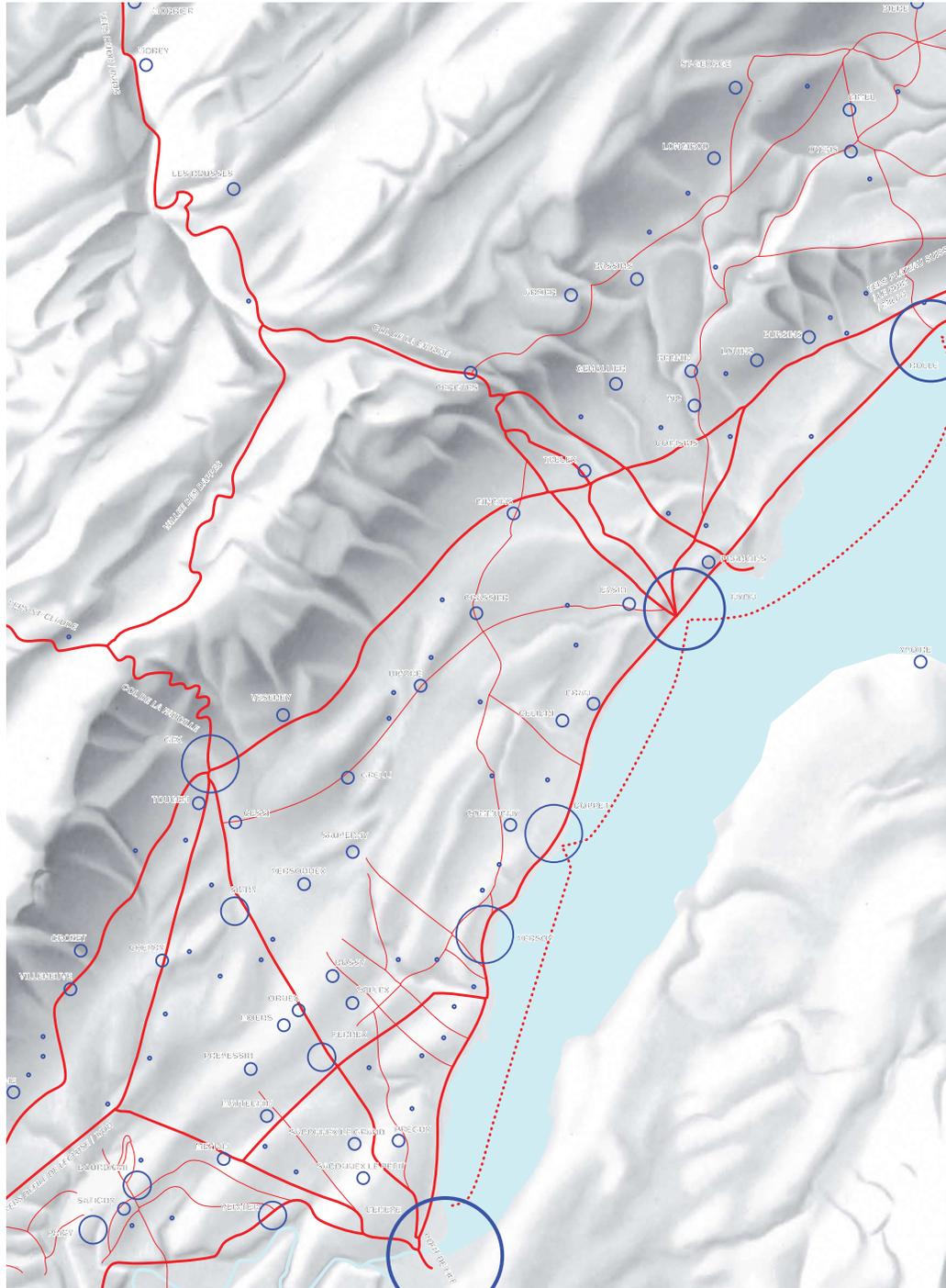
Quel est le col le plus important ? Difficile de répondre. Ce qui est sûr c'est que le tracé de la Givrinerie est plus aisé, celui de la Faucille plus rapide.

Nyon avec son port devient au sortir du col de la Givrinerie un carrefour stratégique entre les marchandises qui transitent par le Jura, le lac, le bassin genevois et le plateau suisse.

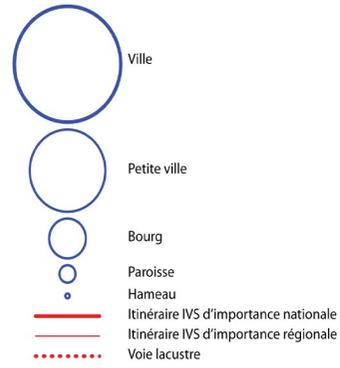
A partir du XVIIIe siècle, l'essor économique de Genève a une incidence sur le développement du col de la Faucille.

La confrontation entre la situation ancienne de la grande voirie et les grandes infrastructures de transports actuelles (2 images ci-contre) montrent :

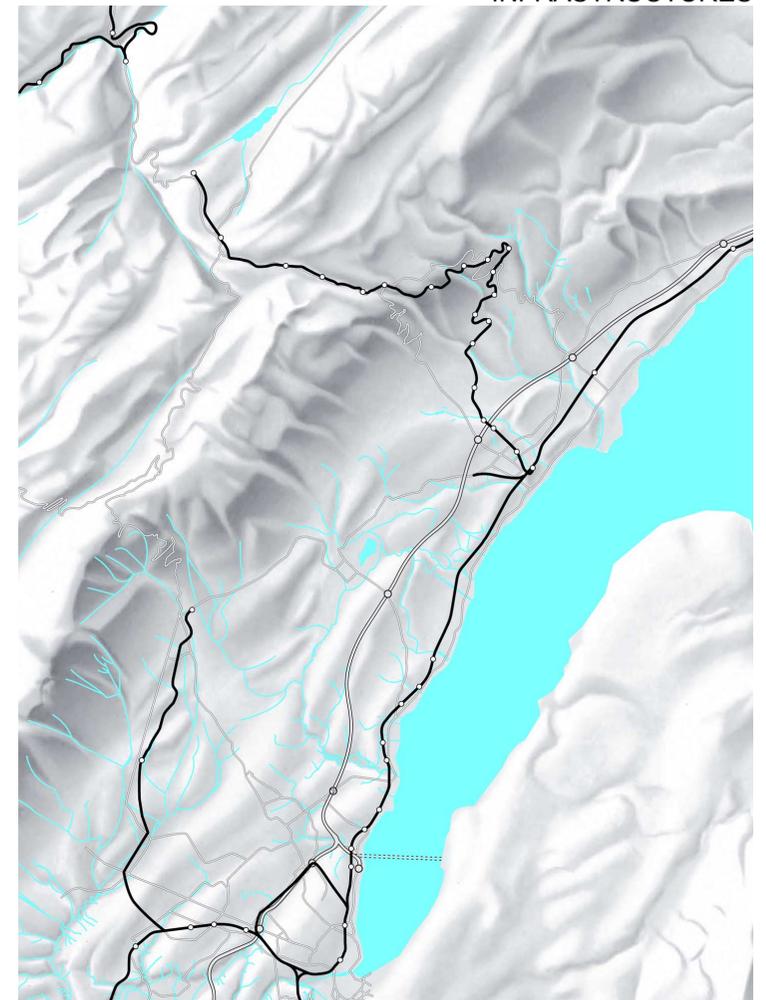
- la constance et le renforcement des tracés sur la rive du lac;
- la nécessité pour l'arrière pays (bas du piémont) de se brancher sur les réseaux riverains;
- le maintien de Nyon comme carrefour entre lac et montagne par le col de la Givrinerie;
- le maintien de Gex comme porte d'accès au Jura par le col de la Faucille;
- le renforcement de la diagonale Gex-Divonne-Nyon, au détriment de l'ancienne Vy de l'Etraz (Gex-Trélex-Rolle).



ANALYSE : HISTOIRE



SOCLE
INFRASTRUCTURES





PROJET I URBANISATION - INFRASTRUCTURES

CONSTAT

Aujourd'hui, les principales infrastructures qui organisent le territoire d'étude sont le réseau ferroviaire suisse et français et l'autoroute A1. Leurs vocations sont plurielles: nationales, régionales et même locales. Le maillage des routes principales complète ces infrastructures de transports.

On notera aussi le barreau ferroviaire au sud de Nyon, en direction du secteur d'activités d'Eysins, où se trouve une plateforme logistique. Il s'agit d'une permanence de l'ancienne liaison ferrée entre Gex, Divonne et Nyon.

Ces grands réseaux ferrés et routiers constituent des vecteurs d'échanges importants à l'échelle de l'agglomération et une première armature urbaine.

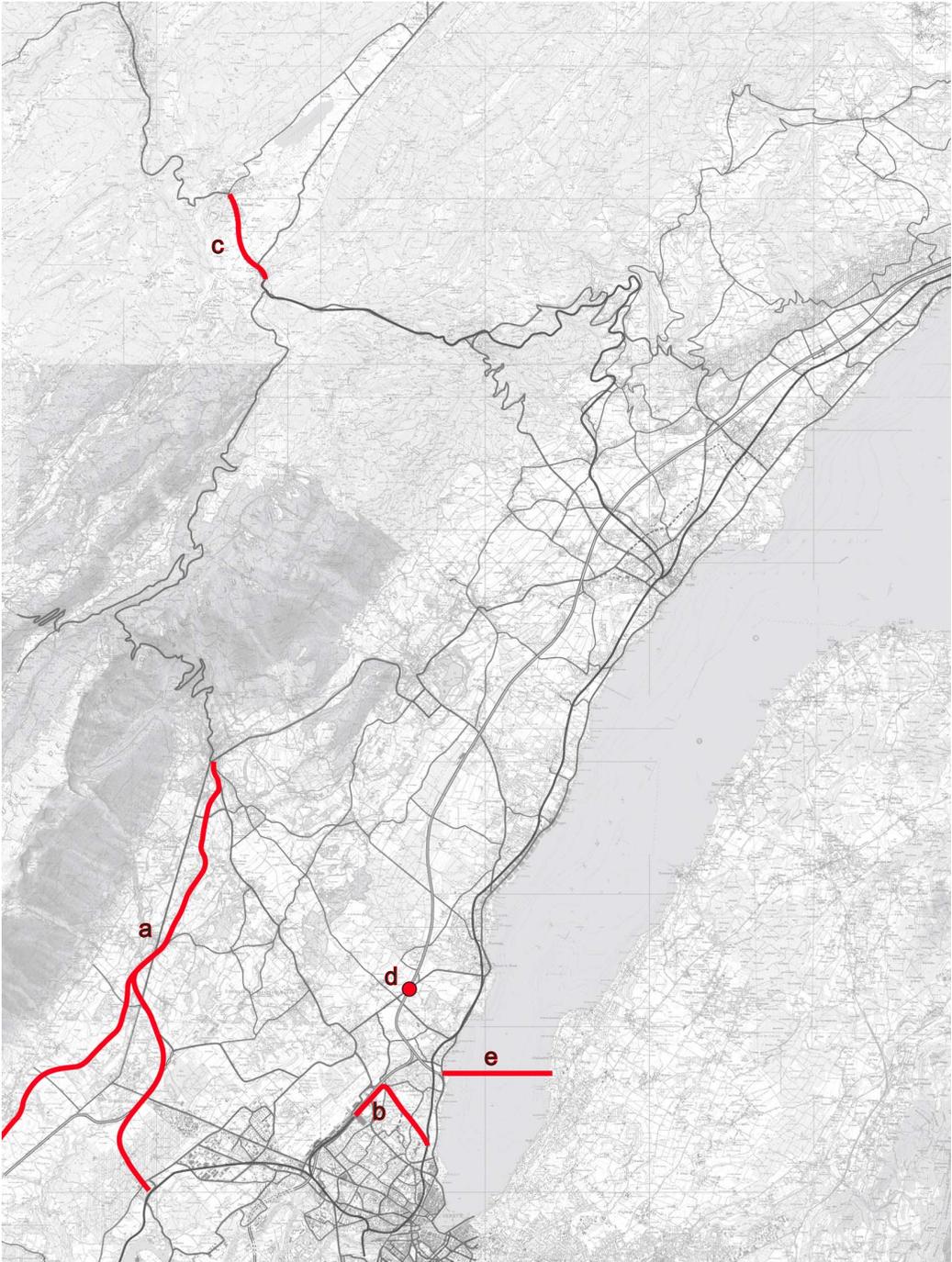
PROJET

Les grands réseaux de transports sont à renforcer et compléter.

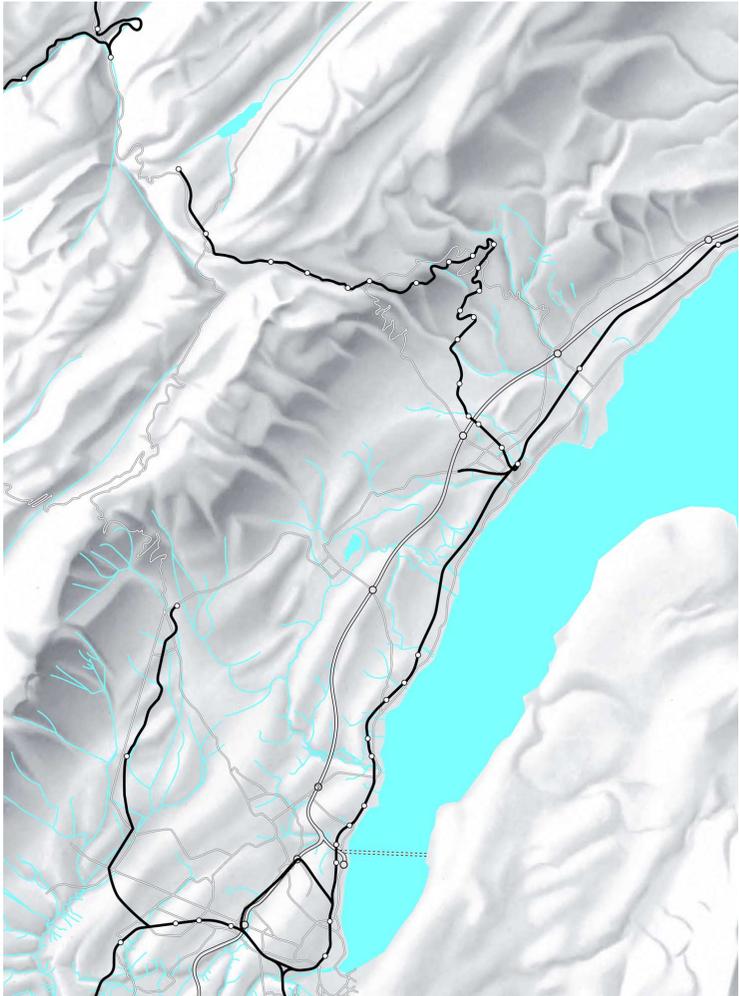
Un certain nombre de projets sont déjà prévus. Bien que renvoyant à des horizons différents, ils ont été intégrés afin de traduire l'état des discussions et d'offrir une image complète de leur développement à terme:

- a. la réservation de la ligne ferroviaire du pied du Jura entre St-Genis et Gex et son raccordement au réseau suisse par Satigny (au-delà de 2030),
- b. le bouclage ferré au cœur de l'agglomération entre Cornavin et Cointrin (2030),
- c. le prolongement du train entre la Cure et les Rousses à des fins touristiques principalement (long terme),
- d. une éventuelle jonction autoroutière aux environs de Collex (ou Versoix),
- e. la traversée du lac pour le contournement autoroutier de Genève (2030).

Pour le réseau routier principal, voir aussi les transports individuels.



SOCLE
INFRASTRUCTURES





VILLES ET VILLAGES

- Quatre centres urbains à renforcer:
- Rolle : un "goulet" entre lac et vignoble
- Gland : une plaine entre Promenthouse et Dullive
- Nyon : un centre historique qui rayonne
- Coppet : un "bocage urbain" en devenir
- Axe NStCM : un chapelet de quartiers denses accrochés aux haltes
- Des villages particuliers

CONSTAT / ENJEUX :

Parmi les grands objectifs du PAFVG, on trouve celui de concrétiser une ville multipolaire et compacte. Pour ce faire, il faut s'appuyer sur les polarités existantes et s'organiser prioritairement sur les transports collectifs et les mobilités douces.

La première action entreprise dans le cadre de cette étude a été de structurer le territoire selon les diverses planifications, à l'étude ou en vigueur, et d'articuler les différentes définitions proposées de la notion de « polarités ».

Les difficultés rencontrées se résument de la manière suivante:

- certaines études directrices peuvent définir différemment une même notion (centre cantonal, régional ou local),
- d'autres, dont les périmètres se superposent, n'attribuent pas le même poids à une polarité,
- d'autres, dont les périmètres ne se complètent pas, oublient de traiter et définir certaines localités.

Dès lors, les principales questions posées sont:

- quelle est la position de Divonne dans le schéma d'agglomération ?
- la centralité locale de Versoix est-elle confirmée?
- tous les villages ont-ils le même poids ?
- quel développement en dehors des polarités et centralités ?

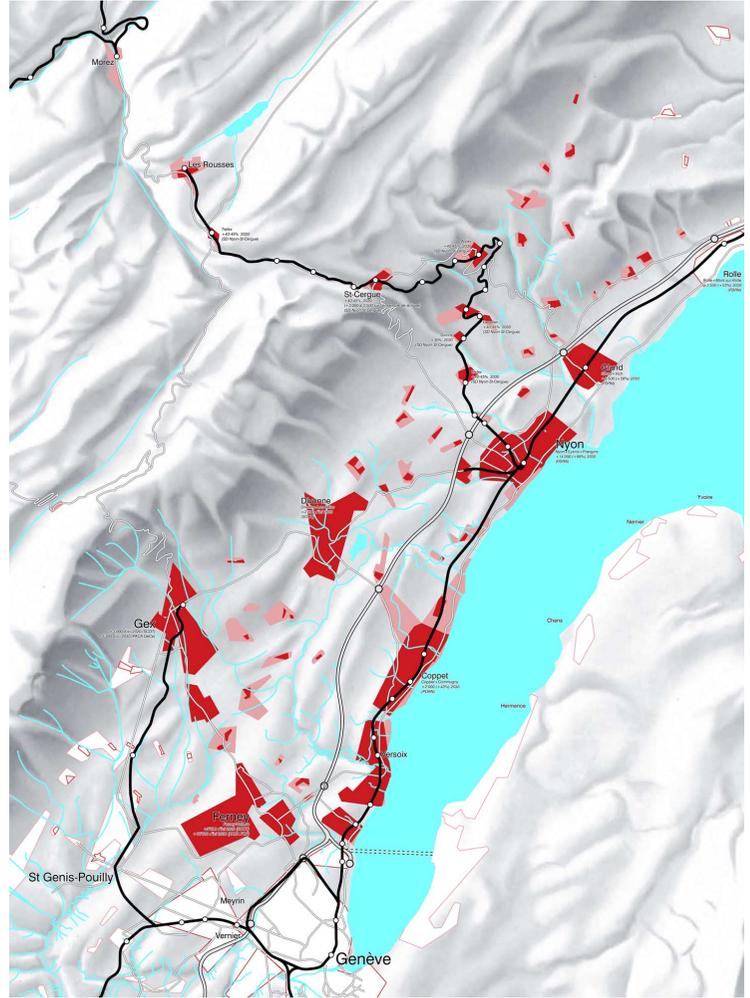


ACTIONS ET MESURES : URBANISATION

- Coeur d'agglomération
- Cercle de l'innovation
- Centre urbain consolidé
- Intercommunalité
- Coeur de localité
- Autoroute et sortie
- Réseau ferré existant / projeté
- Lignes CGN navi mobilité existantes / projetées
- Lignes de tram existantes / projetées
- Lignes régionales existantes / projetées
- Lignes TER existantes / projetées
- Lignes saisonnières existantes / projetées

- Centre cantonal (France)
- Centre régional (Vaud)
- Centre régional (Genève)
- Pôle urbain (France)
- Centre régional (Vaud)
- Centre local (Genève)
- Petite ville (France)
- Centre local (Vaud)
- Centre local (Genève)
- Bourg (France)
- Village (Vaud et Genève)

SOCLE
INFRASTRUCTURES
URBANISATION





PROJET I URBANISATION - POLARITES

PROJET

Le point de vue pris par cette étude pour organiser le territoire en polarités est celui du projet d'agglomération franco-valdo-genevois et de sa hiérarchisation des centralités (Le Schéma d'agglomération et ses mesures, cf. cahier annexe n°3).

On trouve du plus important au plus tenu:

- le cœur d'agglomération
- les centres régionaux
- les centralités locales
- les villages et cœurs de village

Cette hiérarchie est complétée par les notions suivantes :

- les centres urbains consolidés proposés en complément de certains centres régionaux et locaux sur le canton de Vaud (PDRN)
- les centres locaux proposés sur le canton de Vaud (PDRN)
- les haltes/cœurs de localité proposées en complément de certains villages sur le canton de Vaud (PDRN)
- les intercommunalités proposées en complément de certains villages sur le canton de Vaud (PDRN)

Le tableau ci-contre résume les critères de définition des centralités selon les diverses planifications et énumère les localités concernées:

- en noir, les informations tirées du PAFVG
- en rouge, les propositions du PACA St Genis-Gex
- en vert, les données extraites du plan directeur du canton de Vaud et du PDRN
- en bleu, les propositions du SCOT du pays de Gex

Le territoire est ré-organisé de la manière suivante:

- **Genève**, cœur d'agglomération
- **Nyon-Eysins-Prangin**, centre cantonal / centre urbain consolidé
- **Ferney-Ornex-Prévessin**, centre régional
- **Gex-Cessy**, centre régional
- **Rolle - Mont-sur-Rolle**, centralité locale a / centre urbain consolidé
- **Gland - Vich**, centralité locale a / centre urbain consolidé
- **Coppet - Commugny**, centralité locale a / centre urbain consolidé
- **Versoix**, centralité locale a
- **Divonne-les-Bains**, centralité locale b / station touristique
- **St-Cergue**, centralité locale / station touristique
- **Les Rousses**, centralité locale / station touristique
- **Begnins**, centre local
- **Chavannes-de-Bogis**, centre local
- **Trélex, Givrins, Genolier, Arzier-le-Muids, Mies, Tannay**, haltes/cœurs de localité
- **Gilly-Bursins et Crassier-Borex**, intercommunalités
- **Tartegnin, Luins, Burtigny, Bassins, Le Vaud, Coisins, Luillier, Gingins, Cheserex, Signy, La Rippe, Bogis, Vesancy, Grilly, Sauverny, Versonnex, Vesancy**, villages

Les remarques suivantes peuvent être faites:

- De part sa situation, à distance du cœur d'agglomération, le centre urbain de Nyon-Eysins-Prangin se colore d'une vocation cantonale.
- Divonne constitue selon le SCOT un pôle urbain au même titre que Ferney et Gex. Ces localités sont complémentaires. Avec le développement prévu dans le cadre des travaux du PAFVG, Ferney et Gex atteignent un statut régional, alors que Divonne conserve sa position de centre local. Une étude plus spécifique devrait préciser ce dernier point.
- La vocation de Versoix doit être vérifiée dans le cadre des travaux du PACA Genève-Rolle.
- Les objectifs / potentiels / critères de développement des centralités sont définis en articulant les propositions du PAFVG et du PDRN. Les mesures du SCOT s'appliquent pour l'essentiel à Divonne; les villages du territoire français ont été intégrés aux définitions des planifications suisses (à vérifier).
- St George ?



Coeur d'agglomération

Centre régional (CANTONAL) Pôles urbains

Centralité locale (régional)

Villages et coeur de village (centres locaux) petites villes et bourgs

GENÈVE

NYON = NYON-EYSINS-PRANGIN
(c.urb.consolidé)

Ferney-Voltaire = Ferney-Ornex-Prévessin

Gex = Gex-Cessy

Divonne <-----?----->

a / Rolle = Rolle - Mont-sur-Rolle
(c.urb.consolidé)

a / Gland = Gland - Vich
(c.urb.consolidé)

a / Coppet = Coppet - Commugny
(c.urb.consolidé)

a / Versoix = ?

d / Divonne =

St-Cergue (tourisme)
Les Rousses (tourisme)
(prolongement NStCM)

Mont-sur-Rolle
Tartegnin
Gilly-Bursins
Luins
Begnins
Burtigny
Bassins
Le Vaud
Arzier
St Cergue
Coisins
Luillier
Gingins
Cheserex
Signy
La Rippe
Borex
Crassier
Bogis
Vesancy
Grilly
Sauverny
Versonnex
Vesancy

Begnins
Chavannes-de-Bogis
(centres locaux)

Trélex
Givrins
Genolier
Arzier-le-Muids
Mies
Tannay
(haltes)

Gilly-Bursins (Ouest-rollois)
Crassier-Borex (Asse-Boiron)
(intercommunalité)

- taille critique de 15-20'000 habitants
- villages pourtour tournés sur centre régional
- pas de tertiaire
- commerces et services
- équipements ouverts au public
- habitat à moyenne et forte densité

noeud multimodal TP (Nyon) ou liaison radiale TP fréquente (min. 15 minutes) ou performante vers coeur agglomération...
lignes de rabattement sur centre régional, vers l'axe TP fort d'agglomération...

centres = localité dont le périmètre compact est centré sur le noyau de vie et la gare accueillent les activités, les services et l'habitat cantonal (villes et agglomération) et régional (accessibilité rail et autoroute)

pôles urbains = Ferney-Voltaire, Gex et Divonne complémentaires
développement priorisé selon desserte TP

- taille suff. élevée pour commerces et services
- villages voisins tournés sur centralité locale
- tertiaire local + zone artisanale
- équipements publics

a / centre desservi par RER pour le coeur agglomération tertiaire plus important
emplois échelle supra régionale (Gland, Coppet)
forte densité habitat vers gare (Tolle, Gland, Coppet, Versoix)

d / centre isolé
confortation des fonctions centrales
habitat de qualité
amélioration du rabattement bus vers centre principal ou gare RER (bus express)

- trame urbanisée de la campagne
- relation avec les autres centres
- développement circonscrit au périmètre construit et orienté sur desserte TP
- coeur revitalisé pour commerces et services
- niveau moyen de desserte aux HP (30 minutes) sur une ligne bus

petites villes
= Cessy, Ornex, Prévessin-Moëns, Segny
population, équipements publics, desserte et RD1005

centres locaux
= village bénéficiant d'un développement supérieur dans périmètre compact si
- bonne desserte TP
- min. 30 minutes aux HP
- services d'intérêt dépassant cadre communal
- réunis par planification intercommunale

haltes RER et NStCM
= lieux stratégiques de développement dans un rayon de 500 m autour des gares

intercommunalités
= marge d'appréciation du développement de leur centre compact si équipements intercommunaux

villages
= développement modéré selon moyenne cantonale (max. 1%)

bourgs



PROJET

Les objectifs et potentiels de développement doivent être harmonisés en fonction des centralités attribuées.

Le tableau ci-contre résume les propositions et résultats des diverses planifications réalisées à ce jour concernant la croissance de la population.

En outre, les principes suivants sont énoncés pour l'ensemble du territoire considéré:

a. Dans les villages français et suisses qui ne répondent pas aux critères des centres locaux / haltes / intercommunalités (selon le canton de Vaud), le développement est limité à 1% par année.

b. En dehors du cœur d'agglomération, des centres régionaux, des centralités locales et des villages, le développement est nul (habitat).

Enfin, il est attribué des vocations spécifiques aux polarités suivantes:

- Nyon-Eysins-Prangin est une ville d'intérêt cantonal,
- Gex-Cessy est un centre administratif et s'affirme comme porte du Parc naturel du Haut-Jura,
- Ferney-Ornex-Prévessin mise sur la culture et la formation,
- Divonne-les-Bains, St-Cergue, Les Rousses sont des stations touristiques (voir aussi le chapitre tourisme)



Coeur d'agglomération

**Centre régional (CANTONAL)
Pôles urbains**

Centralité locale (régional)

Villages et coeur de village (centres locaux) petites villes et bourgs

GENÈVE

NYON

NYON-EYSINS-PRANGIN
(c.urb.consolidé)

a / Rolle

Rolle - Mont-sur-Rolle
(c.urb.consolidé)

Mont-sur-Rolle
Tartegnin
Gilly-Bursins
Luins
Begnins
Burtigny
Bassins
Le Vaud
Arzier
St Cergue
Coisins
Lullier
Gingins
Cheserex
Signy
La Rippe
Borex
Crassier
Bogis
Vesancy
Grilly
Sauverny
Versonnex
Vesancy

Begnins
Chavannes-de-Bogis
(centres locaux)

Ferney-Voltaire

Ferney-Ornex-Prévessin

a / Gland

Gland - Vich
(c.urb.consolidé)

Trélex
Givrins
Genolier
Arzier-le-Muids

Gex

Gex-Cessy

a / Coppet

Coppet - Commugny
(c.urb.consolidé)

Mies
Tannay
(haltes)

a / Versoix

(Divonne)

d / Divonne

St-Cergue (tourisme)
Les Rousses (tourisme)
(prolongement NStCM)

Gilly-Bursins (Ouest-rollois)
Crassier-Borex (Asse-Boiron)
(intercommunalité)

CENTRE REGIONAL / CANTONAL

Nyon-Eysins-Prangin
+ 66% croissance
+ 14'000 habitants à 2030 (+66% croiss. PDRN)
+ 13'500 habitants à 2030 (pot.accueil PDRN)

CENTRE REGIONAL / CULTURE, FORMATION

Ferney-Ornex- Prévessin
+ 3'600 habitants à 2020 (obj.SCOT)
+ 12'600 habitants à 2030 (PACA FOP)

CENTRE REGIONAL / ADMINISTRATION

«porte du Parc naturel du Haut-Jura»
Gex-Cessy
+ 3'000 habitants à 2020 (obj.SCOT)
+ 5'300 habitants à 2030 (PACA GeCe)

CENTRALITE LOCALE / urbain consolidé Rolle-Mont-sur-Rolle

+ 3'500 habitants à 2030 (+53% croiss. PDRN)
+ 5'500 habitants à 2030 (pot.accueil PDRN)

CENTRALITE LOCALE / urbain consolidé Gland-Vich

+ 6'500 habitants à 2030 (+58% croiss. PDRN)
+ 6'500 habitants à 2030 (pot.accueil PDRN)

CENTRALITE LOCALE / urbain consolidé Coppet-Commugny

+ 2'000 habitants à 2030 (+43% croiss. PDRN)
+ 4'500 habitants à 2030 (pot.accueil PDRN)

CENTRALITE LOCALE / STATION TOURISTIQUE

Divonne-les-Bains
+ 2.5% croiss. par année (SCOT)
+ env. 4'000 habitants à 2030

CENTRALITE LOCALE / STATION TOURISTIQUE

St Cergue
+ 3 à 3'500 habitants à 2030 (pot.accueil SD NStCM)
+ 40-45% croiss.

CENTRALITE LOCALE / STATION TOURISTIQUE

Les Rousses
+ ?

VILLAGES

Haltes et centres locaux
+ 4'000 habitants à 2030 (+25% croiss. PDRN)
+ 5'000 habitants à 2030 (pot.accueil PDRN)

Villages
+ 6'000 habitants à 2030 (+33% croiss. PDRN)
+ 8'000 habitants à 2030 (pot.accueil PDRN)
(+ 1% croiss. par année (PDcanton))

Ailleurs sur le territoire = 0 développement (habitat) !



PROJET I URBANISATION - ACTIVITES

CONSTAT / ENJEUX :

Les diverses planifications en cours renforcent les centralités régionales et locales existantes en y maintenant et organisant les commerces, services et équipements.

Quelques **centres commerciaux** sont implantés de manière « isolée », tant sur France que sur Suisse. Ils recherchent la proximité d'une jonction autoroutière, comme par exemple à Chavannes-de-Bogis (En Margoussin), à Nyon (Signy centre)... ou sont disposés en limite d'une localité le long d'une route passante, comme dans le cas du Casino à Ségny.

Dans ces trois cas, des mesures ont été prises ou sont en cours de discussion, afin de (bien) les relier au réseau de transports collectifs. Mais, leur impact en terme de génération de trafic individuel demeure étant donné leur position sur le territoire.

A chaque jonction autoroutière, on trouve un **site d'activités**. A ce jour, les mieux irrigués par les transports collectifs sont ceux de Nyon avec la présence du réseau ferroviaire:

- une gare du NStC permet d'accéder aux terrains de l'Asse (entreprises, manifestations, habitat);
- une plateforme logistique est en fonction sur le site d'Eysins.

D'autres sites sont renforcés, densifiés ou proposés dans le cadre du PACA St Genis – Gex, en relation avec l'arrivée du tram à Ferney (Jardin international), le développement du bus sur la RD1005 (Ségny) ou une future gare ferroviaire à Gex.

Des **activités spécifiques** comme les organisations internationales, le CERN, des stations thermale ou touristique, donne un caractère particulier à certaine partie du territoire d'étude.

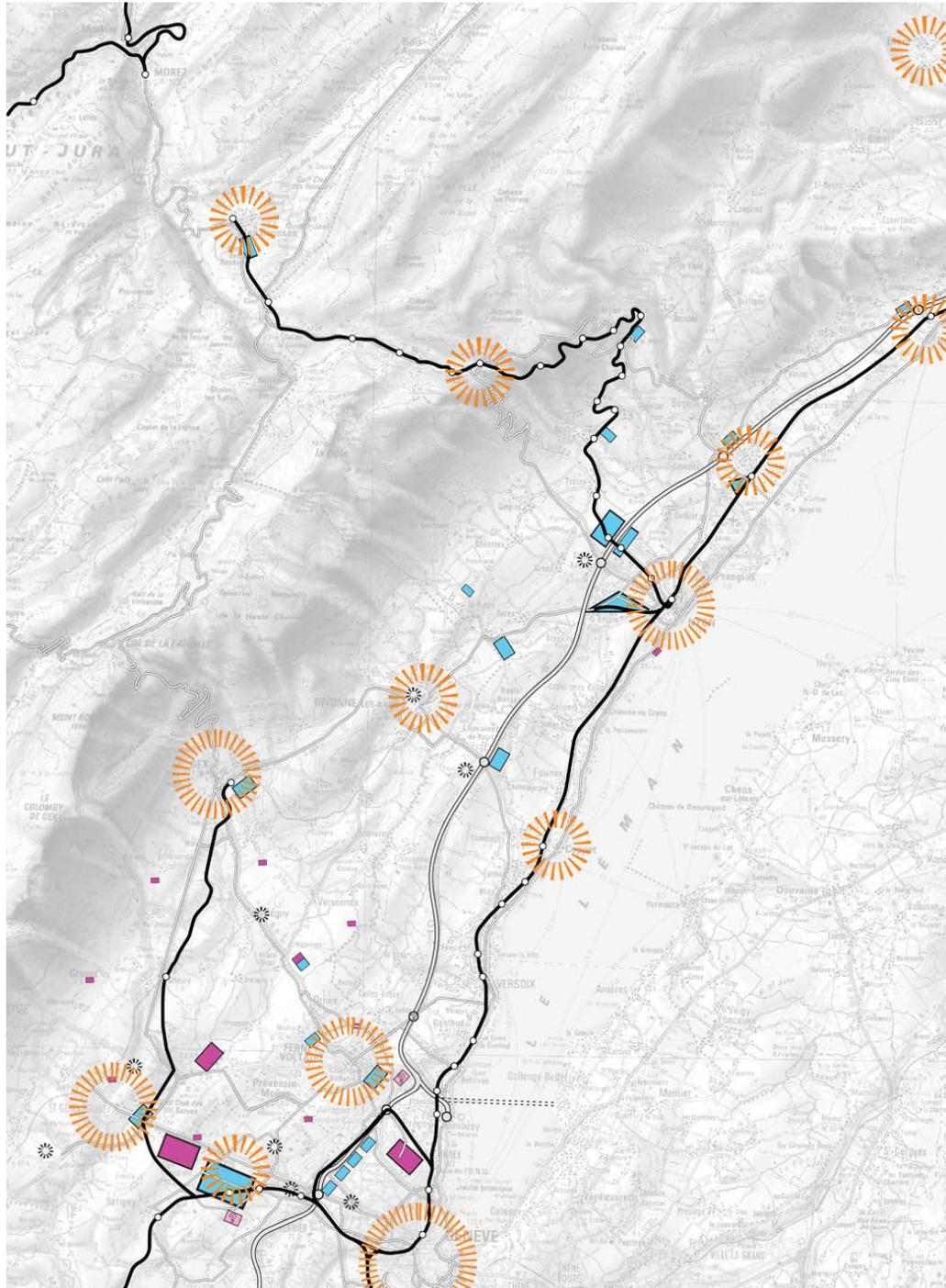
PROJET :

Les centralités doivent être renforcées en continuant d'accueillir des activités.

Les sites d'activités doivent être irrigués par le réseau des transports collectifs; leur vocation est à définir selon leur position sur le réseau des transports et son développement futur.

Il convient donc

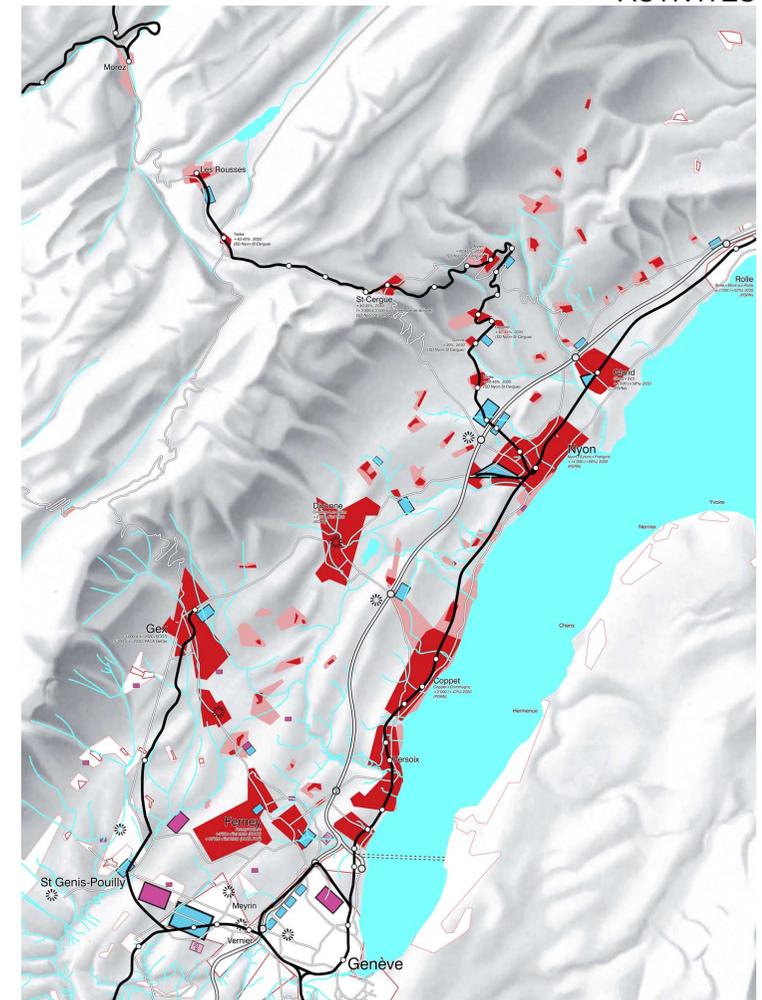
- de ne plus implanter de centres commerciaux ou de sites d'activités en dehors des localités;
- d'étudier la jonction autoroutière de Versoix / Collex et de vérifier l'opportunité d'établir un site d'activités à cet endroit.



ANALYSE : ACTIVITES

-  Commerces de centralité
-  Centre commercial (supermarché)
-  Zone d'activité/
Organisations internationales et CERN/
Site logistique (accessibilité au rail)
-  Plateforme rail/route
-  Chemin de fer et gare
-  Autoroute et sortie
-  Route primaire

SOCLE
INFRASTRUCTURES
URBANISATION
ACTIVITES





PROJET I TRANSPORTS INDIVIDUELS

CONSTAT :

Le réseau des transports individuels motorisés (TIM) s'articule essentiellement autour de l'**axe structurant** que constitue l'**autoroute A1**. Cette dernière est renforcée par la «parallèle» de la route du Lac et la «diagonale» Gex – Divonne – Nyon – Gland.

Trois axes «perpendiculaires» (route du col de la Faucille, route de Saint-Cergue et route d'Arzier) viennent entrecouper la structure de base précitée et complètent ainsi l'armature du réseau primaire, qui accueille l'essentiel du trafic de transit sur le secteur.

Pour alimenter ce système primaire, tout un **réseau maillé d'axes secondaires collecteurs** quadrille le territoire. A noter que la hiérarchie du réseau routier présentée dans cette étude est issue d'une tentative d'uniformisation des différents systèmes de classification des voies de circulation vaudois, genevois et français.

A ce jour, et contrairement à ce qu'il se passe sur le cœur de l'agglomération, relativement peu de problèmes ou de dysfonctionnements sont observés sur le réseau TIM du périmètre d'étude. Doivent toutefois être relevés ici:

- **les saturations ponctuelles des jonctions autoroutières** (essentiellement en heures de pointe ou lors de grandes manifestations comme le Paléo);
- **les nuisances liées au trafic de transit en traversée de localité** (bruit, vitesses excessives, etc.), généralement concentrées en heures de pointe également (avec des gabarits de routes pas toujours adaptés aux volumes de trafic en présence);
- **le déficit de stationnement dans certains centres urbains historiques** (tissu bâti ancien dépourvu de stationnement privé et/ou étroitesse de l'espace public qui n'est pas à même

d'accueillir du stationnement en surface).

Mais au final, par un «**effet d'entonnoir**», c'est à l'approche du cœur de l'agglomération (Genève) que les nuisances TIM sont les plus criantes. A cet égard, la région Nyon-Gex « exporte » en quelque sorte une partie des problèmes que l'explosion de la mobilité pose sur les réseaux routiers.

CONCEPT / OBJECTIFS :

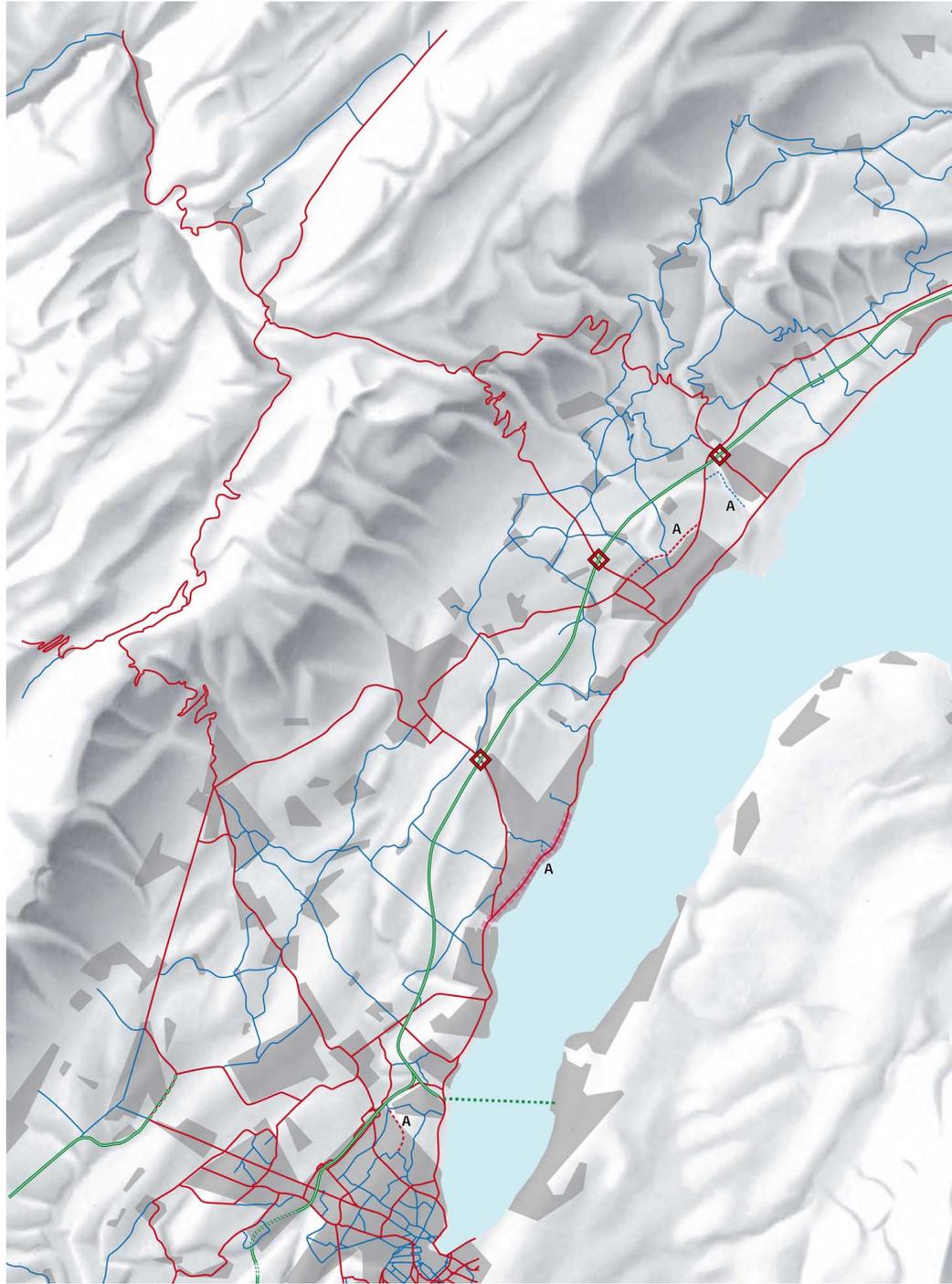
La finalité du concept TIM se base sur les trois objectifs majeurs suivants:

1. **Maîtriser la génération de trafic** et réorganiser l'accès aux centres urbains, en favorisant le recours au covoiturage ou à l'auto-partage et en évitant la surcharge du cœur de l'agglomération
2. **Redéfinir la place de la voiture** dans les centres urbains, notamment en limitant le trafic de transit et en gagnant de la place pour les espaces publics et les mobilités douces, sans prêter l'accessibilité TIM des différentes parties du territoire
3. **Encourager le report modal** vers les transports en commun et les modes doux

PROJET :

Différentes stratégies sont à poursuivre pour optimiser l'utilisation des transports individuels motorisés et en limiter leurs impacts:

- **Hiérarchiser le réseau routier de manière cohérente**, afin de reporter l'essentiel du trafic de transit diffus sur l'autoroute et ne maintenir que les échanges inter-quartiers, ou les accès à l'autoroute, sur le réseau primaire structurant. A cet égard, la création d'une nouvelle jonction autoroutière à Versoix ou à Collex est à encourager.
- Donner la priorité aux transports publics sur le réseau régional principal (réseau secondaire) et **modérer les traversées de villages** (au maximum 50km/h). C'est sur ces tronçons que devront se concentrer les mesures de gestion de la circulation et de lutte contre les nuisances (revêtement routier phono-absorbant et requalification des rues).
- Donner la priorité aux piétons et aux cyclistes sur le réseau de desserte, en réduisant à la fois les vitesses (**généralisation des zones 30 et des zones de rencontre**) et les volumes de trafic (éradication du trafic pendulaire de recherche de place de stationnement par des mesures de gestion du stationnement, dissuasion du trafic de transit diffus grâce à la mise en place de schéma de circulation appropriés, etc.)
- Faciliter l'organisation du covoiturage en aménageant des **parkings de regroupement au droit des jonctions autoroutières** (exploiter les parkings existants lorsqu'il y en a). Ces parkings pourraient également jouer le rôle de parkings d'échange (P+R), dans l'optique où un système de bus rapides serait provisoirement mis en place sur l'autoroute (circulation sur la bande d'arrêt d'urgence), dans l'attente des améliorations de fréquence et de capacité prévues sur la voie ferrée Lausanne - Genève.



ANALYSE : TRANSPORTS INDIVIDUELS

- Réseau autoroutier existant
- Réseau primaire existant
- Réseau secondaire existant
- Requalification de route (projet d'agglo)
- Nouvelles routes (projet d'agglo)
- Saturation des jonctions autoroutières
- A Horizon de réalisation (mesures projet d'agglo)

SOCLE
TRANSPORTS INDIVIDUELS





PROJET I TRANSPORTS COLLECTIFS

CONSTAT :

Le réseau des transports collectifs (TC) sur le périmètre d'étude s'articule autour d'une armature constituée d'un **axe structurant le long du lac** (la voie de chemin de fer Genève - Lausanne) et d'un axe secondaire perpendiculaire (la ligne du Nyon – Saint-Cergue), sur laquelle vient s'articuler tout un **réseau de bus de rabattement**, tout prochainement remanié et amélioré pour ce qui concerne la Région Nyon (horizon décembre 2012). A cette date, les villes de Nyon, Gland et Rolle bénéficieront chacune d'un véritable réseau TC urbain. Enfin, il faut relever encore les deux NaviLignes Nyon – Yvoire et Nyon – Chens, qui offrent toutes deux une petite vingtaine de traversées lacustres par jour (pour l'horaire estival), pour les besoins pendulaires comme de loisirs.

Toutefois, les temps de parcours et les fréquences des TC restent encore dans l'ensemble peu attractifs et donc **pas assez concurrentiels par rapport aux transports individuels** motorisés. Par ailleurs, la lisibilité des réseaux n'est pas toujours optimale (lignes avec différents itinéraires, arrêts de bus pas assez bien identifiés, etc.)

Outre la volonté générale affichée dans le PDRN d'**extraire au maximum les bus des aléas du trafic**, par la création de voies réservées ou l'introduction de priorités aux feux, différents projets TC déjà bien avancés peuvent être identifiés. Il s'agit:

- du prolongement vers Gex et de l'amélioration de la ligne Coppet – Divonne ;
- des projets de bus à haut niveau de service (BHNS) entre Ferney et Gex, et entre Ferney et St-Genis ;
- de l'amélioration des capacités du RER Coppet – Genève et du NStC (pour son tronçon aval

du moins);

- de l'amélioration du franchissement des jonctions autoroutières par la création de sites propres et de feux prioritaires.

CONCEPT / OBJECTIFS

L'objectif est bien sûr de poursuivre le développement de l'offre TC, en intégrant les quatre enjeux suivants:

1. Développer un **système hiérarchisé** (en fonction de l'objectif et du contexte)
2. Offrir une **desserte de base** (mais régulière) sur tout le territoire
3. Intégrer les **réseaux scolaires** (sur France)
4. Trouver des synergies pour la **desserte touristique**

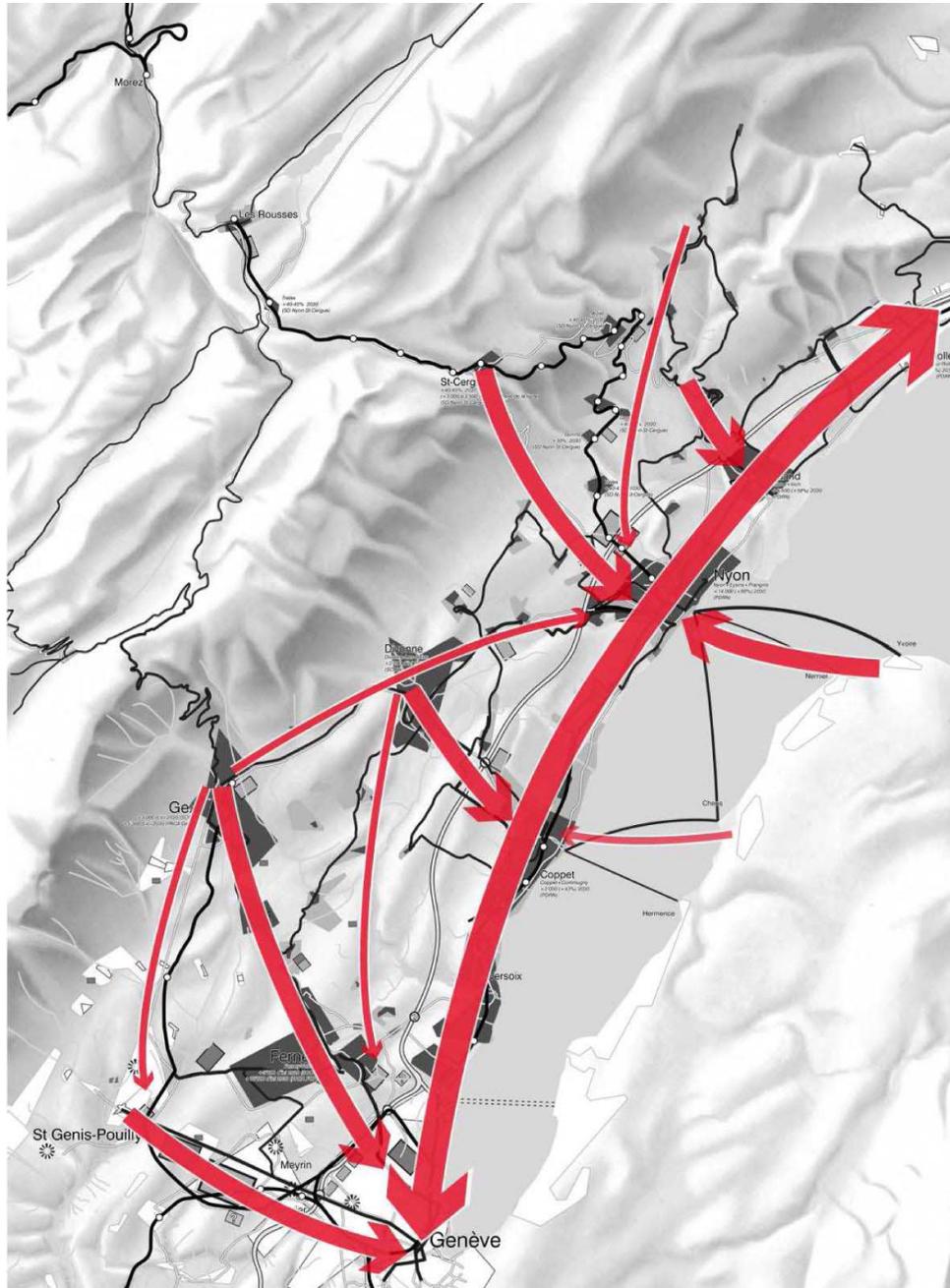
Il s'agit d'apporter une réponse circonstanciée et adaptée aux deux grands types de besoins en mobilité que l'on peut résumer ainsi : les déplacements pendulaires («je vais travailler à la ville») et les déplacements liés aux loisirs (échanges locaux, activités saisonnières, tourisme culturel, manifestations ponctuelles, etc.).

Cela se traduit par l'organisation et le renforcement de **deux systèmes différents mais complémentaires**:

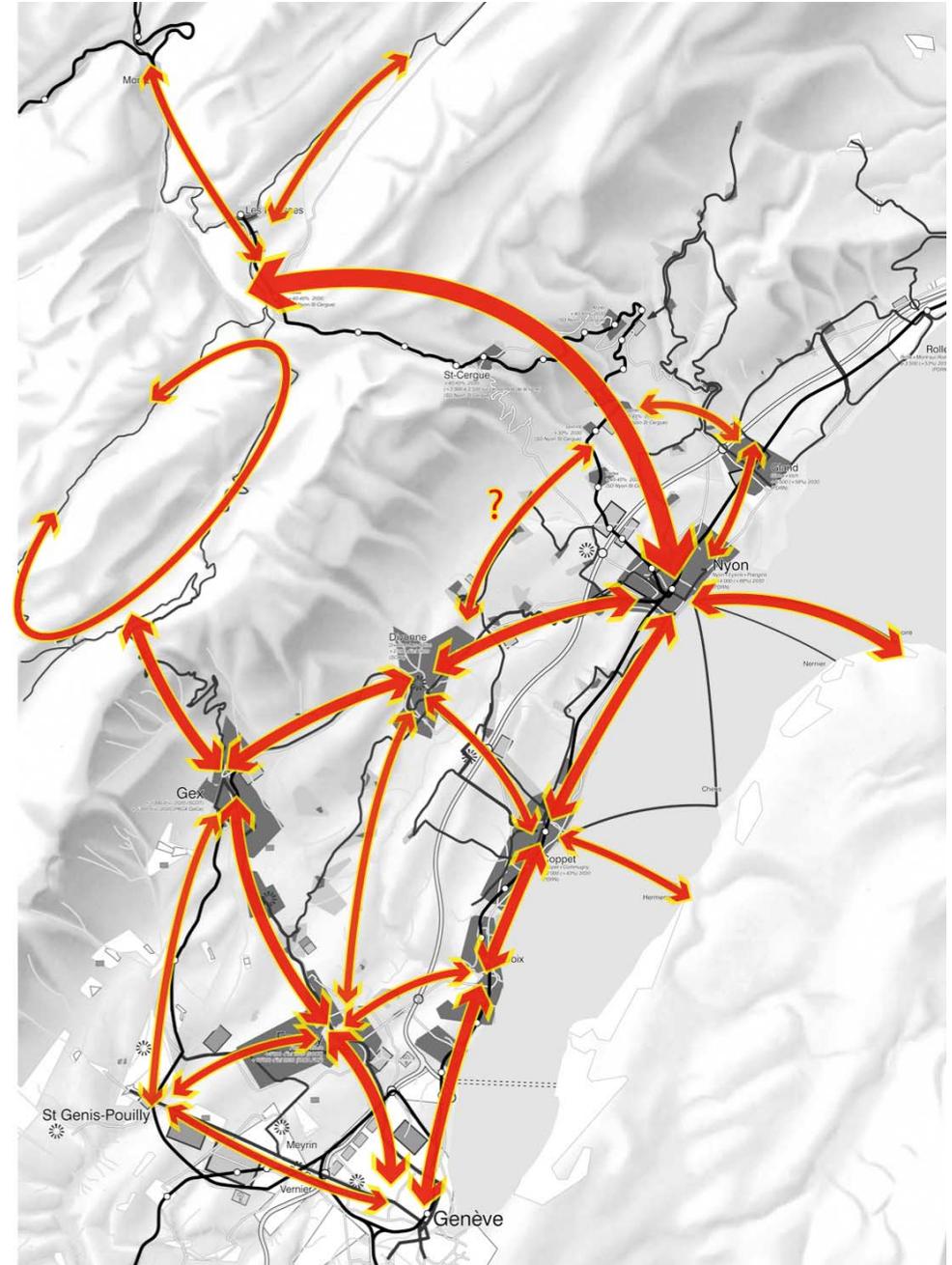
- Le système «**mouvements pendulaires**», qui est articulé autour de la colonne vertébrale du train, avec des lignes de rabattements perpendiculaires le plus directes et efficaces possibles. Les notions de temps de parcours et de cadence sont ici essentielles.
- Le concept «**échanges internes**», moins hiérarchisé et beaucoup plus maillé, car basé sur les mouvements de proximité (déplacements locaux). Les objectifs se situent ici plus au niveau de la couverture territoriale et de l'exhaustivité temporelle (desserte le soir et le week-end). Au niveau de l'offre touristique à proprement parler, il est possible de même mettre en avant les deux pénétrantes dans le Jura (NStCM et la ligne à renforcer entre Gex et Mijoux), ainsi que la nouvelle «transversale» Gex - Divonne - Nyon (qui se prolonge sur Yvoire au final).



MOUVEMENTS PENDULAIRES



ECHANGES INTERNES





PROJET :

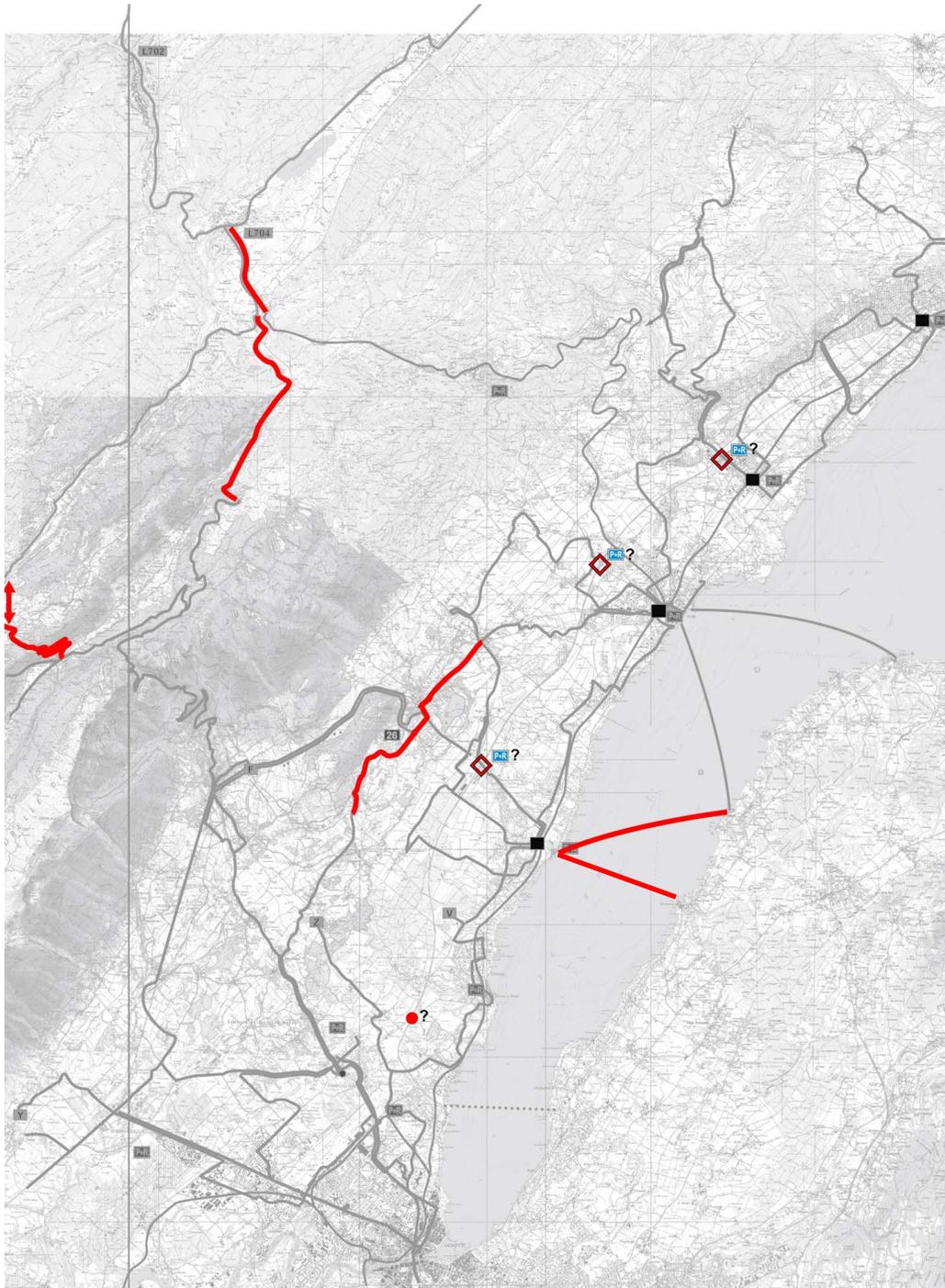
Plusieurs stratégies peuvent être imaginées pour développer l'offre en transports collectifs et inciter ainsi au report modal:

- Hiérarchiser les réseaux «mouvements pendulaires» et «échanges internes», tout en les rendant complémentaires. Il s'agit notamment d'organiser les lignes à «orientation pendulaire» autour de la colonne vertébrale de la ligne CFF Genève – Lausanne en développant de véritables **BHNS entre Gex et Ferney et entre Divonne et Coppet**, et en ouvrant une nouvelle ligne «navibus» entre Chens et Coppet.
- Développer un réseau local maillé pour les échanges internes (déplacements locaux) et les mouvements liés aux loisirs, au sein duquel **Divonne** jouerait un **rôle d'articulation majeur** (proposition d'une ligne régionale Ferney – Divonne – Nyon qui viendrait croiser la nouvelle ligne Gex – Divonne – Coppet).
- **Etoffer la desserte touristique saisonnière** en ouvrant de nouvelles lignes (traversée lacustre entre Hermance et Coppet et ligne «circulaire» sur les hauts du Jura entre Mijoux et La Cure) et en augmentant les cadences, tout en les rendant plus souples (renforcement ponctuel de l'offre lors de manifestations, de week-end à météo favorable, etc.).

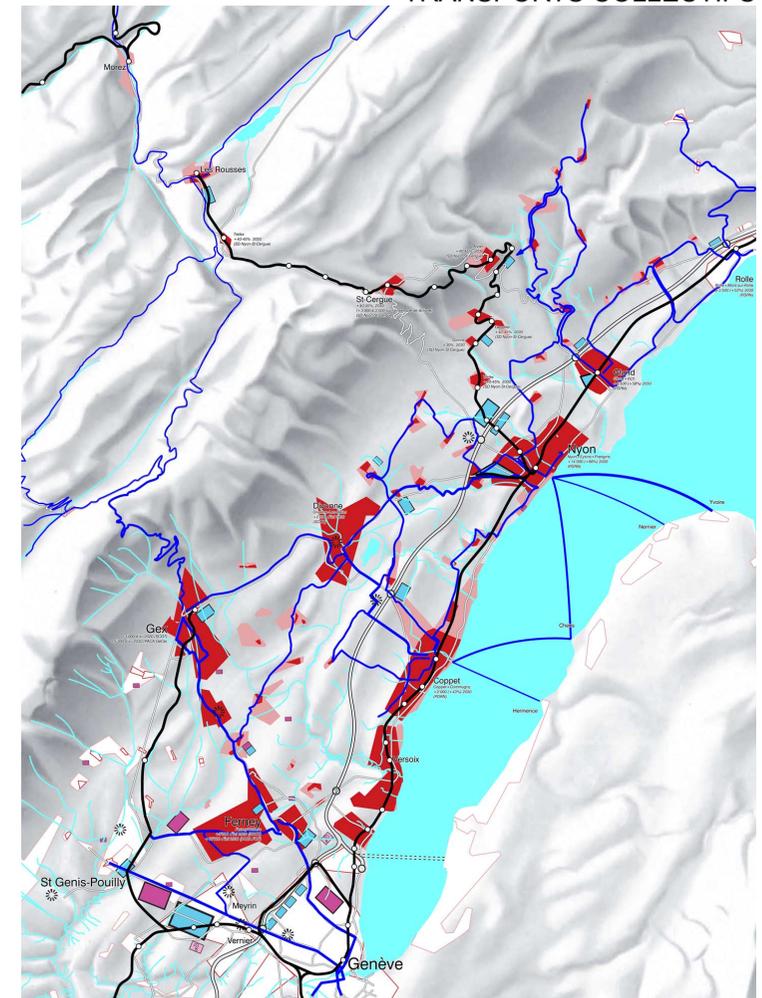


ACTIONS ET MESURES : TRANSPORTS COLLECTIFS

-  Ligne projetée
-  Ligne existante
-  Gare / interface multimodale
-  Nouvelle jonction autoroutière
-  Amélioration du trafic
-  Park and ride



SOCLE
INFRASTRUCTURES
URBANISATION
ACTIVITES
TRANSPORTS COLLECTIFS





PROJET I MOBILITE DOUCE

CONSTAT :

Le cadre paysager et urbanistique de qualité sur le sur le périmètre d'étude peut aujourd'hui encore être valorisé du point de vue des mobilités douces. La topographie relativement plate de la majeure partie du territoire et la compacité des centres urbains sont propices à la mobilité douce.

Le nombre et la qualité des aménagements sont toutefois insuffisants.

La part de mobilité douce dans l'ensemble des déplacements a d'ailleurs régressé ces dernières décennies. L'augmentation des déplacements motorisés qui s'en est suivi s'est alors accompagnée de nuisances et d'encombrements des espaces publics non propices à la mobilité douce. Il s'agit à cet égard d'inverser la tendance aujourd'hui.

CONCEPT / OBJECTIFS

Le développement de la mobilité à pied ou à vélo est une priorité du projet. L'objectif est d'**offrir des itinéraires piétons et cyclables sécurisés, directs et attractifs** pour tous les usagers. Ces parcours s'appuieront sur les qualités paysagères du territoire, notamment ses vues sur le lac, ses cours d'eau et ses cordons boisés. Les enjeux sont de renforcer l'attractivité du cadre de vie et des espaces publics, tout en les mettant en réseau, afin de donner envie de pratiquer les mobilités douces.

L'idée est de développer un réseau de mobilités douces cohérent qui repose sur les trois piliers suivants:

1. Développer un **système maillé** (quadrillage du territoire)
2. **Hiérarchiser les réseaux** (mailles plus ou

moins lâches en fonction des besoins – piétons, cyclistes, marcheurs, cyclotouristes, etc.)

3. Tendre vers un **système gravitaire** (réseau de plus en plus dense à l'approche des centres urbains)

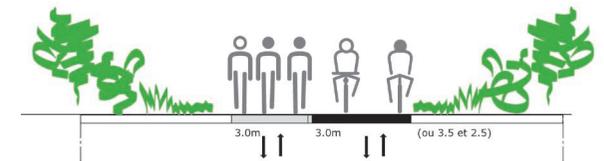
Deux niveaux d'offre doivent coexister, selon que l'on réponde à des besoins pendulaires ou de délasserment :

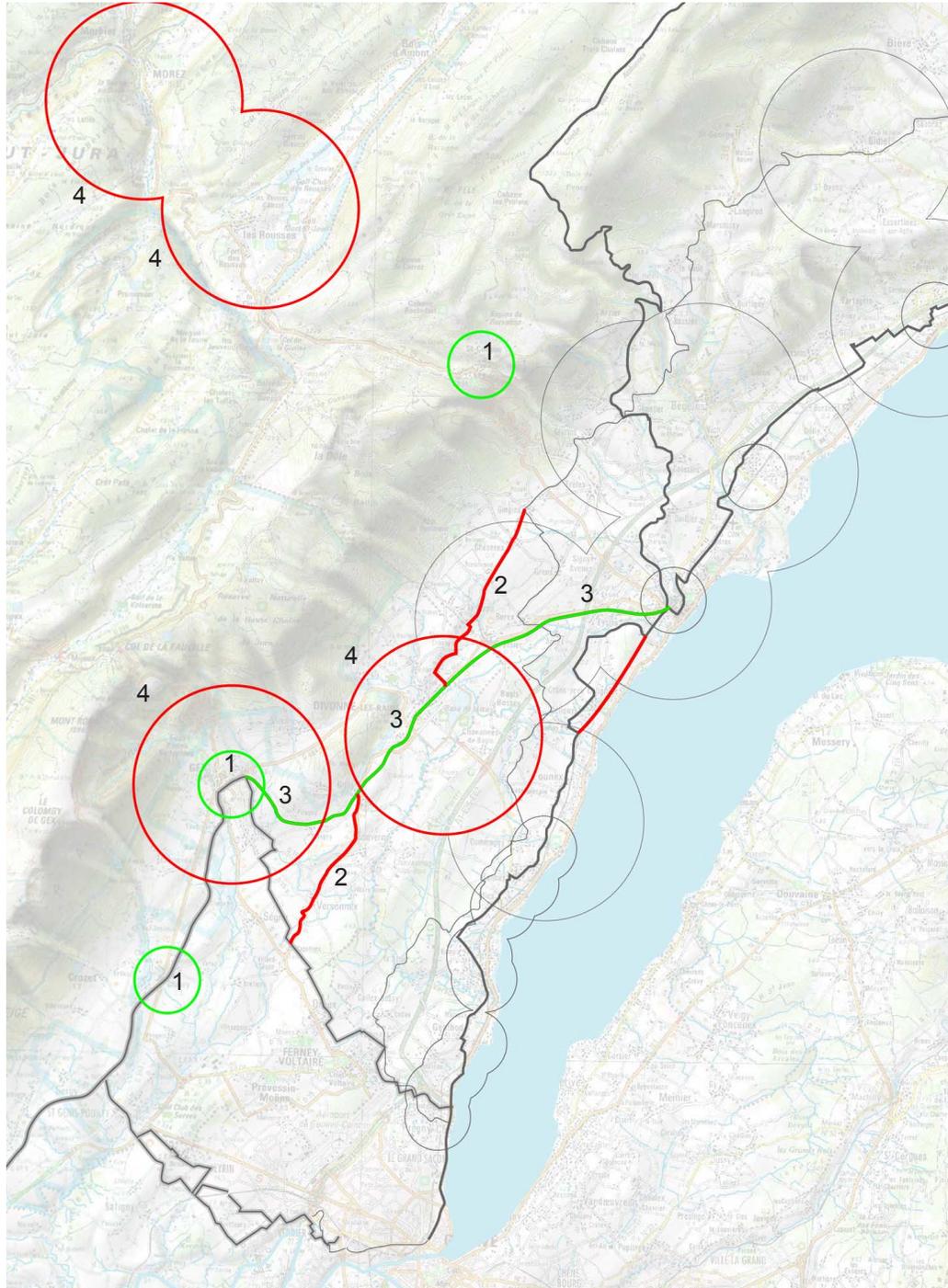
- **Un réseau ancré dans le paysage pour les déplacements pratiques et récréatifs:** Une première direction du réseau, donnée par les cours d'eau et l'orientation du Jura, concerne les liaisons Jura - lac à travers les villages et les centres urbains. La seconde est donnée par une suite de lignes parallèles comprises entre le lac et l'autoroute, puis entre l'autoroute et le Jura. Les espaces publics et les éléments paysagers (cours d'eau, couloirs de verdure, plaines agricoles, rives du lac) ponctuent agréablement le réseau de mobilité douce. Son attractivité s'en trouve renforcée pour les déplacements quotidiens comme pour la promenade.
- **Des liaisons attractives et sûres entre les villages et les centres urbains :** Pour les plus grandes distances, les aménagements concernent principalement les cycles et empruntent directement les axes routiers les plus directs (réseau routier secondaire et principal).

PROJET :

Le projet propose les pistes de stratégie suivante pour renforcer l'utilisation des mobilités douces :

- Développer un réseau au **maillage fin autour des principales polarités** que constituent les centres urbains (1-3km de rayon), avec des **liaisons rayonnantes autour des gares.**
- Créer un nouvel **axe de cyclotourisme le long du pied du Jura**, entre Trélex et Ségny.
- Revaloriser l'ancien tracé du train entre Gex et Nyon en créant une véritable «**voie verte**», qui pourra constituer une véritable colonne vertébrale des réseaux de mobilité douce à vocation de délasserment ou de loisir de la région transfrontalière.
- Sécuriser les itinéraires vélos pour les déplacements pendulaires en équipant les axes routiers principaux de **pistes ou bandes cyclables.**

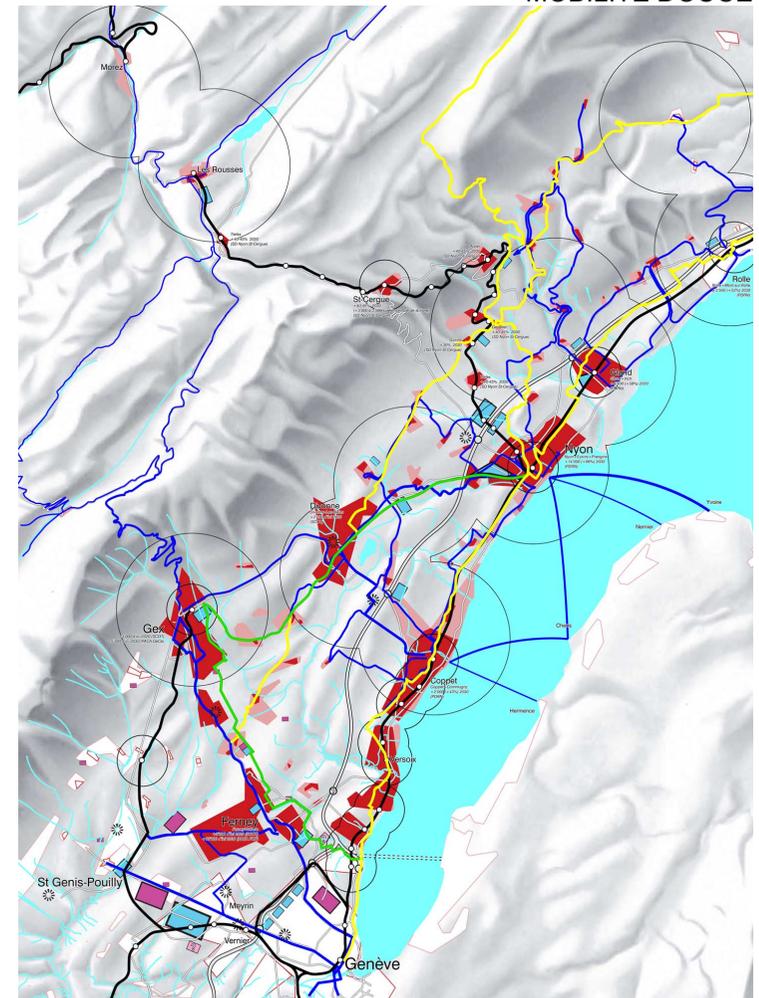




ACTIONS ET MESURES : MOBILITE DOUCE

-  Réseau vélo (3km des gares/écoles)
-  Réseau piéton (1km des gares)
-  Voie verte
-  Itinéraire cyclable

SOCLE
INFRASTRUCTURES
URBANISATION
ACTIVITES
TRANSPORTS COLLECTIFS
MOBILITE DOUCE





PROJET | TOURISME

CONSTAT :

Le territoire transfrontalier Nyon-Gex présente à la fois une économie touristique affirmée sur certains sites et une vocation d'accueil de loisirs de proximité, en réponse aux besoins croissants des populations de l'agglomération.

La spatialisation de ces différentes vocations était jusqu'ici très marquée et allait de pair avec la saisonnalité des activités. Parallèlement à la configuration des reliefs, les différentes vocations s'organisaient suivant des bandes successives, du lac aux plateaux du Jura.

- **Les rives du lac** ont une attractivité associée au paysage et à la contemplation, ainsi qu'aux activités nautiques et à la baignade. Sur cet espace linéaire très convoité, le premier enjeu pour l'agglomération est de rétablir l'accessibilité à la rive, par la reconquête d'un cheminement piétonnier (Loi fédérale) et de maintenir les échappées visuelles vers le lac et les Alpes, qui font la valeur paysagère et l'attractivité. Par ailleurs, la poursuite de l'aménagement des ports de plaisance et des activités nautiques doit rester ponctuelle, afin de préserver la naturalité des rives non artificialisées. Le développement du transport lacustre entre rives intéresse aussi bien les clientèles touristiques (excursions traditionnelles de la clientèle de la station des Rousses à Yvoire, via le NStCM et le bateau depuis Nyon), que certains pendulaires de l'agglomération.

- **Entre lac et pied du Jura**: Cet espace concentre l'essentiel de l'offre culturelle, autour de sites emblématiques. La fréquentation touristique se répartit entre les nombreux sites d'intérêt patrimonial à caractère historique (Nyon, Bonmont, Yvoire, Château de Prangins), les sites culturels à fort potentiel d'image (Rousseau à Genève,

Voltaire à Ferney et Versoix, Madame de Staël à Coppet...) et les sites de culture scientifique (CERN).

L'enjeu pour l'agglomération est de renforcer le maillage de ces sites, par une programmation culturelle dynamique (Festivals, concerts, représentations théâtrales, expositions...), par un réseau de mobilité douce et par des moyens de transports en commun, de manière à irriguer ce territoire qui participe directement à la vie quotidienne de l'agglomération.

Au cœur de cet espace, et au pied de la chaîne du Jura, Divonne-les-Bains est la seule commune de l'agglomération dont la vocation principale soit touristique. Mais son image s'affaiblit avec la désaffection du casino, qui a longtemps été le premier de France, mais qui est maintenant fortement concurrencé par l'ouverture du casino de Meyrin et par celui de Montreux. Les activités thermales sont peu ouvertes au public de l'agglomération. L'hippodrome est sous-exploité avec 12 courses/an. La fréquentation est essentiellement estivale (15 juillet-15 septembre), en dehors du marché dominical très prisé de la population suisse voisine.

L'enjeu, pour Divonne et pour l'agglomération, est de redéfinir un positionnement touristique clair, avec un choix à effectuer entre le retour sur un créneau haut de gamme, ou le développement d'une offre de loisirs plus ouverte à l'agglomération et multi saisonnière. Mais Divonne est actuellement l'un des sites les moins connectés à l'agglomération par les réseaux de transport en commun et de mobilité douce.

- **Du pied aux crêtes du Jura et à la Valserine**: Les sites équipés pour l'accueil de jour sont majoritairement dévolus aux loisirs de proximité, autour d'activités spécifiques: golf, centres

équestres (Ranch de Madame Chorina Schumacher / Western Reining), sites dédiés au ski alpin (Col de La Faucille, Crozet-Lélex, Saint-Cergue), ski nordique (La Vattay).

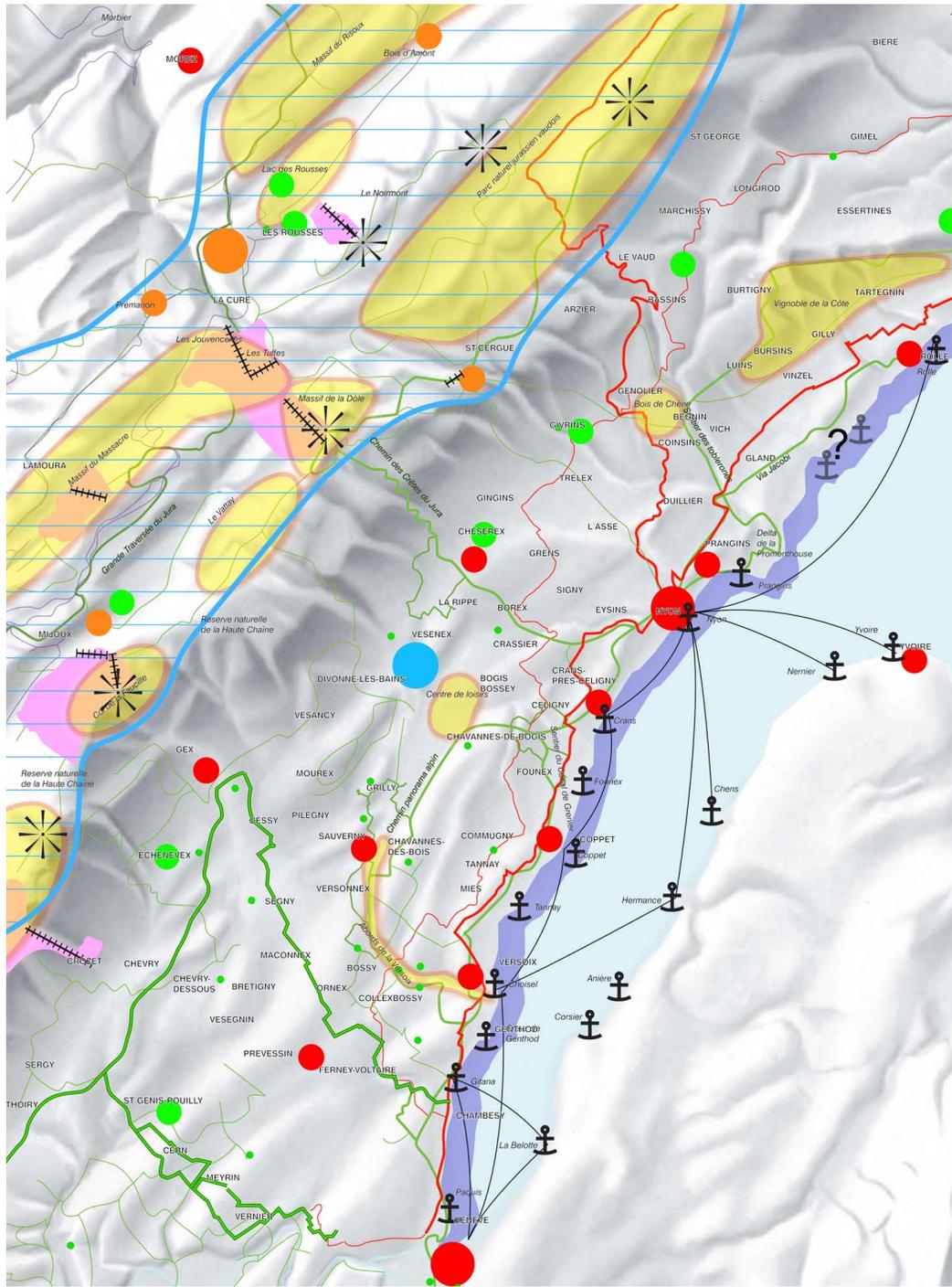
Les sites de neige sont tributaires des aléas liés aux changements climatiques et marqués par une forte saisonnalité. Seul le site du col de La Faucille-Mont Rond connaît une fréquentation estivale significative, en raison de sa vocation de passage, du panorama sur les Alpes et d'une diversification de son offre (luge toute l'année).

L'enjeu pour l'agglomération est d'adapter l'offre de ces sites aux évolutions de la demande sociale des populations de l'agglomération, tout en facilitant leur accès par des transports publics.

- **Sur le Jura**: Les stations du Jura ont développé une vocation de tourisme de séjour, liée aux loisirs de neige et à la découverte de grands espaces naturels par des activités de pleine nature. L'évolution de l'offre valorise la multifonctionnalité des espaces naturels remarquables, qui conjuguent des fonctions de production (agricoles et forestières). Les reliefs se prêtent également à des formes de randonnée en itinérance (Grandes traversées du Jura à pied, à vélo, à ski ou en raquettes). Le développement touristique doit composer avec les enjeux de préservation de richesses naturelles et d'espèces emblématiques (Grand Tétras...).

Les vocations de tourisme de séjour et de loisirs étaient largement dissociées jusqu'ici, car les sites les plus touristiques ne recherchaient pas la fréquentation de proximité.

Le développement du court séjour, l'évolution des pratiques de loisirs et l'augmentation de la mobi-



ANALYSE : TOURISME

- Espace de ressourcement et de loisirs de pleine nature
- Périmètre de loisirs important
- Domaine de ski alpin
- Station touristique
- Site d'intérêt patrimonial
- Station thermale
- Golf / parc de loisirs / zoo
- Manège
- Port
- Liaison navigable
- Remontée mécanique
- Voie verte (PAFVG)
- Itinéraire cyclable balisé majeur existant
- Itinéraire cyclable secondaire
- Itinéraire pédestre majeur
- Itinéraire pédestre secondaire
- Grandes traversées du Jura
- Point de vue



RAQUETTE SUR LE JURA



CHATEAU DE PRANGINS



REGATE SUR LE LEMAN



PROJET | TOURISME

CONSTAT (SUITE) :

lité, tendent à estomper les différences entre les modes de fréquentation. Par ailleurs, la rentabilisation des équipements lourds (remontées mécaniques, neige de culture, équipements sportifs spécialisés) impose de rechercher une diversité de publics et une polyvalence afin d'atténuer le caractère saisonnier.

L'enjeu d'une coopération renforcée à travers le projet d'agglomération est d'adapter l'offre, d'améliorer la complémentarité entre les pratiques de découverte du territoire et de mieux concilier les différents usages.

OBJECTIFS :

La finalité est de conforter l'attractivité touristique des sites de stations, tout en développant l'offre d'activités de loisirs à destination des populations de l'agglomération, par un renforcement des complémentarités et des synergies entre les différentes formes de tourisme et de loisirs:

- tourisme de séjour sur les sites de stations (Les Rousses, Saint-Cergue, Mijoux –Lélex, Divonne-les-Bains)
- thermalisme et bien être autour de Divonne-les-Bains
- tourisme nautique (Nyon,
- tourisme culturel (Nyon, Coppet, Bonmont, Ferney-Voltaire, Gex,
- loisirs de pleine nature et loisirs sportifs ou récréatifs de proximité (Crozet-Lélex, La Faucille, La Vattay, Saint-Cergue, La Givrine, La Cure, La Dôle, Saint-George...)
- tourisme d'affaires autour des salons et manifestations internationales
- itinérance à partir des activités de pleine nature

La stratégie pour la valorisation touristique consiste à affirmer et renforcer la vocation des sites de stations visant une clientèle de séjour, en valorisant leur potentiel d'hébergement et leur infrastructures d'accueil pour répondre aux besoins de l'agglomération (tourisme d'affaire, salons, manifestations).

Elle consiste par ailleurs à améliorer la visibilité de l'offre de découverte et d'activités, par une meilleure mise en réseau des sites, une commercialisation valorisant les complémentarités et une promotion globale de l'offre de services auprès des publics de l'agglomération.

1. Conforter la capacité et la qualité d'accueil des stations

L'offre d'hébergements touristique des stations demande à être requalifiée. L'objectif est de maintenir une capacité d'hébergement hôtelier, de pérenniser les structures d'hébergement collectif de grande capacité (ex: VVL Lamoura), de diversifier les formes d'hébergement.

Il s'agit tout d'abord d'améliorer la maîtrise des consommations énergétiques des bâtiments, qui deviendra une condition de leur viabilité économique. Il est également indispensable d'adapter l'offre aux exigences réglementaires (ex: accessibilité aux handicapés) et à l'évolution des exigences qualitatives de la clientèle. Sont principalement concernés les sites qui concentrent les hébergements : station des Rousses (4 villages), Saint-Cergue, Mijoux-Lélex et Divonne-les-Bains.

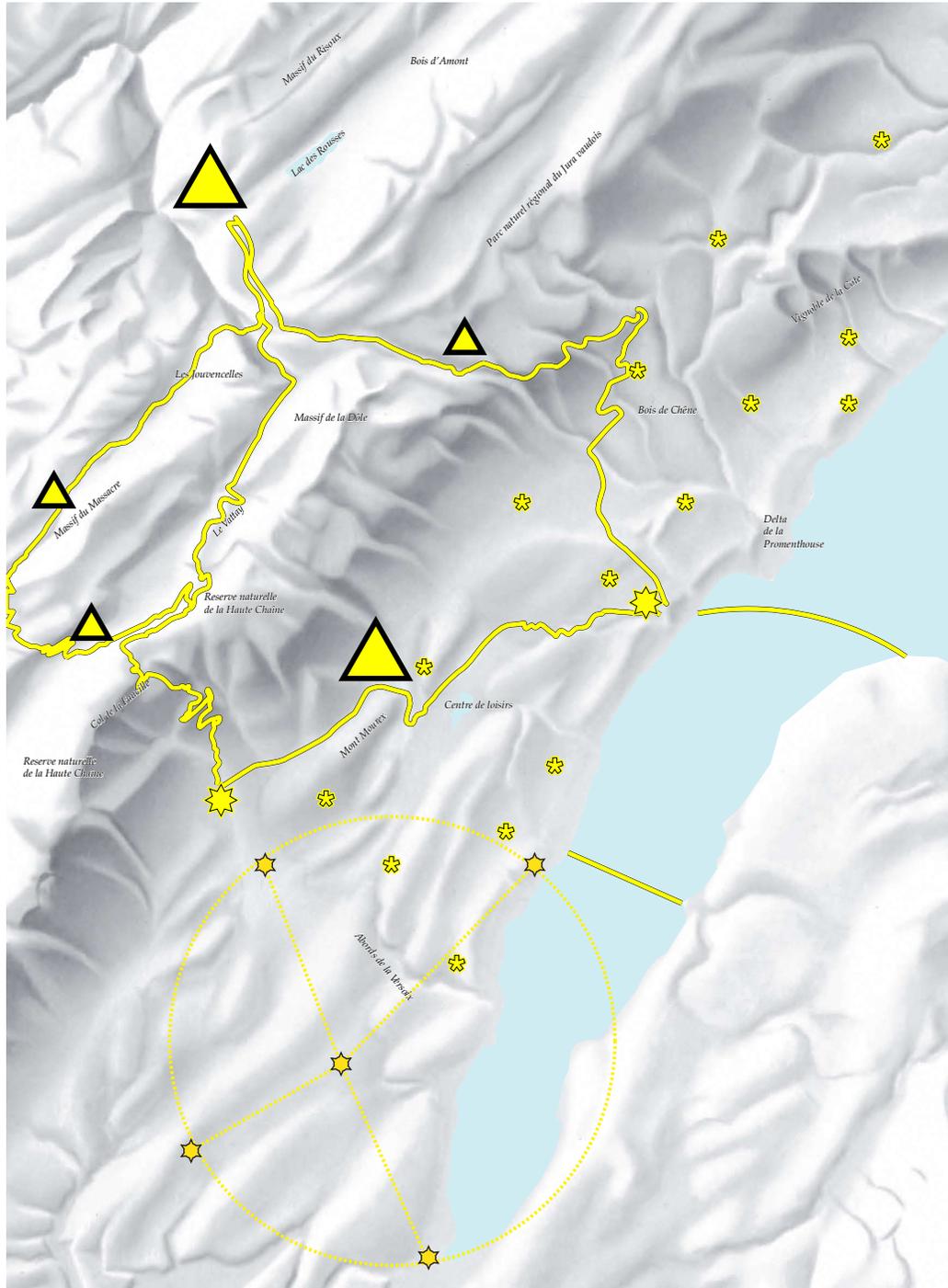
La capacité d'accueil de certains sites desservis par des lignes de transports publics mérite d'être développée (Saint-Cergue, et les Rousses, sous réserve de prolongement de la ligne de chemin de fer Nyon St Cergue jusqu'au village des Rousses).

Le développement de la capacité d'accueil sur Divonne dépend du choix de positionnement touristique, entre la reconquête d'une clientèle de séjour haut de gamme et une vocation de pôle de loisirs pour l'agglomération.

Il s'agit d'améliorer la qualité des formes urbaines et la convivialité des espaces publics, en valorisant la place des piétons.

2. Mettre en réseau les sites et l'offre

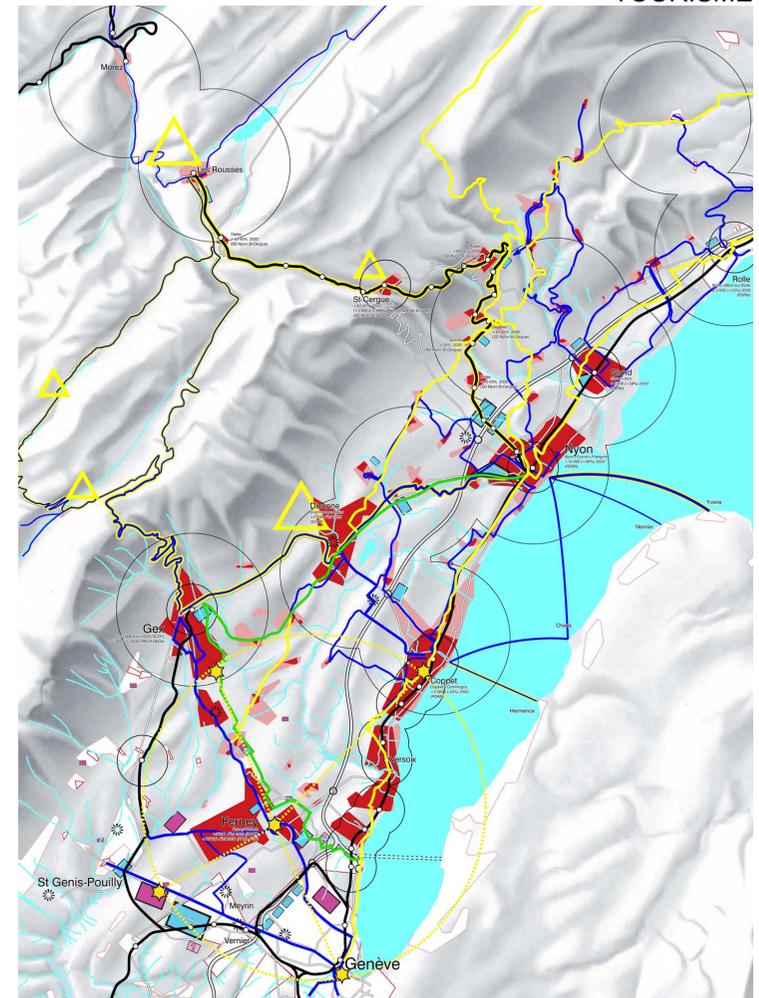
- L'offre touristique s'appuie notamment sur des sites culturels patrimoniaux, historiques et ou liés à la culture scientifique. Ces sites ont à mettre en réseau pour renforcer leur attractivité et favoriser les renvois mutuels de visiteurs. Le concept de Cercle des Lumières (Château de Ferney-Voltaire, Coppet, Genève,



ACTIONS ET MESURES : TOURISME URBAIN

-  Centrale d'achat de produits locaux
-  «Magasin du terroir», dépôt de produits locaux
-  Site patrimonial ou touristique
-  Itinéraire de loisirs
-  Cercle des Lumières (Rousseau, Voltaire, Mme de Staël, CERN)

SOCLE
 INFRASTRUCTURES
 URBANISATION
 ACTIVITES
 TRANSPORTS COLLECTIFS
 MOBILITE DOUCE
 TOURISME





PROJET | TOURISME

OBJECTIFS (SUITE) :

lieux de visite du CERN) répond à cet objectif en donnant une meilleure visibilité à l'offre territoriale.

- Les pratiques touristiques s'appuient sur des activités de pleine nature. Il s'agit de mettre en réseau les sites patrimoniaux et de les inscrire dans un maillage d'itinéraires de découverte combinant plusieurs modes de déplacements (randonnée pédestre, cheval, cyclable, VTT, nautique...)
- Au-delà des outils classiques de promotion touristique, la communication proposée aux visiteurs doit chercher à personnaliser les contenus (systèmes nomades, choix de menus (langues, thématiques, niveaux de connaissance...).

3. Organiser l'accès aux espaces naturels

- Les enjeux de conservation de la biodiversité, imposent, en raison de la vulnérabilité de certaines espèces animales au dérangement et de la fragilité de certains milieux naturels au piétinement, imposent une maîtrise de la fréquentation.
- L'accès aux espaces naturels qui ont une fonction de ressourcement pour les populations de l'agglomération, doit être favorisé à partir de portes d'entrées aménagées pour l'accueil des visiteurs, en privilégiant les sites desservis par des transports collectifs (La Givrine, Saint-Cergue) et les sites qui connaissent une forte fréquentation spontanée (La Faucille).
- Les équipements d'accueil doivent proposer une médiation dans la découverte de la nature (ex : Porte d'entrée du Parc jurassien vaudois à La Givrine) ou pour renforcer l'attractivité touristique (Centre Paul Emil Victor aux Rouses).
- Les itinéraires d'accès aux espaces naturels

doivent également encourager les modes de déplacements doux à partir des sites résidentiels, ce qui conduit à revaloriser des itinéraires historiques de liaisons transversales entre la plaine et les Monts Jura.

4. Satisfaire et fidéliser les populations urbaines de l'agglomération

- Il s'agit d'offrir aux populations de l'agglomération une gamme de loisirs de proximité attractive.
- La fidélisation de la clientèle urbaine sur les sites de proximité suppose le développement d'une offre commerciale adaptée, par une collaboration entre les opérateurs (Notamment entre Station Mont-Jura et Station des Rouses).
- La limitation des déplacements motorisés individuels à des fins de loisirs suppose d'intégrer les modes de déplacement collectifs à une offre commerciale attractive pour la fidélisation des visiteurs et la valorisation d'un comportement de consomm'acteur.
- La promotion touristique doit valoriser transversalement l'offre du territoire autour de la notion de « panier de biens » (produits agroalimentaires, produits touristiques, produits culturels).

Le cas spécifique de Divonne :

La vocation touristique de Divonne-Les-Bains demande à être aujourd'hui redéfinie, avec un choix d'orientation entre un positionnement haut de gamme et une ouverture aux loisirs de proximité.

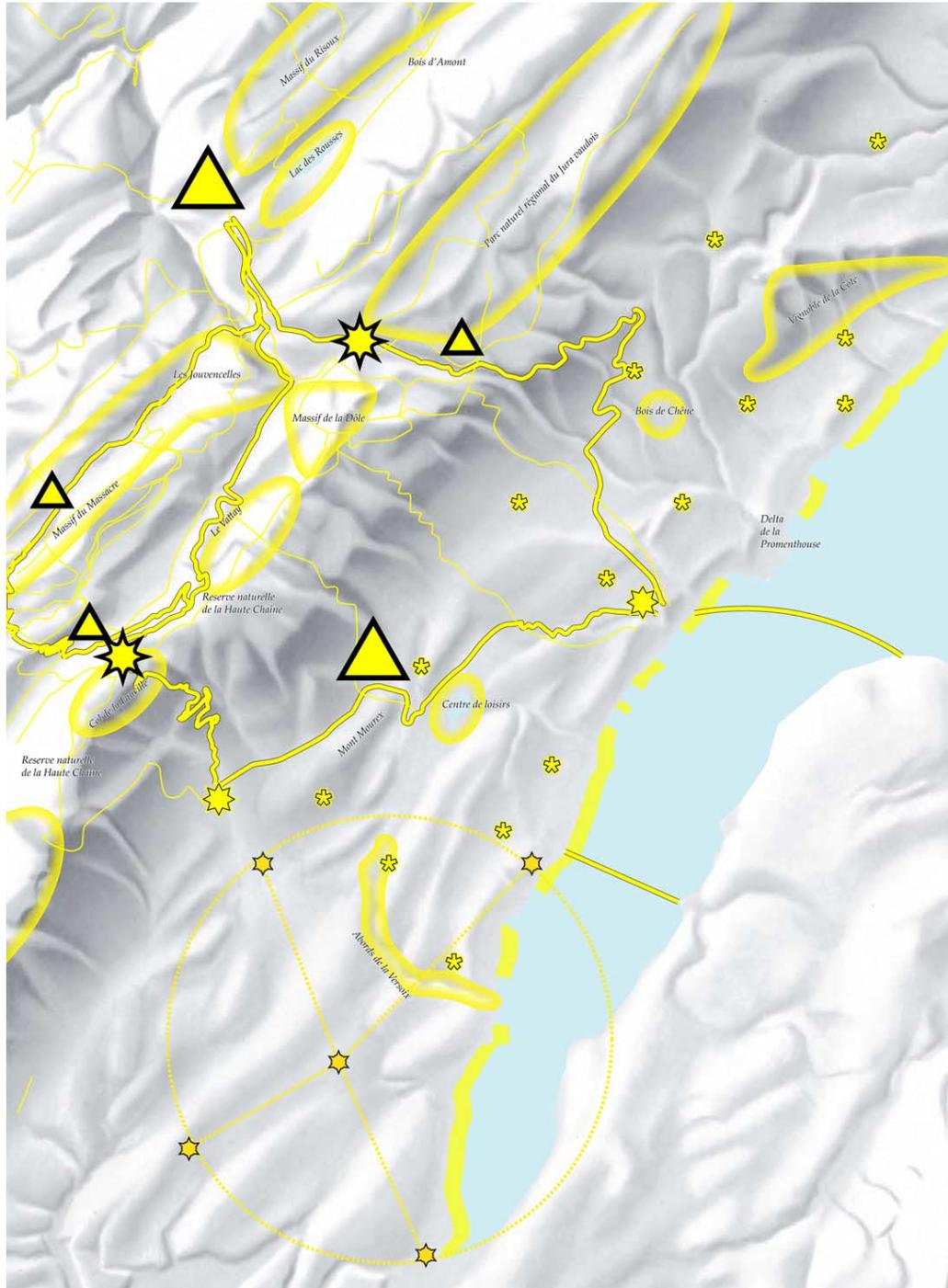
Le positionnement sur un créneau bien-être, en complément de l'offre thermale médicale, est envisageable dans les deux hypothèses. Il prendra des formes différentes selon les options choisies :

Positionnement haut de gamme:

- Requalification et renforcement de l'offre hôtelière sur un créneau haut de gamme (Projet d'hôtel 5 étoiles près du lac)
- Rénovation ou déplacement du casino
- Centre nautique pour clientèle privative
- Création de lignes de produits soin du corps
- Revalorisation de l'hippodrome (grande course hippique)
- Pensions pour chevaux
- Clinique vétérinaire
- Développement du court séjour autour de chambres d'hôtes de caractère valorisant le patrimoine bâti historique
- Requalification du tissu bâti entre le cœur du village et le lac

Positionnement loisirs:

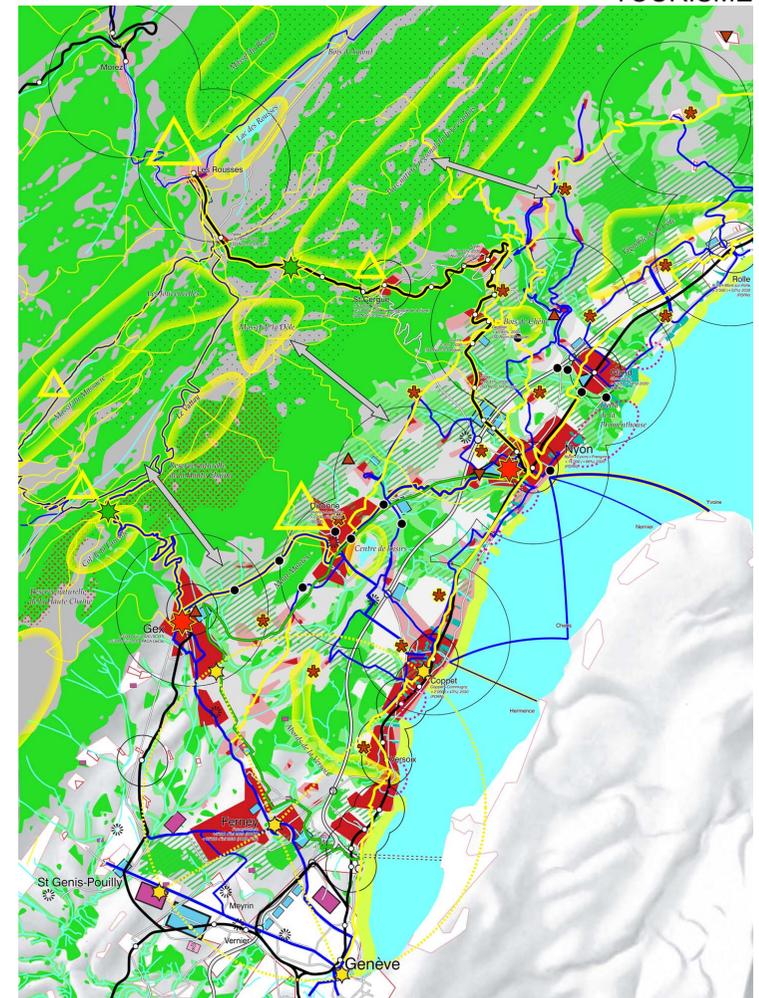
- Aménagement des abords du lac
- Voie verte sur l'ancienne ligne de chemin de fer et continuité vers Nyon
- Extension de l'offre thermale par un centre aqualudique ouvert à la population de l'agglomération.
- Développement de l'hôtellerie de plein air (un des rares sites de camping sur l'agglomération)
- Création d'hébergements de loisirs pour le court séjour (Ecoconstruction, valorisation des matériaux locaux, notion d'habitat sain)
- Réseau d'itinéraires équestres avec Terre Sainte
- Coordination des manèges (Crassier...) et futur gîte équestre de Chavannes-de-Bogis
- Développement des métiers du cheval, formation
- Mise en valeur du mont Mussy/Mouret (itinéraires pédestre, initiation à l'orientation...)
- Valorisation du marché hebdomadaire



ACTIONS ET MESURES : TOURISME URBAIN ET DE PLEINE NATURE

- Centrale d'achat de produits locaux
- «Magasin du terroir», dépôt de produits locaux
- Périmètre de loisirs important
- Site patrimonial ou touristique
- Itinéraire de loisirs
- Itinéraire de loisirs
- Loisirs de bord de lac
- Cercle des Lumières (Rousseau, Voltaire, Mme de Staël, CERN)
- Porte d'entrée (vers périmètre de loisirs important)

- SOCLE
- AGRICULTURE
- FORET
- NATURE ET PAYSAGE
- INFRASTRUCTURES
- URBANISATION
- ACTIVITES
- TRANSPORTS COLLECTIFS
- MOBILITE DOUCE
- TOURISME





PROJET I SYNTHÈSE

AGRICULTURE :

Actions prioritaires

1. Identifier et définir à long terme les zones dévolues à l'agriculture dans les instruments de planification territoriale.

- Sur France, il est essentiel de contribuer à stopper la spéculation foncière en définissant clairement quelles sont les surfaces qui seront à long terme consacrées à l'agriculture (espaces agricoles à vocation affirmée, EAVA). Lors de la révision du SCOT, il sera important d'élargir les EAVA et de leur donner un statut clair et durable.
- Sur Suisse, le respect des SDA doit être souligné et appliqué comme base de planification à long terme. Sur le district de Nyon - selon le PDRN -, il n'est pas nécessaire de prévoir des déclassements supplémentaires, il est constaté une sur-offre de terrains déjà déclassés en regard des besoins de ces vingt prochaines années.

2. Promouvoir et encourager les projets agricoles locaux.

Il s'agit de faciliter les initiatives individuelles ou collectives allant dans le sens d'une diversification des productions et des activités, et du renforcement économiques des exploitations agricoles.

- Sur France, ceci peut se traduire par l'appui financier à la mise en place de réseaux agro-environnementaux, ou l'encouragement à l'évolution des structures pour la diversification des activités (infrastructures).
- Sur Suisse, il s'agit de soutenir les projets de réseaux agro-environnementaux actuellement en développement, et de faciliter la promotion des produits locaux à travers le soutien aux initiatives provenant des exploitants agricoles.

Un enjeu important pour l'agriculture de la région reste le passage des produits à la frontière (contraintes douanières).

FORET :

Stratégies

1. Adapter la sylviculture aux changements climatiques

- Recherche d'une diversité d'essences

2. Adapter la logistique d'approvisionnement des scieries

- Développement des contrats d'approvisionnement
- Maintien de la place de chargement de bois sur rail à Eysins

3. Maintenir des scieries de proximité et développement des activités de seconde transformation

- Soutien de la scierie de La Rippe par une réservation du foncier attenant
- Définition de zones dédiées à la filière bois dans les documents d'urbanisme

4. Valoriser les produits connexes (énergie)

- Implantation de lieux de production et de stockage de plaquettes forestières décentralisés (Gex/Divonne-les-Bains et sud du Pays de Gex)
- Alimentation du séchoir de la scierie de La Rippe par une chaudière bois couplée

5. Promouvoir l'utilisation du bois local dans la construction publique par l'organisation de filières courtes

- Prescriptions des communes (forestières) pour l'utilisation du bois dans la construction
- Conception de solutions constructives en filière courte
- Promotion des bois locaux à travers les labels Bois Suisse ou future AOC Bois du Jura

NATURE ET PAYSAGE :

Voir le tableau détaillé des **mesures** dans les annexes.

Les mesures proposées touchent les entités naturelles et paysagères suivantes:

- Jura
- Rives du lac
- Coulées vertes
- Ensembles agricoles emblématiques
- Echappées lacustres
- Espaces verts des agglomérations



PROJET I SYNTHÈSE

TRANSPORTS :

Principales stratégies et mesures

TI

1. Hiérarchiser le réseau routier de manière cohérente

- Création d'une nouvelle jonction autoroutière à Versoix ou à Collex est à encourager

2. Faciliter l'organisation du covoiturage

- Aménagement de parkings de regroupement au droit des jonctions autoroutières

TC

3. Hiérarchiser les réseaux «mouvements pendulaires» et «échanges internes», tout en les rendant complémentaires.

- Développement de véritables BHNS entre Gex et Ferney et entre Divonne et Coppet
- Ouverture d'une nouvelle ligne «navibus» entre Chens et Coppet

4. Etoffer la desserte touristique saisonnière

- Ouverture de nouvelles lignes (traversée lacustre entre Hermance et Coppet et ligne «circulaire» sur les hauts du Jura entre Mijoux et La Cure) et augmentation/souplesse des cadences

MD

5. Développer un réseau au maillage fin autour des principales polarités que constituent les centres urbains (1-3km de rayon), avec des liaisons rayonnantes autour des gares.

6. Créer un nouvel axe de cyclotourisme le long du pied du Jura, entre Trélex et Ségny.

7. Revaloriser l'ancien tracé du train entre

Gex et Nyon en créant une véritable «voie verte» (communes de Gex, Cessy, Grilly, Divonne, Crassier, Borex, Arnex, Eysins, Nyon).

URBANISATION :

POLARITES

- Affirmation de Nyon-Eysins-Prangin comme centre régional (vocation cantonale)
- Affirmation de Divonne comme centre local
- Vérification de la position de Versoix dans la hiérarchie des centralités
- Limitation du développement à 1% dans les villages français et suisses qui ne répondent pas aux critères des centres locaux/haltes/intercommunalités
- En dehors du cœur d'agglomération, des centres régionaux, des centralités locales et des villages, le développement est nul
- Affirmation la vocation des deux centres régionaux:
 - Gex-Cessy comme centre administratif et porte du Parc naturel du Haut-Jura
 - Ferney-Ornex-Prévessin comme centre culturel et de la formation
- Affirmation de la vocation des centres locaux Divonne-les-Bains, St-Cergue et les Rousses comme stations touristiques

ACTIVITES

- Ne plus implanter de centres commerciaux ou de sites d'activités en dehors des localités
- Etudier la jonction autoroutière de Versoix / Collex et vérifier l'opportunité d'établir un site d'activités à cet endroit.



TOURISME :

Stratégies

1. Conforter la capacité et la qualité d'accueil des stations

- Requalification de l'offre d'hébergement touristique des stations
Sont principalement concernés la station des Rousses (4 villages), Saint-Cergue, Mijoux-Lélex et Divonne-les-Bains.
- Développement de la capacité d'accueil des sites desservis par des lignes de transports publics (Saint-Cergue et les Rousses, sous réserve de prolongement de la ligne de chemin de fer)
- Développement de la capacité d'accueil sur Divonne selon le positionnement touristique (haut de gamme et loisirs pour l'agglomération)
- Amélioration de la qualité des formes urbaines et de la convivialité des espaces publics, en valorisant la place des piétons

2. Mettre en réseau les sites et l'offre

- Définition du concept du Cercle des Lumières (Château de Ferney-Voltaire, Coppet, Genève, lieux de visite du CERN)
- Développement d'un maillage d'itinéraires de découverte combinant plusieurs modes de déplacements (randonnée pédestre, cheval, cyclable, VTT, nautique...)
- Proposition d'outils de communication au contenu personnalisé (langues, thématiques, niveaux de connaissance...)

3. Organiser l'accès aux espaces naturels

- Maîtrise de la fréquentation de certains milieux naturels
- Définition des portes d'entrées aux sites, aménagées pour l'accueil des visiteurs (La Givrine, Saint-Cergue, La Faucille)

- Définition de médiation nature ou tourisme dans les équipements d'accueil (exemples: Porte d'entrée du Parc jurassien vaudois à La Givrine, Centre Paul Emil Victor aux Rousses)
- Revalorisation des itinéraires historiques de liaisons transversales entre la plaine et les Monts Jura

4. Satisfaire et fidéliser les populations urbaines de l'agglomération

- Offre aux populations de l'agglomération d'une gamme de loisirs de proximité attractive
- Fidélisation de la clientèle urbaine par une offre commerciale adaptée (collaboration entre les opérateurs Station Mont-Jura et Station des Rousses)
- Intégration des modes de déplacement collectifs à une offre commerciale attractive (consomm'acteur)

DIVONNE

- a. Redéfinition de la **vocation touristique** de Divonne-Les-Bains entre haut de gamme et une ouverture aux loisirs de proximité
- b. Positionnement sur un **créneau bien-être**, en complément de l'offre thermique médicale

Positionnement haut de gamme:

- Requalification et renforcement de l'offre hôtelière sur un créneau haut de gamme (projet Hôtel 5 étoiles)
- Rénovation ou déplacement du casino
- Centre nautique pour clientèle privative
- Création de lignes de produits soin du corps
- Revalorisation de l'hippodrome (grande course hippique)
- Pensions pour chevaux
- Clinique vétérinaire
- Développement du court séjour autour de chambres d'hôtes valorisant le patrimoine bâti historique
- Requalification du tissu bâti entre le cœur du village et le lac

Positionnement loisirs:

- Aménagement des abords du lac
- Voie verte sur l'ancienne ligne de chemin de fer et continuité vers Nyon
- Extension de l'offre thermique par un centre aqualudique ouvert à la population de l'agglomération.
- Développement de l'hôtellerie de plein air (rare site de camping sur l'agglomération)
- Création d'hébergements de loisirs pour le court séjour (Ecoconstruction, valorisation des matériaux locaux, notion d'habitat sain)
- Réseau d'itinéraires équestres avec Terre Sainte
- Coordination des manèges (Crassier...) et futur gîte équestre de Chavannes-de-Bogis
- Développement des métiers du cheval, formation
- Mise en valeur du mont Mussy/Mouret (itinéraires pédestre, initiation à l'orientation...)
- Valorisation du marché hebdomadaire



CONSTAT :

Le Jura, le mont Mussy et les vallons environnants forment un vaste entonnoir rassemblant naturellement les eaux de ruissellement, les rus et les ruisseaux pour former la Versoix. Celle-ci s'écoule ensuite calmement sur un plateau, ce qui engendre des situations marécageuses. C'est dans ce contexte que se sont développés les hameaux de Divonne, d'Arbère, de Crassy, de Plan, de Vézenex et de Villard, en prenant soin de rester sur les hauteurs pour parer aux dégâts des crues. Toutefois, faisant fi des précautions antérieures, leur croissance les a réunis pour former la ville de Divonne, qui se trouve maintenant face à de nombreux problèmes de gestion des eaux.

Mais, cette eau amène une grande diversité de flore et de faune et, à travers la Versoix, le Boiron, le mont Mussy et le Jura, elle soutient un écosystème naturel ceignant Divonne. C'est ainsi que beaucoup de projets de protection de la flore et la faune (coulées vertes) et de protection paysagère (ensembles agricoles emblématiques et échappées lacustres) se trouvent sur ce site, créant des limites à l'extension urbaine.

Ces limites ne semblent pas problématiques puisque Divonne se développe peu (2,5% par an selon le SCOT). En l'état elles semblent une bonne réponse à l'étalement urbain, même si le développement des activités n'est pas fixé par le SCOT.

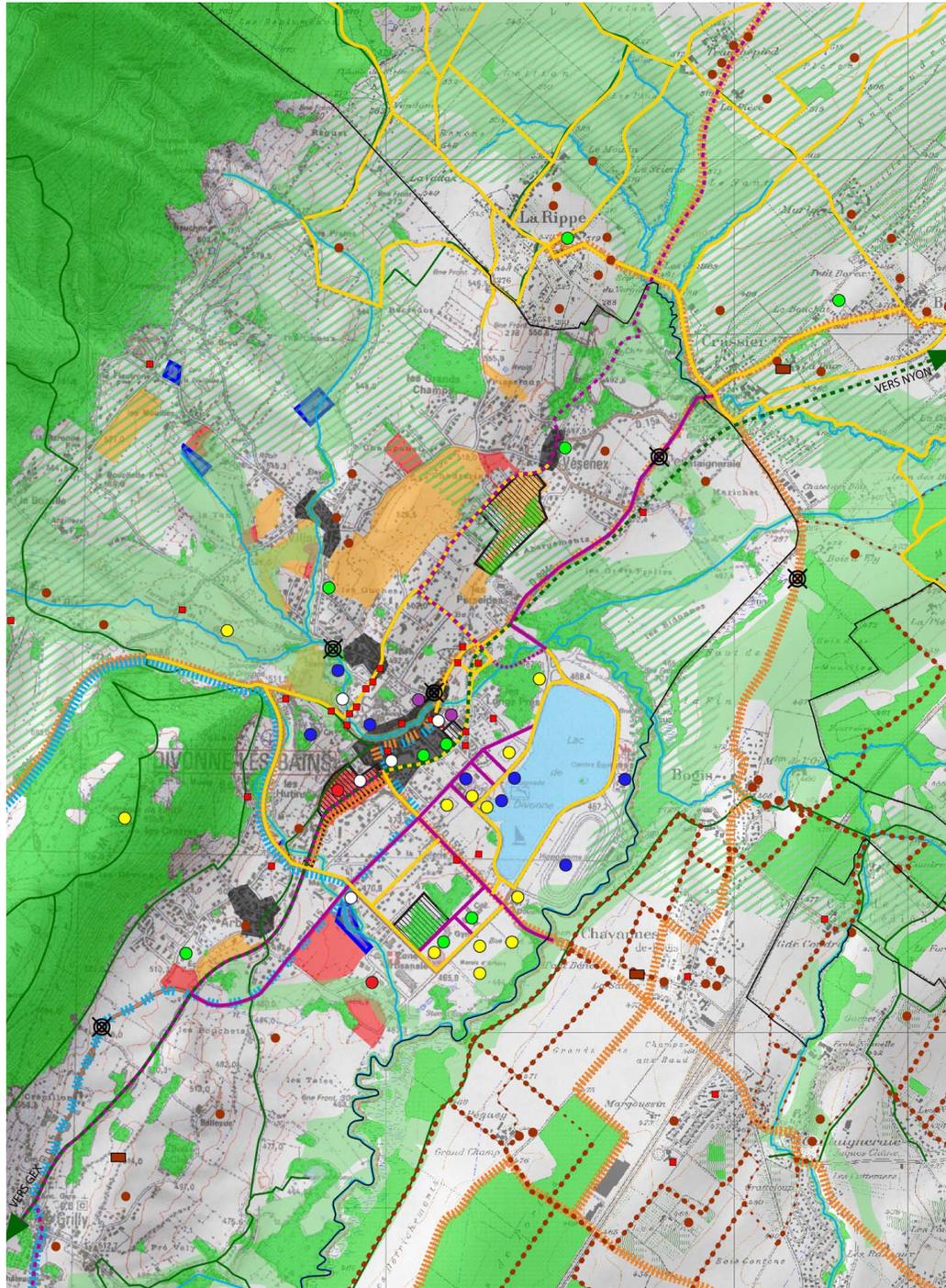
Malgré cette faible croissance, la ville pourrait devenir un pôle touristique au niveau de l'agglomération. En effet, ses équipements sont nombreux (piscine, sports nautiques, golf, casino, centre culturel,...). L'offre hôtelière y est vaste et de haute qualité, et surtout elle possède deux atouts spécifiques:

- le seul hippodrome d'une région emplies de manèges, équipement toutefois sous-exploité et peu soutenu par des voies équestres,
- les seuls thermes de l'agglomération, se tournant plus vers un aspect curatif que de détente.

Les transports collectifs sont peu développés, ne favorisant ni les relations avec les villages voisins, ni à l'échelle de l'agglomération. Les voies cyclables, bien développées à Divonne comme dans les villages voisins, semblent se borner à buter contre les frontières, consacrant l'isolement de la ville et dénotant un système fermé, voire autarcique, tandis que les sentiers de randonnée appellent au grand paysage.

Au vu du développement urbain, du rapport au paysage, et du rapport à la nature qu'ils impliquent, certains points méritent une attention particulière:

- le secteur de la gare, une nouvelle centralité pour Divonne;
- la friche urbaine entre lac et centre ville, le lien entre sport et culture;
- la zone à urbaniser dans l'échappée lacustre, un précédent dans son rapport au paysage;
- les limites de la ville et ses entrées, la forme de Divonne et son accessibilité;
- les bords du lac, mêler sports nautiques, hôtellerie de luxe et centre équestre;
- le rapport à la Rippe, une partie de Divonne ou un village autonome?
- le rapport à l'agglomération, tourisme de luxe ou tourisme pour tous?
- la frontière, l'unification des outils français, valdois et genevois.



ANALYSE : DIVONNE

- Ancien bourg
 - Bassin de rétention à créer
 - Zone à urbaniser à court terme
 - Zone à urbaniser à long terme
 - Projet en développement
 - Point noir pour le transit de la fa
 - Infrastructure publique
 - Edifice scolaire
 - Lieu de culte
 - Loisir et culture
 - Sport
 - Futur centre commercial
 - Hôtel
 - Manège
 - Exploitation agricole
-
- Bus regional existant / intentions LD
 - Bus TER existant / intentions LD
 - Voie cyclable existante
 - Voie cyclable projetée / intentions LD
 - Principe voie verte, intentions LD
 - Sentier pédestre
 - Voie équestre avalisée / non avalisée
-
- Lacs et rivières
 - Forêt
 - Couloirs verts
 - Espaces agricoles emblématiques
 - Echapées lacustres

THERMES



CASINO



HIPPODROME





OBJECTIFS :

En pleine nature, profitant d'une grande quantité d'équipements, et au cœur de l'agglomération, aujourd'hui, Divonne n'exploite pas pleinement son potentiel naturel, urbanistique et touristique. Les éléments suivants visent à lui offrir un développement maîtrisé, à préserver ses milieux naturels et à lui donner une place forte dans l'agglomération.

Donner une forme urbaine et limiter l'étalement urbain par un cercle vert entourant Divonne:

- par la Versoix et ses abords, ainsi que le marais à l'Est
- par une coulée verte au Sud-Ouest
- par le mont Mussy à l'Ouest
- par le golf et l'ensemble agricole emblématique au Nord-Ouest
- par une coulée verte au Nord

Raccorder Divonne à l'agglomération et unifier leur planification de voies de communication et de loisirs:

- Réutiliser l'ancienne voie ferrée Gex-Nyon pour en faire une voie verte intégrant une voie équestre sur la partie urbaine.
- Profiter des abords de la Versoix pour y intégrer des voies cyclables, piétonnes et cavalières et les utiliser, au même titre que la voie verte, comme vecteur de développement pour des infrastructures publiques.
- Développer des voies équestres le long de la voie verte, sur l'échappée lacustre et le long des limites de la ville et les connecter avec le réseau suisse.
- Connecter les voies cyclables suisses et françaises, et coordonner leur mise en service par une planification commune.
- Créer une offre de bus rayonnante autour

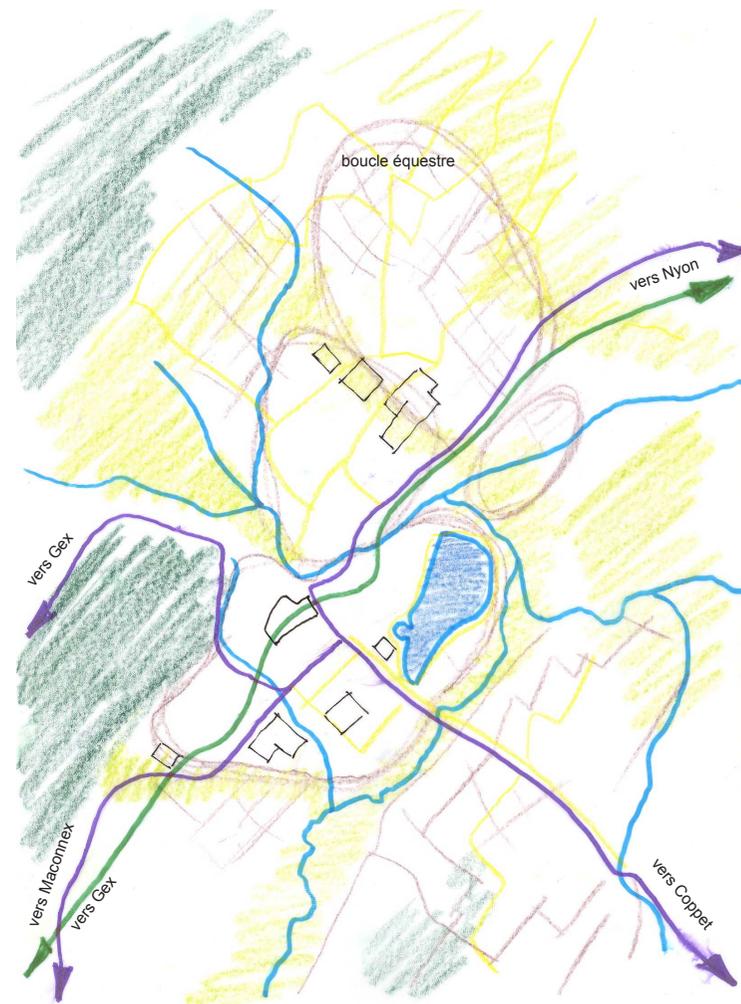
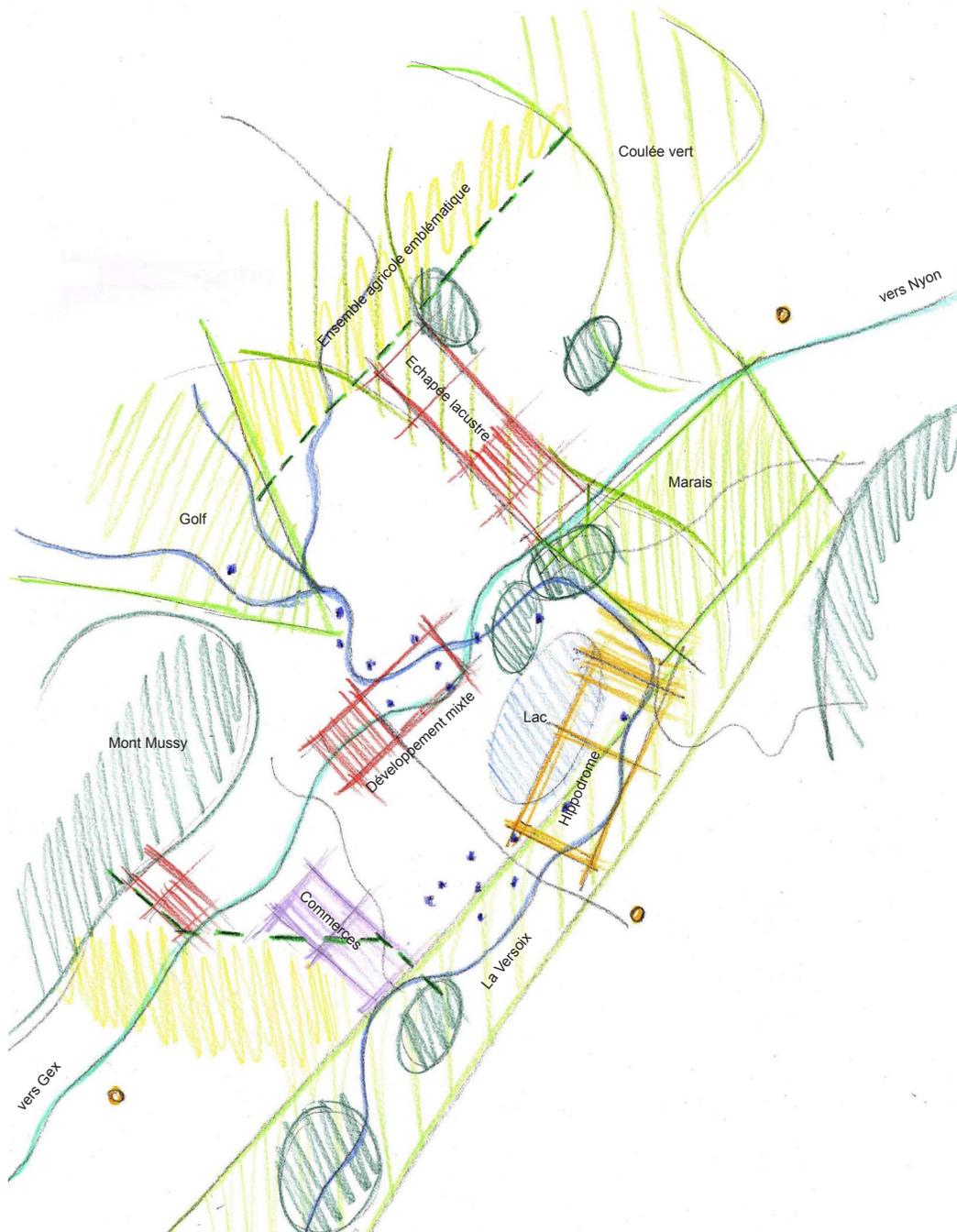
de Divonne, allant vers Coppet, Nyon, Gex et Maconnex, de manière à favoriser les déplacements touristiques, mais aussi pendulaires.

Développer les nouveaux quartier en respectant la qualité des sites:

- Développer le secteur de la gare avec un programme mixte comprenant du logement, des commerces et des équipements.
- Bâtir un hôtel de luxe avec parc (ou programme public) sur l'échappée lacustre, de manière à laisser de l'espace ouvert. Agir de la même manière au bord du lac.
- Considérer la Rippe comme partie intégrante de Divonne du fait de sa position au sein du cercle vert.

Mener des actions spécifiques pour renforcer l'intérêt touristique de Divonne:

- Renforcer les thermes par une offre de loisirs, de manière à attirer des visiteurs de l'ensemble de l'agglomération à Divonne.
- Rénover le casino en vue de proposer une offre exclusive (haute de gamme), de manière à toucher une clientèle aisée et ainsi se démarquer des casinos suisses.
- Pousser à la vente de produits du terroir au marché.
- cf. volet loisirs



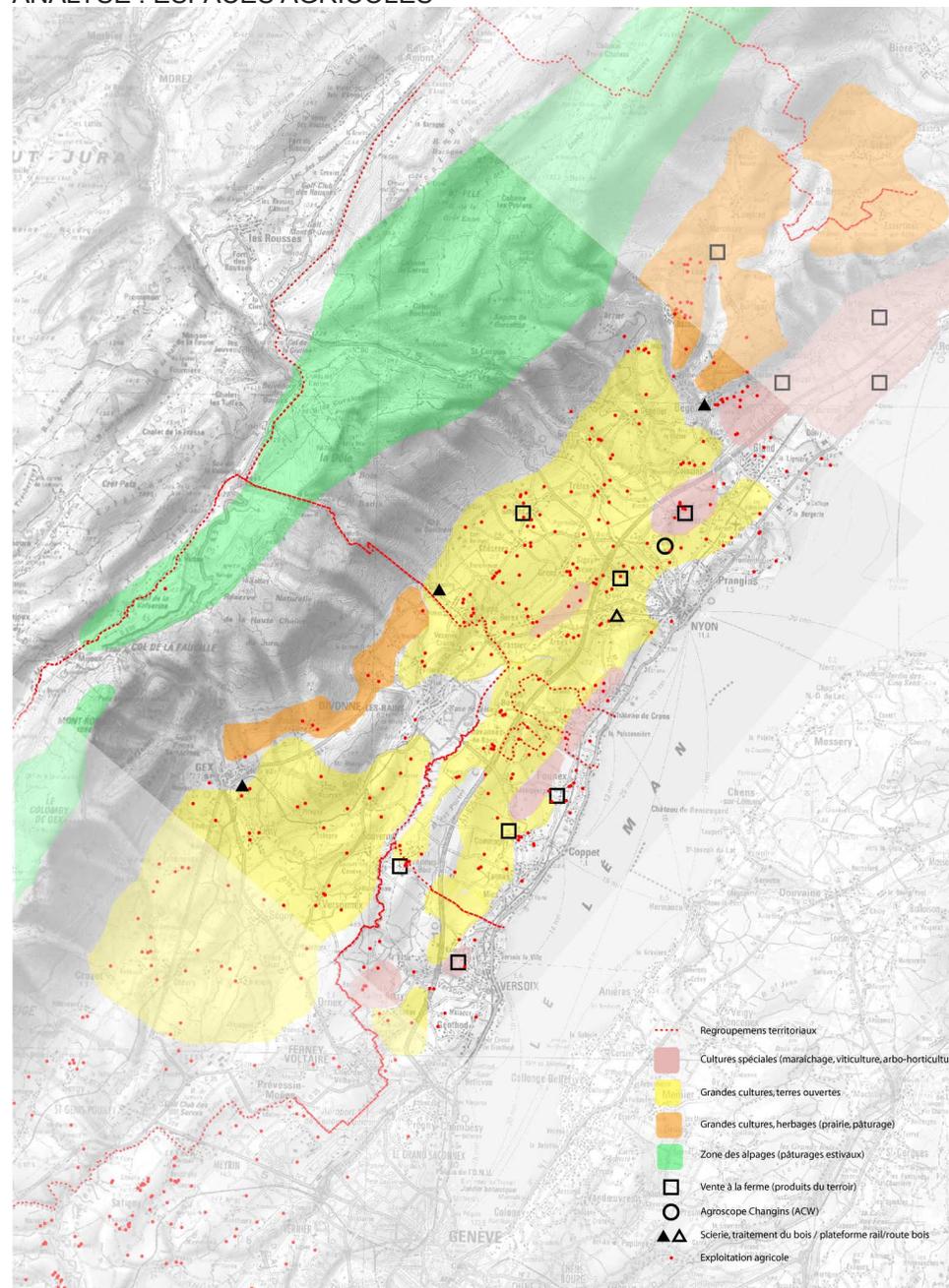




- Diagnostic
 - Agriculture - cartes
 - Nature et paysage - cartes
 - Transports - cartes
 - Mobilite douce et tourisme - cartes
 - Urbanisation - cartes
- Projet
 - Nature et paysage - tableau détaillé des mesures
- Vision
 - Scénarios contrastés:
 - Ville linéaire - croquis et mesures
 - Ville territoire - croquis et mesures
 - Ville parc - croquis et mesures

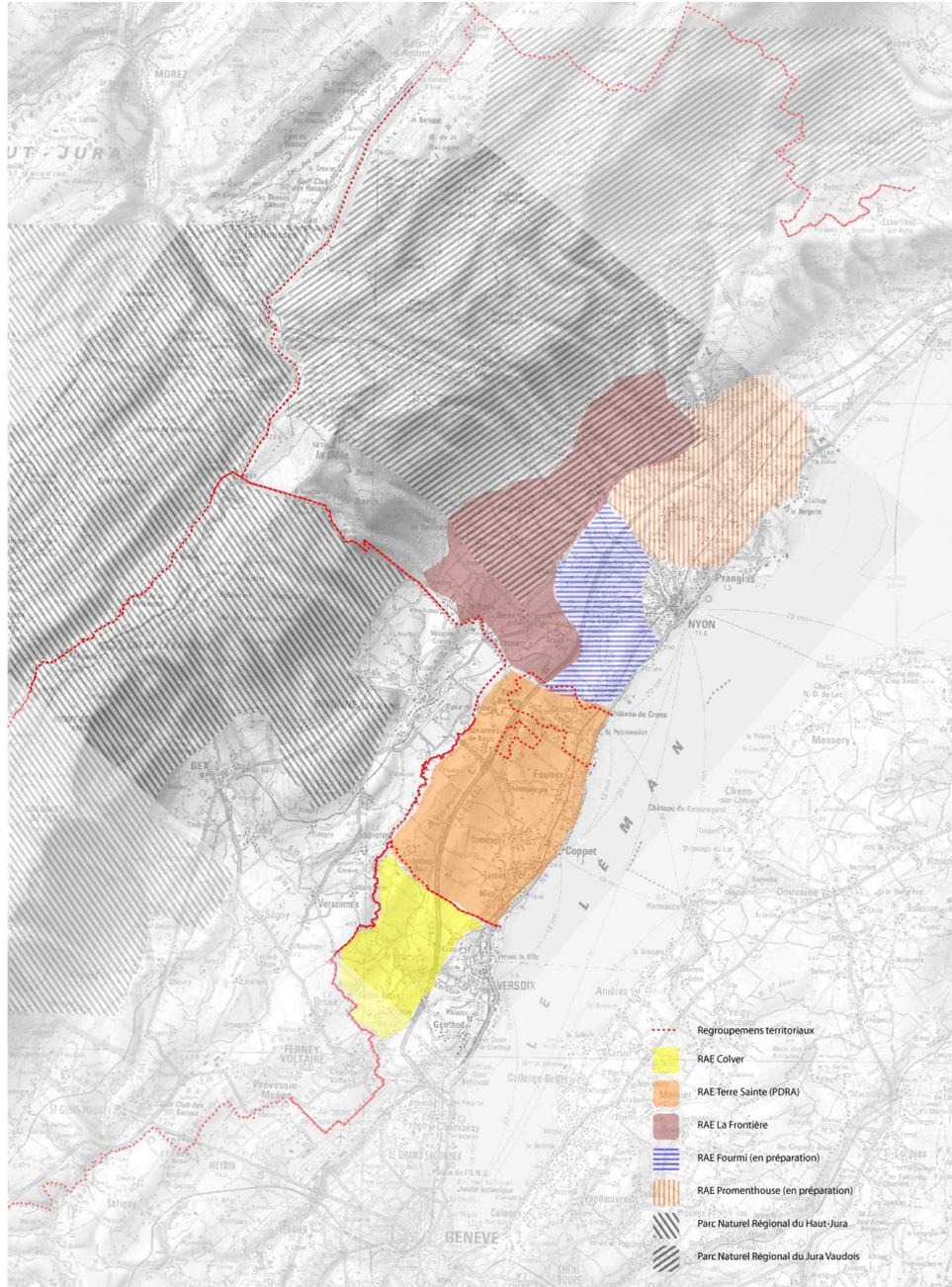


ANALYSE : ESPACES AGRICOLES

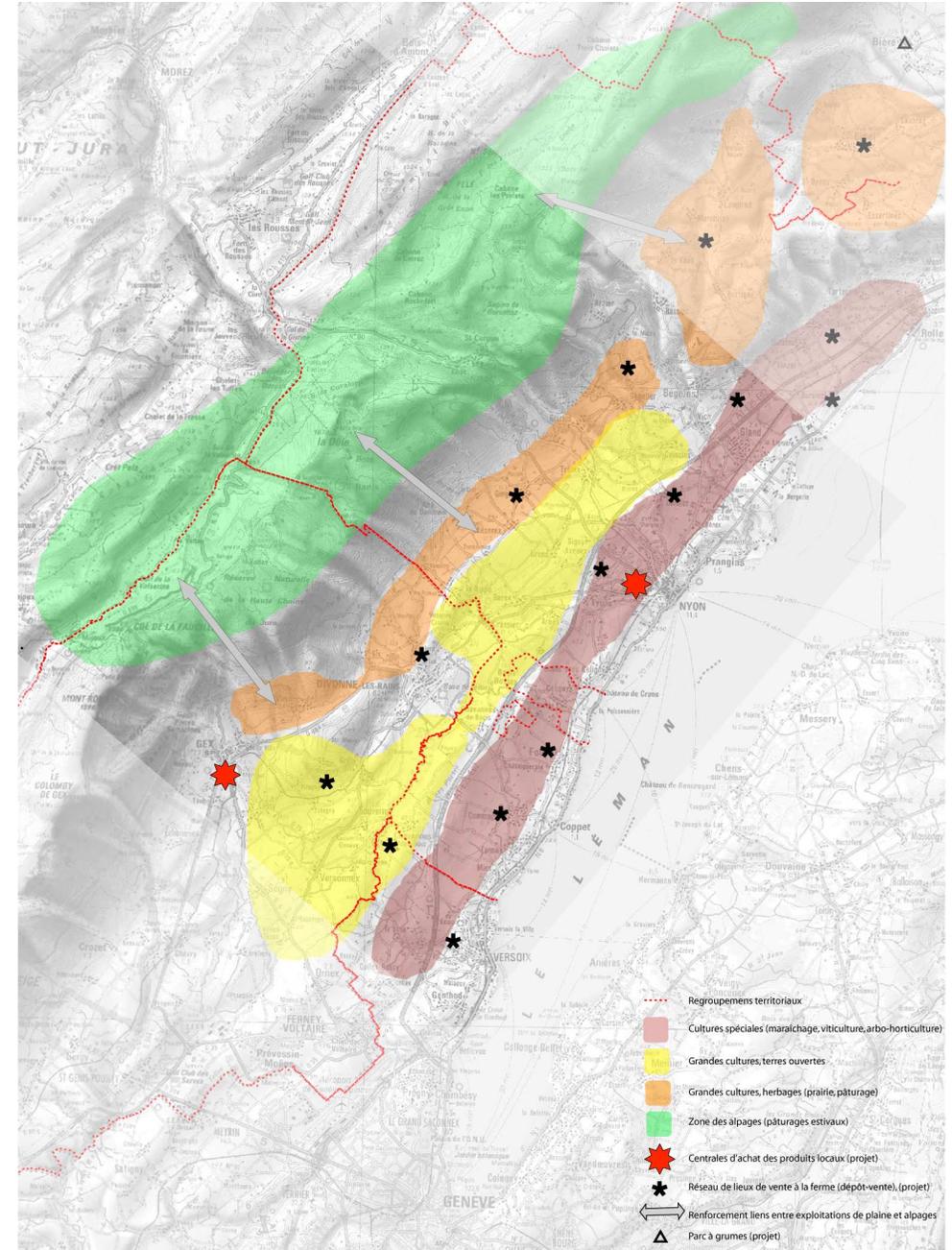




ANALYSE : PARCS NATURELS ET PROJETS EXISTANTS / EN PREPARATION

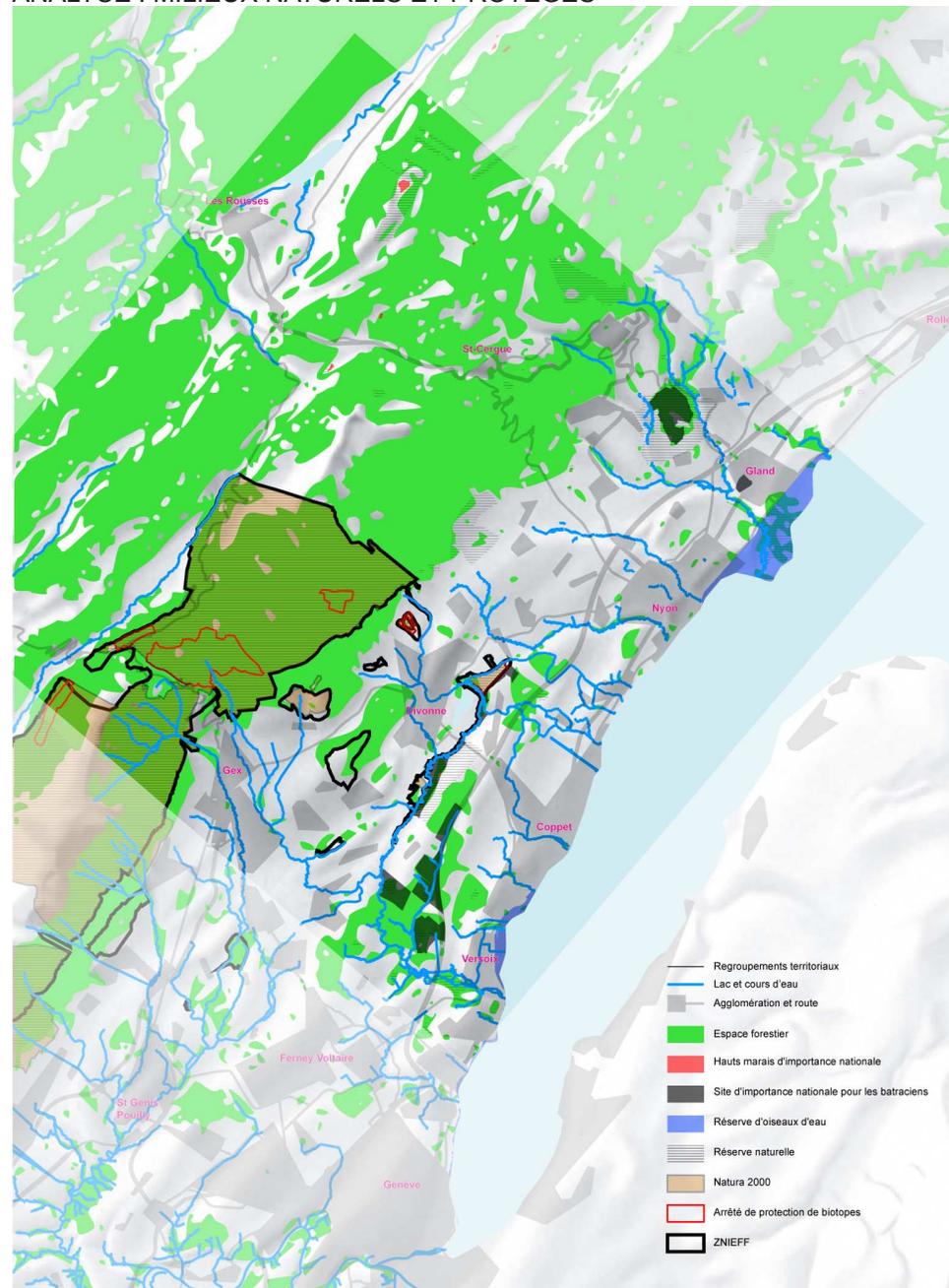


ACTIONS ET MESURES



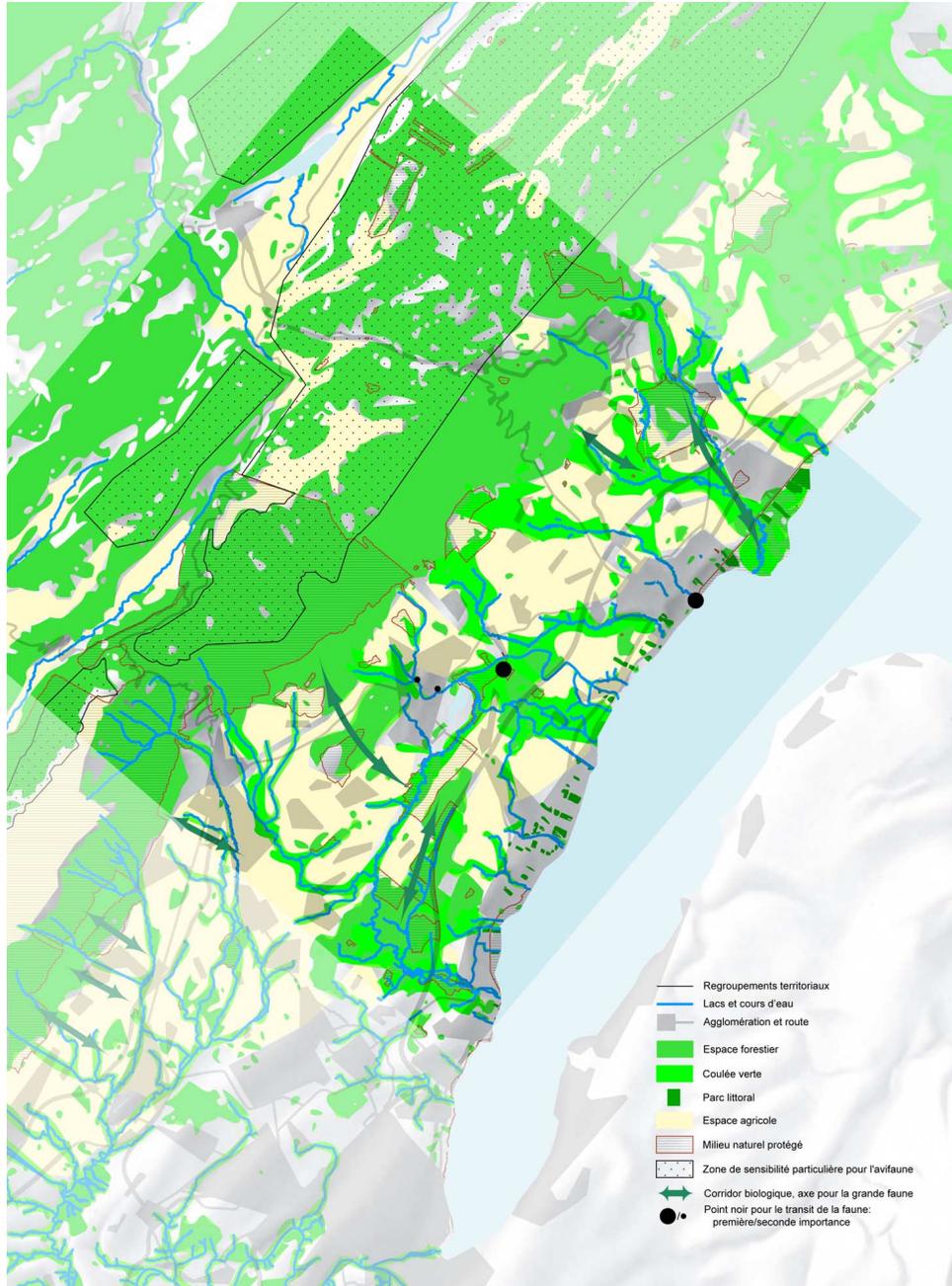


ANALYSE : MILIEUX NATURELS ET PROTEGES

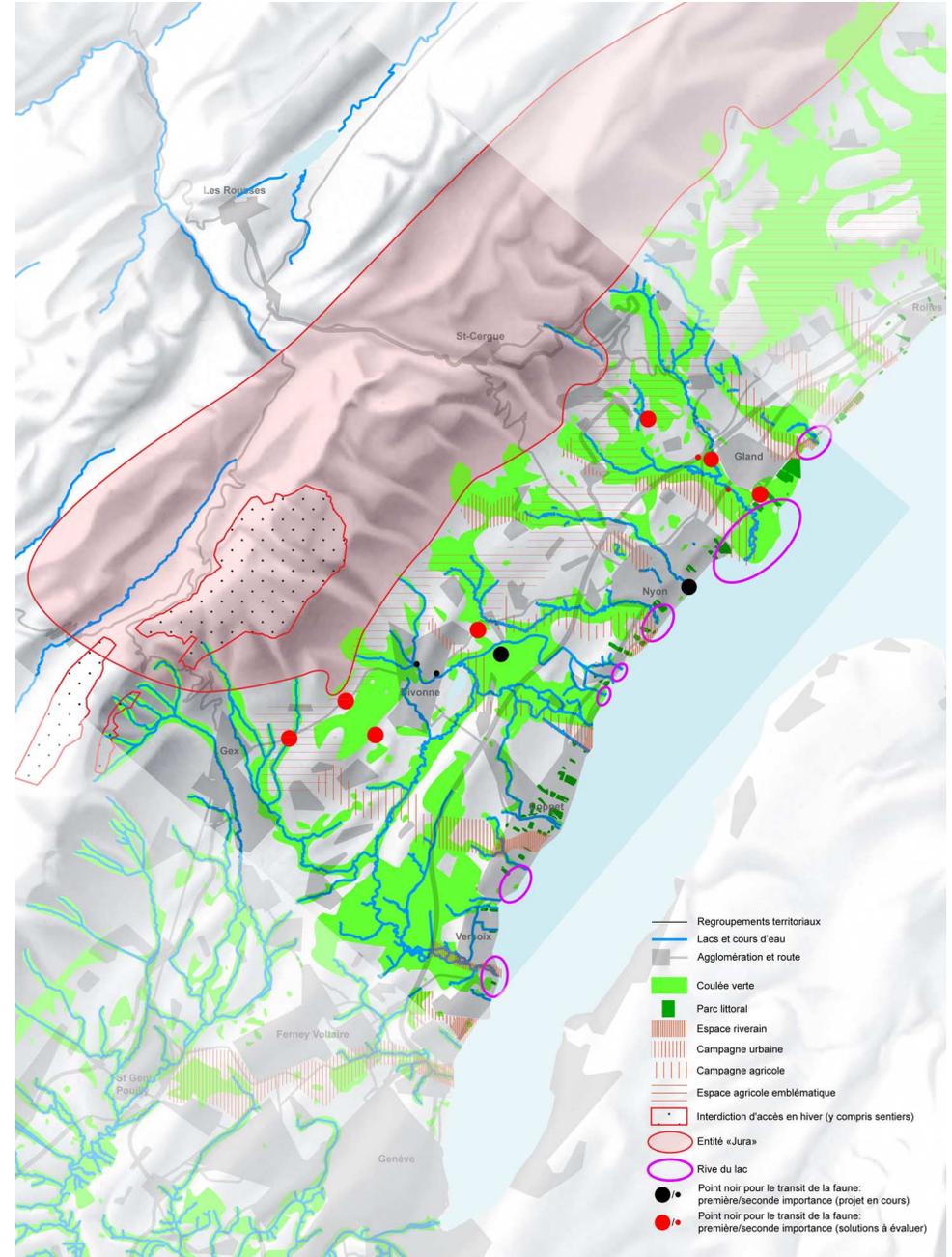




ANALYSE : FONCTIONNALITE

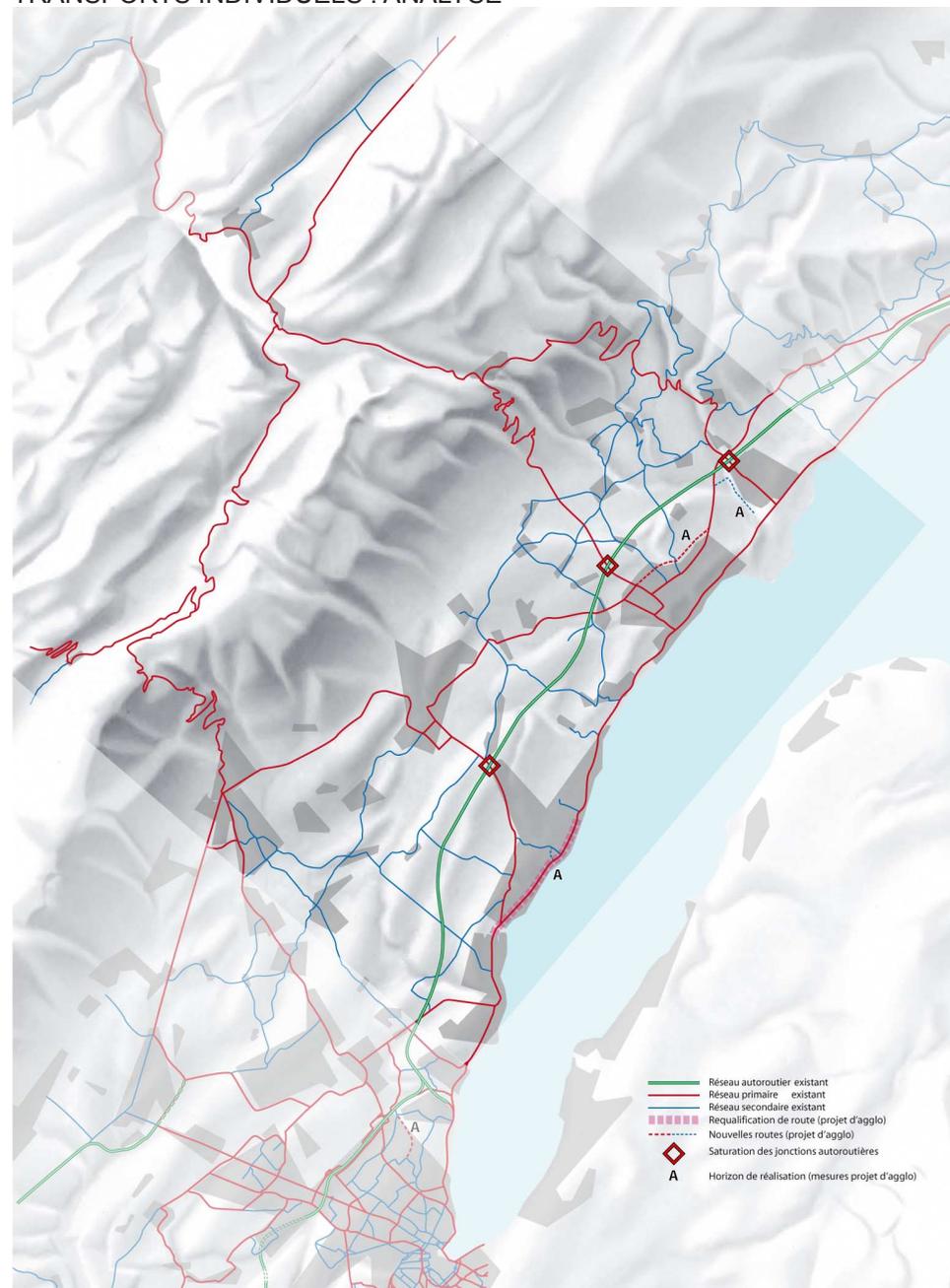


ACTIONS ET MESURES



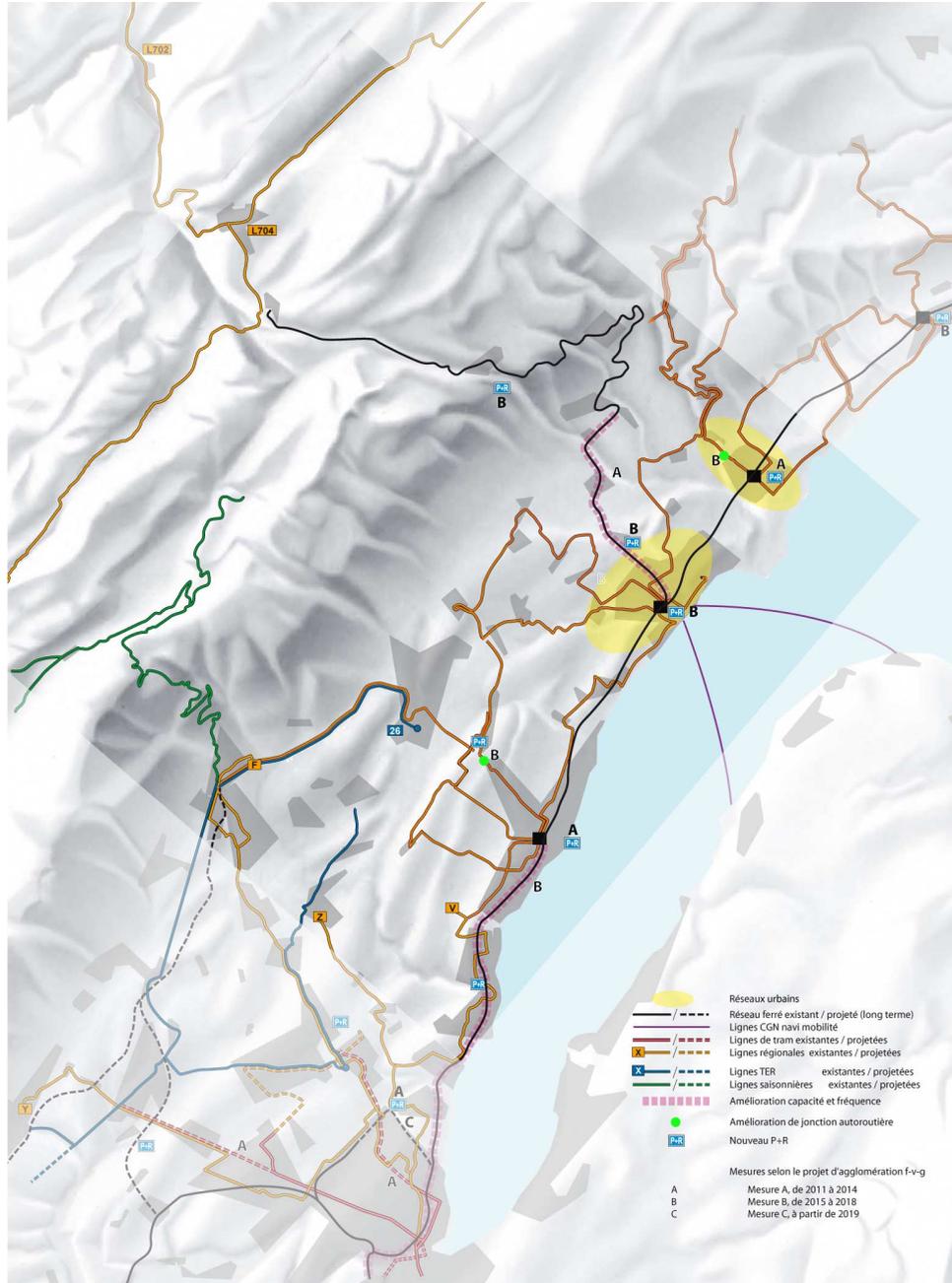


TRANSPORTS INDIVIDUELS : ANALYSE

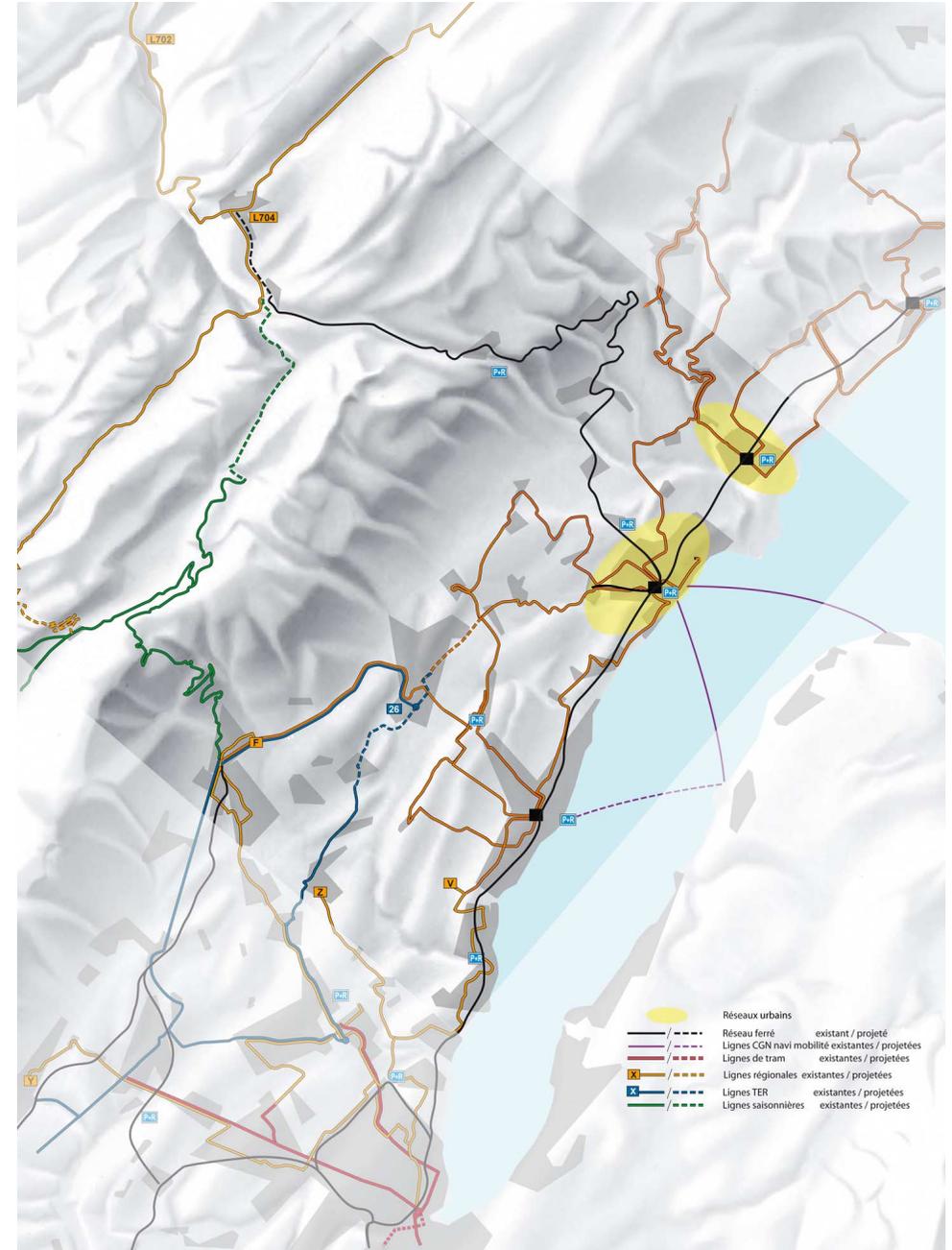




TRANSPORTS COLLECTIFS : ANALYSE

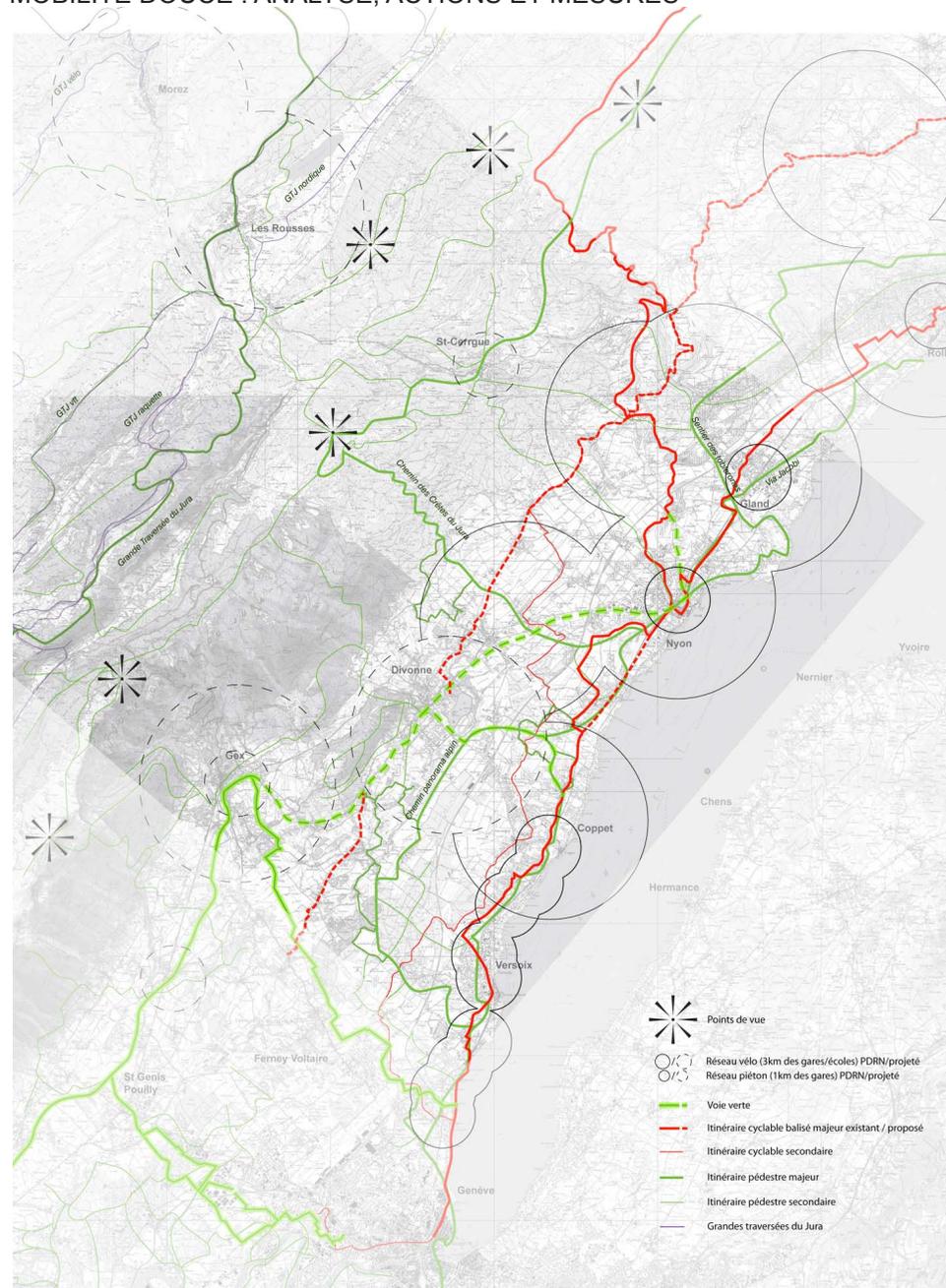


TRANSPORTS COLLECTIFS : ACTIONS ET MESURES



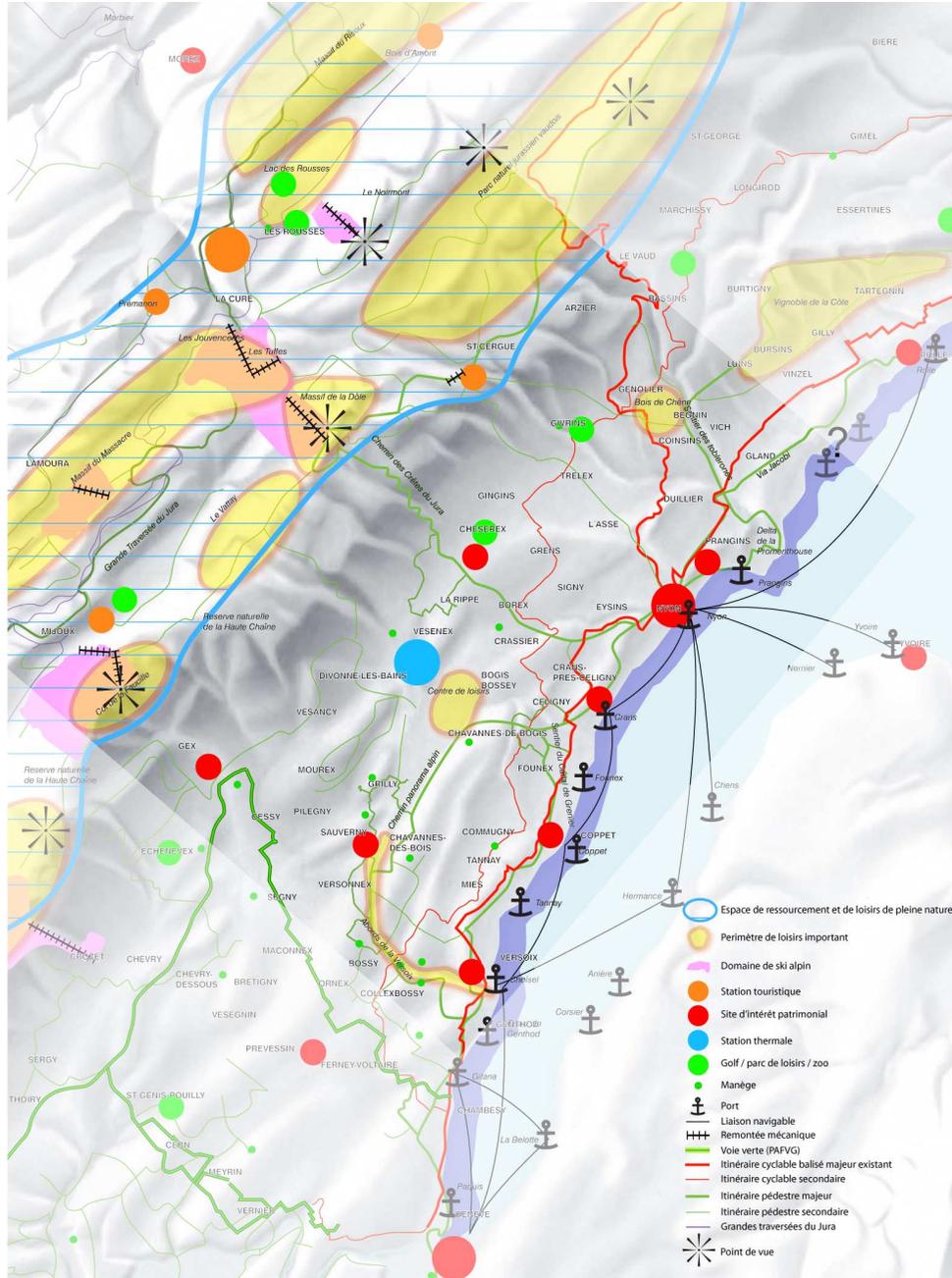


MOBILITE DOUCE : ANALYSE, ACTIONS ET MESURES

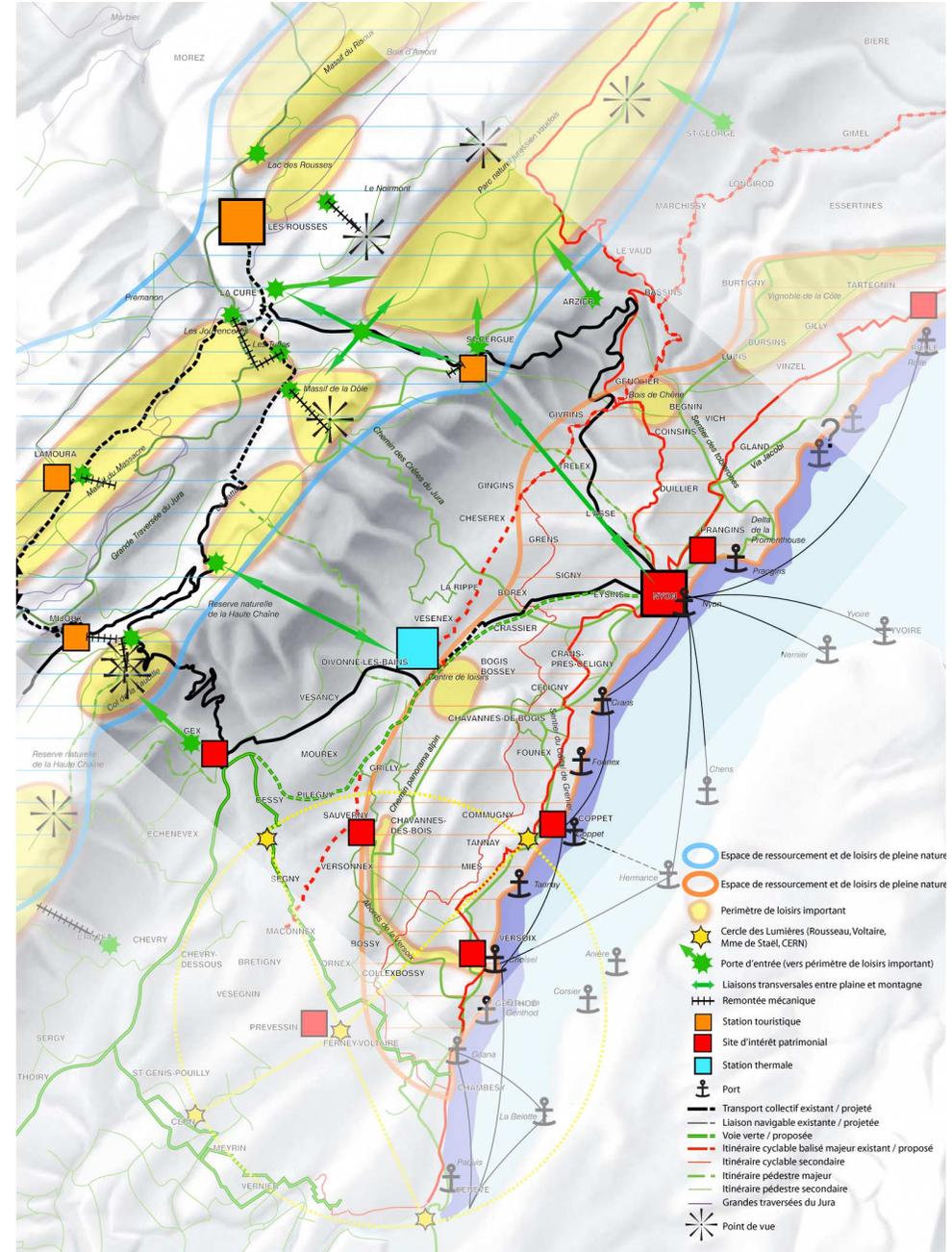




TOURISME : ANALYSE

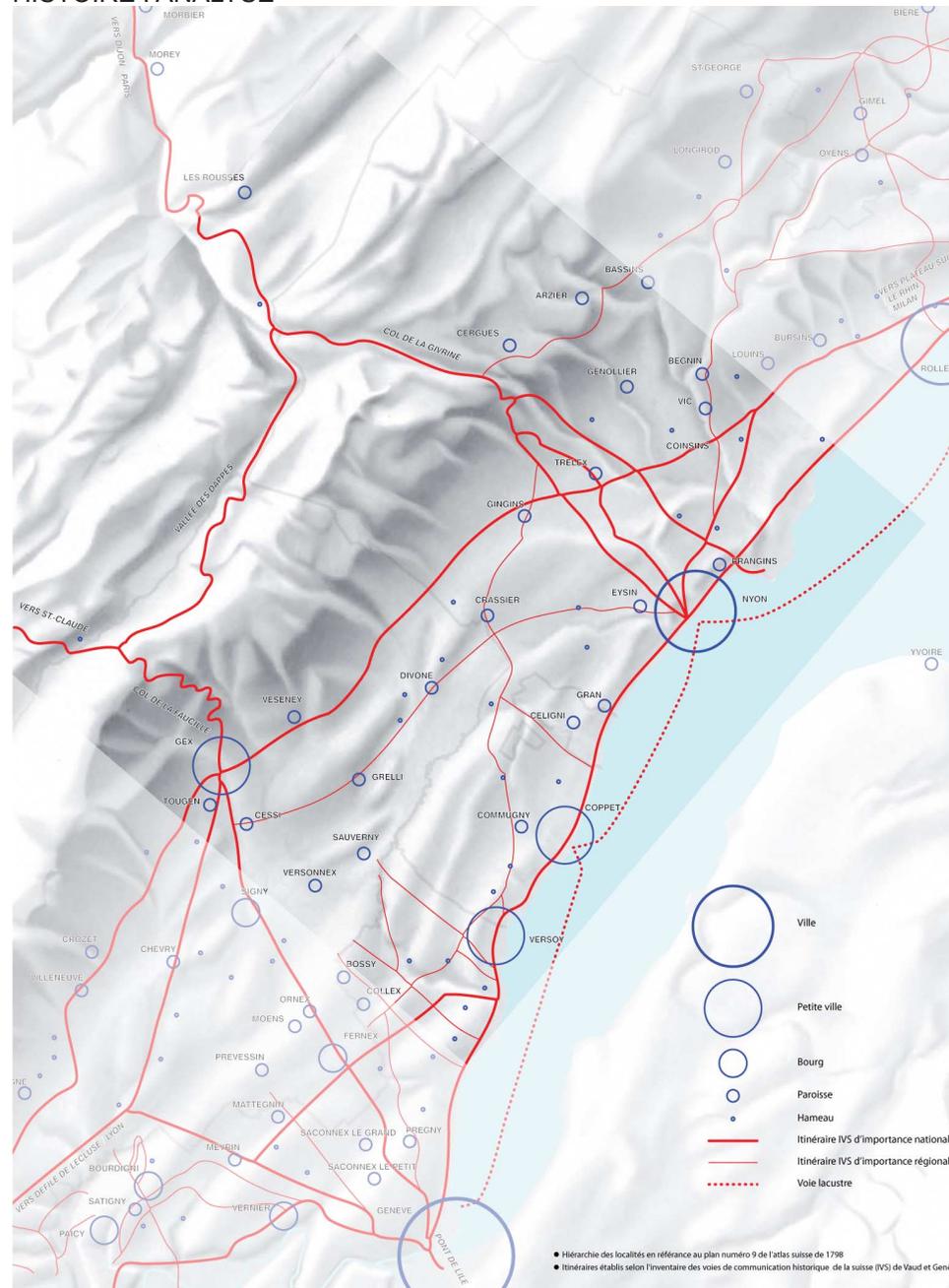


TOURISME : ACTIONS ET MESURES



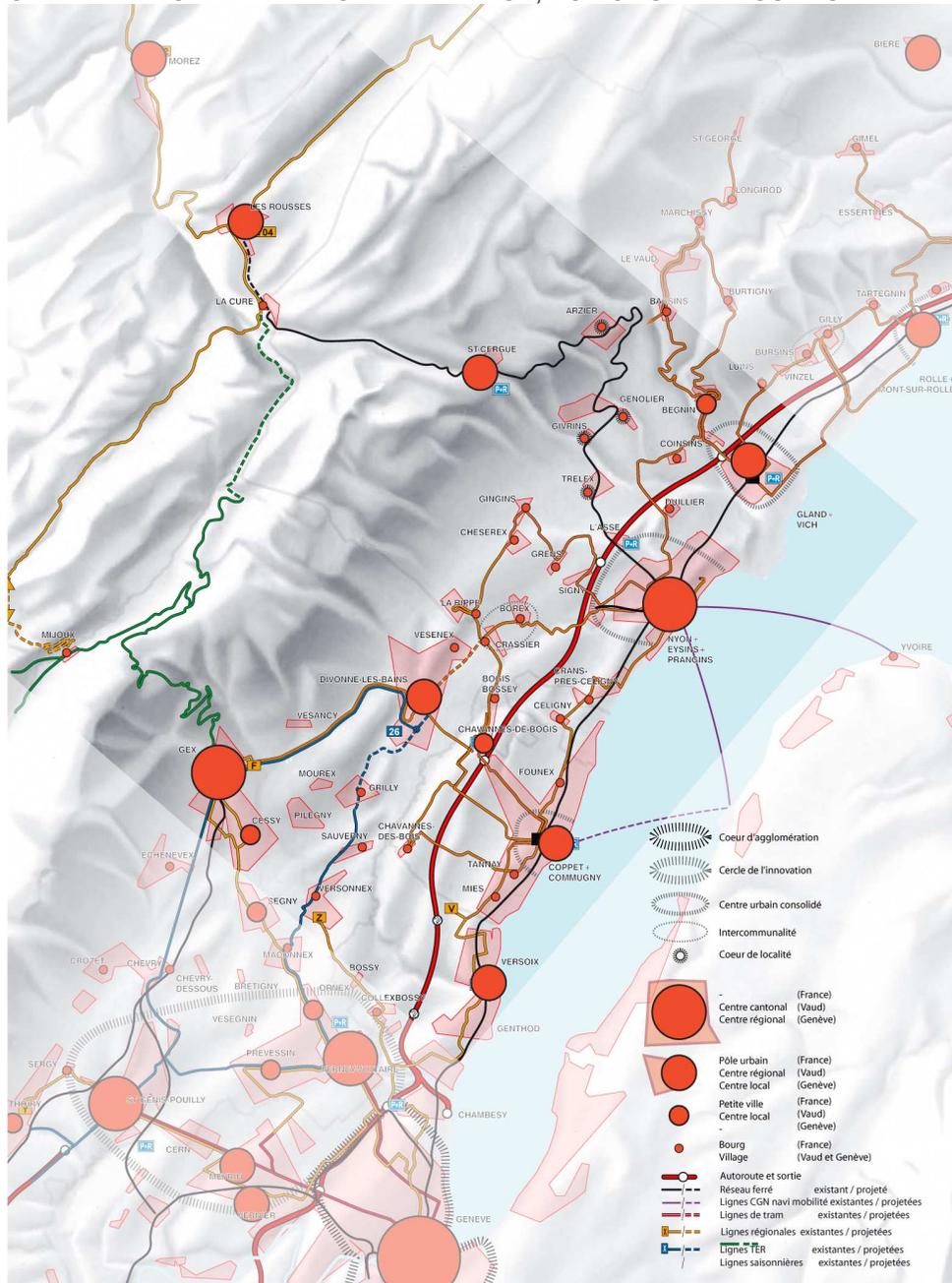


HISTOIRE : ANALYSE

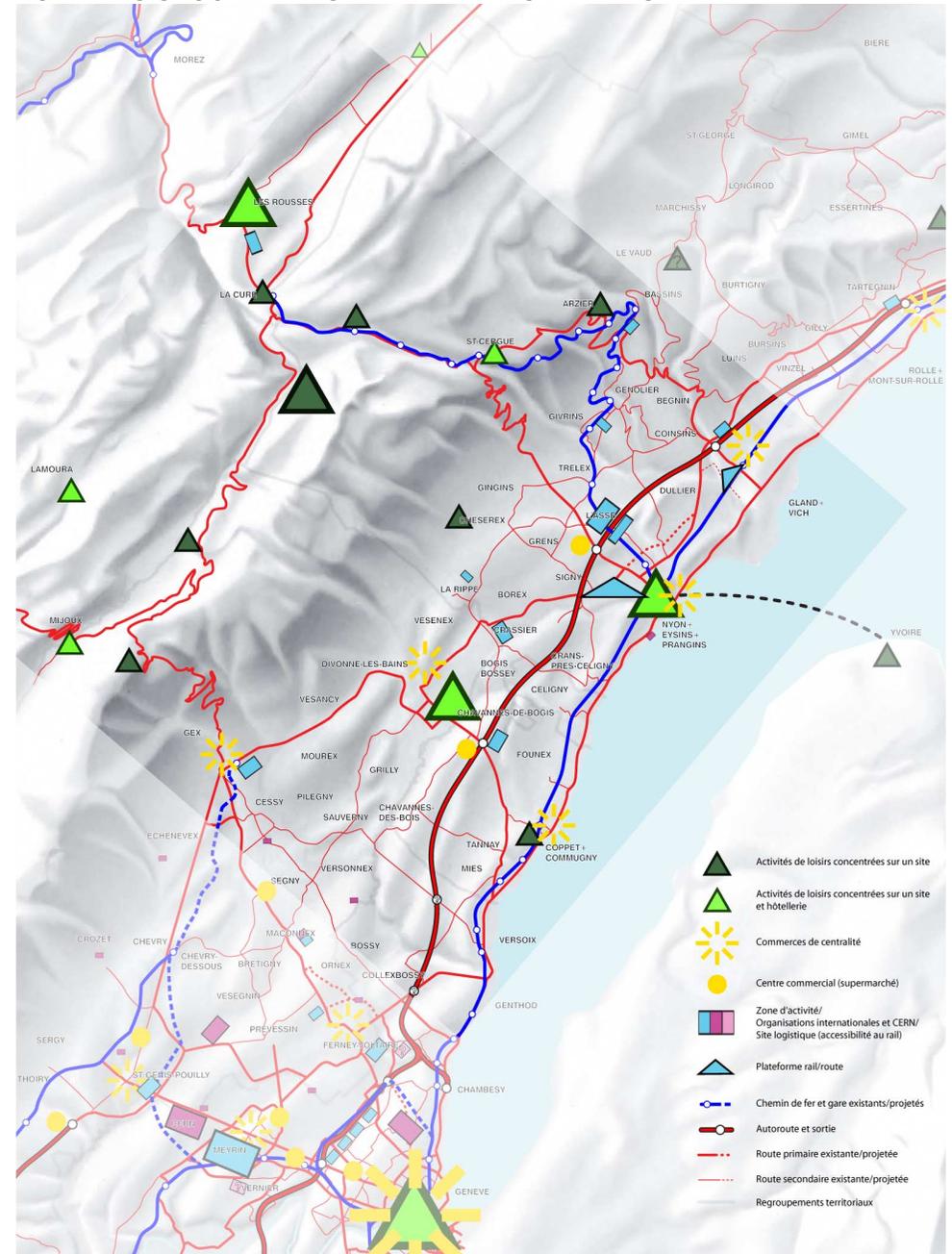




CENTRALITES ET HIERARCHIE : ANALYSE, ACTIONS ET MESURES



ACTIVITES SECONDAIRES ET TERTIAIRES : ANALYSE





PROJET | NATURE ET PAYSAGE, TABLEAU DETAILLE DES MESURES

Projets / mesures	Sites principaux (indicatifs)	Outils	acteurs
Jura			
Poursuivre et renforcer une exploitation forestière et une gestion des espaces qui intègrent les exigences de la conservation de la nature (du Grand Tétras en particulier) et des paysages caractéristiques jurassiens.	Parc naturel régional du Haut-Jura (en particulier dans la Réserve naturelle du Haut-Jura) Parc jurassien vaudois	Plans et contrats de gestion Projets des parcs régionaux	Parcs naturels Exploitants Collectivités publiques Associations
Maintenir et développer les activités touristiques et pastorales dans la même logique (dessertes, pôles touristiques).	Régions de St Cergue-Givrine, Col de la Faucille-Lelex-Croset	Promotion touristique	Offices du tourisme Parcs naturels Exploitants Collectivités publiques
Soutenir les exploitations agricoles qui s'engagent dans la diversification de leurs activités lorsqu'elles s'inscrivent dans les objectifs de conservation du patrimoine.	Ensemble du périmètre « Jura »	Promotion des produits du terroir et du tourisme à la ferme	Offices du tourisme Parcs naturels Exploitants Collectivités publiques
Identifier les secteurs qui nécessiteraient des restrictions d'accès pour la protection de la faune, évaluer les mesures à mettre en œuvre.	Chaîne du Haut Jura, secteurs prioritaires pour l'avifaune (grand tétras, gélinotte), cf. carte.	Réserves de faune et réserves naturelles (CH) Réserves forestières (CH) Arrêté de protection de biotope (F)	Collectivités publiques Parcs naturels Propriétaires fonciers
Valoriser le patrimoine historique et culturel (bâti, alpages, murs).	Parc naturel régional du Haut-Jura Parc jurassien vaudois	Publications Itinéraires touristiques Centres d'information (maisons des parcs régionaux) Panneaux d'information in situ	Parcs naturels Exploitants Offices du tourisme Associations
Poursuivre et renforcer l'information à l'attention des professionnels, visiteurs, élus, écoles, etc.	Parc naturel régional du Haut-Jura Parc jurassien vaudois	Matériel didactique Centres d'information (maisons des parcs régionaux)	Enseignants et écoles Parcs naturels Collectivités publiques Associations
Poursuivre et renforcer les échanges d'expériences et la coordination entre les parcs.	Parc naturel régional du Haut-Jura	Publications, monitoring Forums, colloques scientifiques	Parcs naturels



	Parc jurassien vaudois		
Rives du lac			
Revitaliser les embouchures et des tronçons de rives et parcs boisés en cherchant des solutions intégrées : rives naturelles, gestion extensive, accès public sur les parcelles qui le permettent.	cf. carte : embouchures de la Versoix des Nants du Brassu et du Pry (Céligny), du Boiron et de l'Asse (Nyon), de la Dullive (Dully), delta de la Promenthouse, milieux riverains du bois de Prévorsier, Les Crénées (Mies), La Marjolaine (Founex), Tatiana (Crans), étang Napoléon, parc du Manoir (Gland), domaine de Choisi (Bursinel)	Projets de renaturation Plans de gestion	Collectivités publiques Propriétaires fonciers Associations
Prévoir une organisation harmonieuse des activités de loisirs lacustres et de mobilité douce le long des rives tout en protégeant les milieux naturels sensibles.	Accès le long des rives et des propriétés permettant de relier les agglomérations	Plan Directeur cantonal vaudois, Plan directeur des rives du lac Léman (Vaud)	Collectivités publiques Propriétaires fonciers Associations
Coulées vertes			
Préserver l'agriculture et les espaces non bâtis.	cf. carte : ensemble du périmètre « coulées vertes »	Plans directeurs communaux, régionaux, cantonal, Réseau écologique national (REN), Projets de contrats de gestion de corridors (PAFVG), Réseaux agro-environnementaux	Collectivités publiques
Préserver les zones inondables, renforcer les zones tampon le long des cours d'eau et les milieux de valeur particulière.	Inventaire du réseau écologique vaudois	Réseaux écologiques VD Projets de contrats de gestion de corridors (PAFVG) Réseaux agro-environnementaux Règlements de protection	Collectivités publiques Exploitants agricoles Propriétaires fonciers
Développer les structures extensives (plus-value pour le paysage et la nature).	cf. carte : ensemble du périmètre « coulées vertes »	Réseaux agro-environnementaux	



<p>Solutionner/étudier les « points noirs » concernant les déplacements de la faune.</p>	<p>cf. carte : mesures d'aménagement pour rétablir la continuité des cours d'eau : La Divonne (dans la ville du même nom), l'Asse (Nyon, sous la route « Suisse »), La Serine (Gland), La Promenthouse (pont CFF). Mesures d'aménagement et/ou d'accompagnement pour favoriser le franchissement de la faune terrestre : RD 984c (plusieurs sites), RD 15 (Divonne-Grilly), rte Coinsins-Genolier, év. autoroute à Coinsins, rte Suisse à Gland, rte de Genève (Bogis-Bossey-Crassier).</p>	<p>Projets de contrats de gestion de corridors (PAFVG) Projets de renaturation</p>	<p>Collectivités publiques</p>
<p>Adapter les accès du public et les activités de loisirs à la sensibilité des milieux.</p>	<p>Les Crénées, la Promenthouse</p>	<p>Projets de contrats de gestion de corridors (PAFVG) Plans de gestion Matériel didactique, panneaux d'information Règlements de protection</p>	<p>Propriétaires fonciers Collectivités publiques Associations</p>
<p>Revitaliser ou recréer des milieux naturels selon les besoins et les opportunités.</p>	<p>Selon les besoins et opportunités Mesures de compensation (EIE)</p>	<p>Projets de contrats de gestion de corridors (PAFVG) Projet d'aménagement et/ou de renaturation Mesures de compensation (EIE)</p>	<p>Propriétaires fonciers Collectivités publiques Associations</p>
<p>Planifier et mettre en œuvre la gestion des sites en recherchant un partenariat local. Mettre en place une coordination et un suivi des projets à l'échelle régionale (conservatoire régional).</p>	<p>Corridor Vesancy-Versoix Corridor Jura-Promenthouse</p>	<p>Projets de contrats de gestion de corridors (PAFVG)</p>	<p>Exploitants agricoles Propriétaires fonciers Collectivités publiques Associations de protection de la nature</p>
<p></p>	<p></p>	<p></p>	<p></p>
<p>Ensembles agricoles emblématiques</p>	<p></p>	<p></p>	<p></p>



Préserver le caractère paysager agricole remarquable du pied du Jura (paysages ouverts avec grandes cultures, prairies, vignoble) en évitant son morcellement.	cf. carte : « Espaces agricoles emblématiques »	Plans directeurs communaux, régionaux, cantonal.	Collectivités publiques
Renaturation des cours d'eau.	Cours d'eau canalisés	Projets de renaturation SPAGE, PREE, PGEE	Collectivités publiques
Compensations écologiques en milieu agricole ; mise en œuvre de réseaux agro-environnementaux. Améliorer les connexions pour la faune vers les coulées vertes	Zones agricoles	Projets de contrats de gestion de corridors (PAFVG), Réseaux agro-environnementaux	Collectivités publiques Associations Exploitants Propriétaires fonciers
Échappées lacustres			
Privilégier l'aménagement selon le contexte local :			
- <u>Campagne agricole</u> :			
priorité à l'agriculture (zones agricoles spéciales exclues), et développement des structures paysagères, mesures agro-écologiques	cf. carte	Plans directeurs communaux, plans localisés Réseaux agro-environnementaux	Collectivités publiques Propriétaires fonciers
- <u>Campagne urbaine</u> :			
adaptation au contexte local, une évolution de sa physionomie est envisagée. Espace ouvert multifonctionnel : agriculture de proximité et contractuelle, plantages, mobilités douces, espaces verts et de détente de qualité	cf. carte	Plans directeurs communaux, plans localisés	Collectivités publiques Propriétaires fonciers
- <u>Espace riverain</u> , y compris les parcs littoraux :			
patrimoine culturel, densification du bâti à éviter, perméabilité à développer, notamment les possibilités d'accès au lac	cf. carte	Plans directeurs communaux, plans localisés	Collectivités publiques Propriétaires fonciers
Espaces verts des agglomérations			
Améliorer l'intégration des cours d'eau dans l'espace urbain	Agglomérations	Plans localisés Projets de renaturation SPAGE, PREE, PGEE	Collectivités publiques
Entretien extensif des espaces verts. Privilégier les plantes indigènes. Prendre en compte la composante historique (aspect paysager).	Agglomérations	Concept de gestion	Collectivités publiques
Associer réseaux de mobilités douces et trames vertes	Agglomérations et leurs périphéries	Plans directeurs communaux	Collectivités publiques



VILLE LINEAIRE :

Efficienc e de la structure territoriale.

VILLE TERRITOIRE :

Reconquête du territoire par l'agriculture / la nature.

VILLE PARC :

Développement de la qualité / du cadre de vie.



URBANISATION

extension urbaine maximale entre l'autoroute et le lac
implantations de sites d'activités liés à l'autoroute et aux lignes ferroviaires
affirmation de Divonne comme pôle régional

MOBILITÉ

développement du réseau ferré (aménagement de la 3ème voie, développement du NSCM, réaffectation de la ligne du pied du Jura / Pays de Gex jusqu'à Nyon par Divonne)
mise en service de bus aux heures de pointe sur autoroute
développement de P+R vers sorties / jonctions autoroutières
ouverture d'une ligne de navigation lacustre Vésenaz – Bellevue (P+R Tuileries)

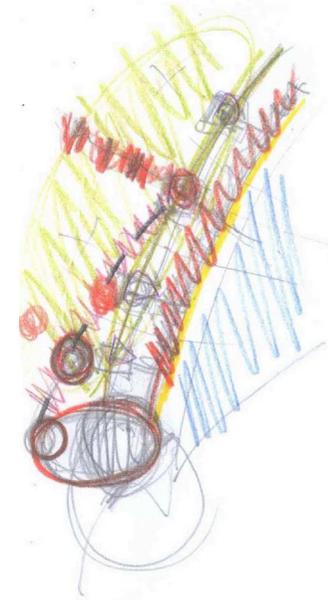
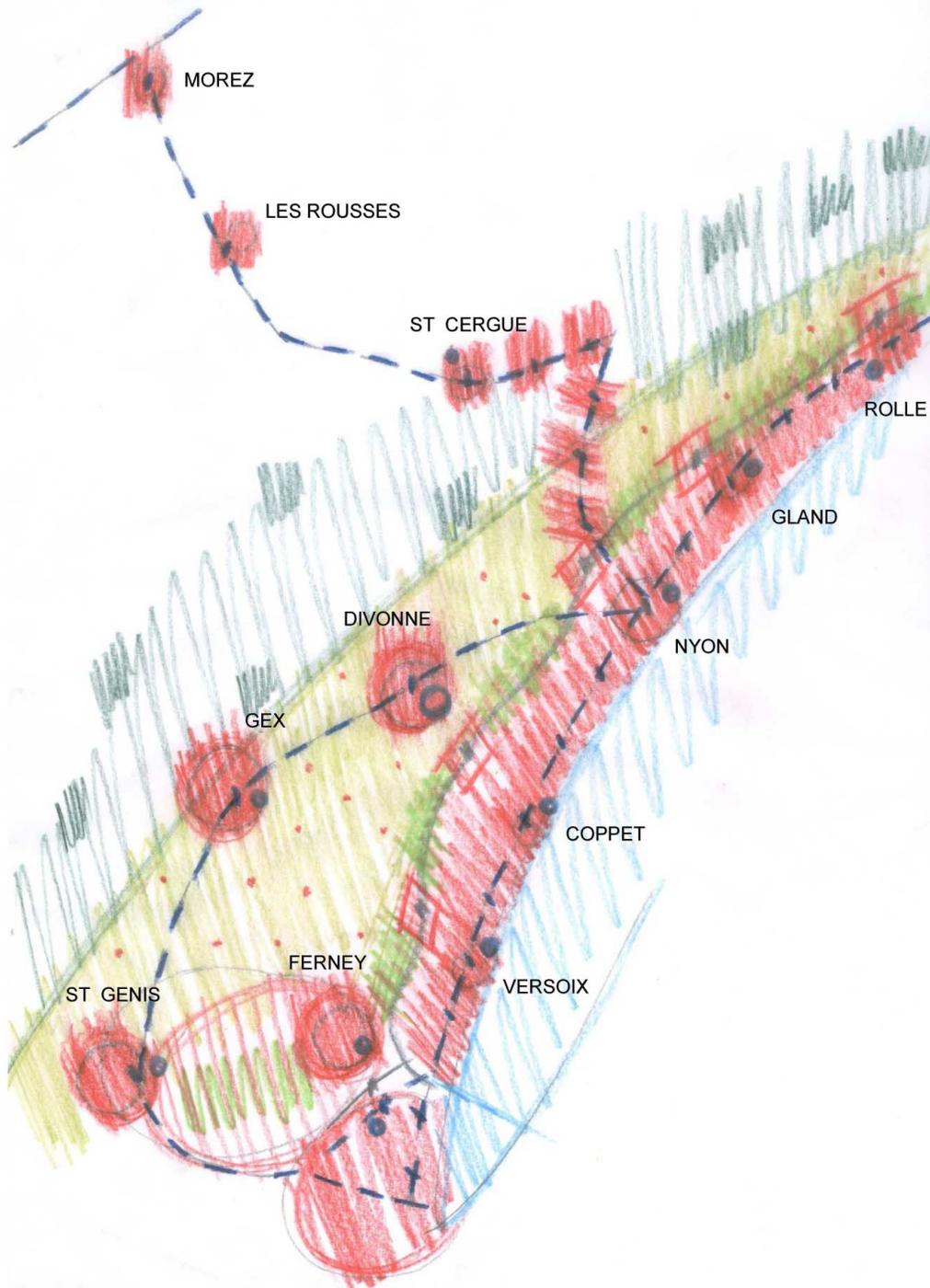
AGRICULTURE / NATURE

développement d'une production agricole rationnelle, compétitive sur l'arrière pays

FORET : bois-énergie / forêt exploitée
reconquête / reconversion de terres agricoles pour de nouveaux lieux de plantation
plantation de nouvelles essences à rotation rapide pour le bois énergie
mécanisation de l'exploitation forestière (généralisation des abatteuses)
création d'un parc à grumes (lieux de conditionnement du combustible près d'une gare et/ou sortie autoroute)

TOURISME / CULTURE / PATRIMOINE

renforcement des grands équipements culturels régionaux à proximité des gares
développement des équipements et services sur le thème de l'eau à Divonne





URBANISATION

densification des localités (secteurs pavillonnaires) sur le coteau riverain
nouvelles extensions urbaines sur les plaines et le piémont (terres moins favorables à l'agriculture)
pérennisation des sièges d'exploitations agricoles avec leurs terres

MOBILITÉ

bus de rabattement sur les gares ferroviaires
organisation du covoiturage des pendulaires vers sorties / jonctions d'autoroutes
ouverture d'une ligne de navigation lacustre Hermance – Coppet

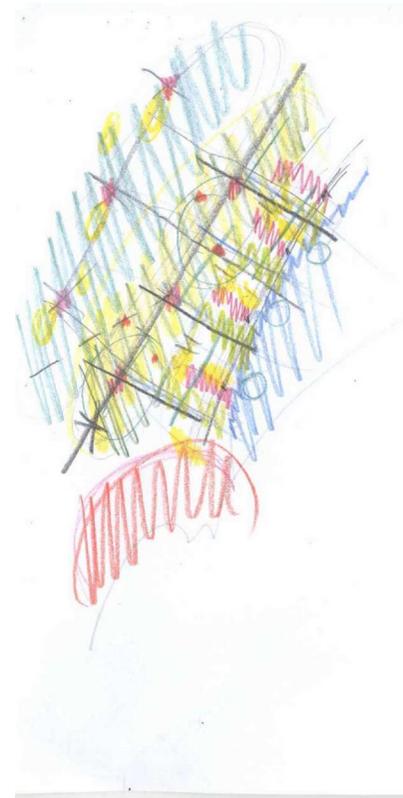
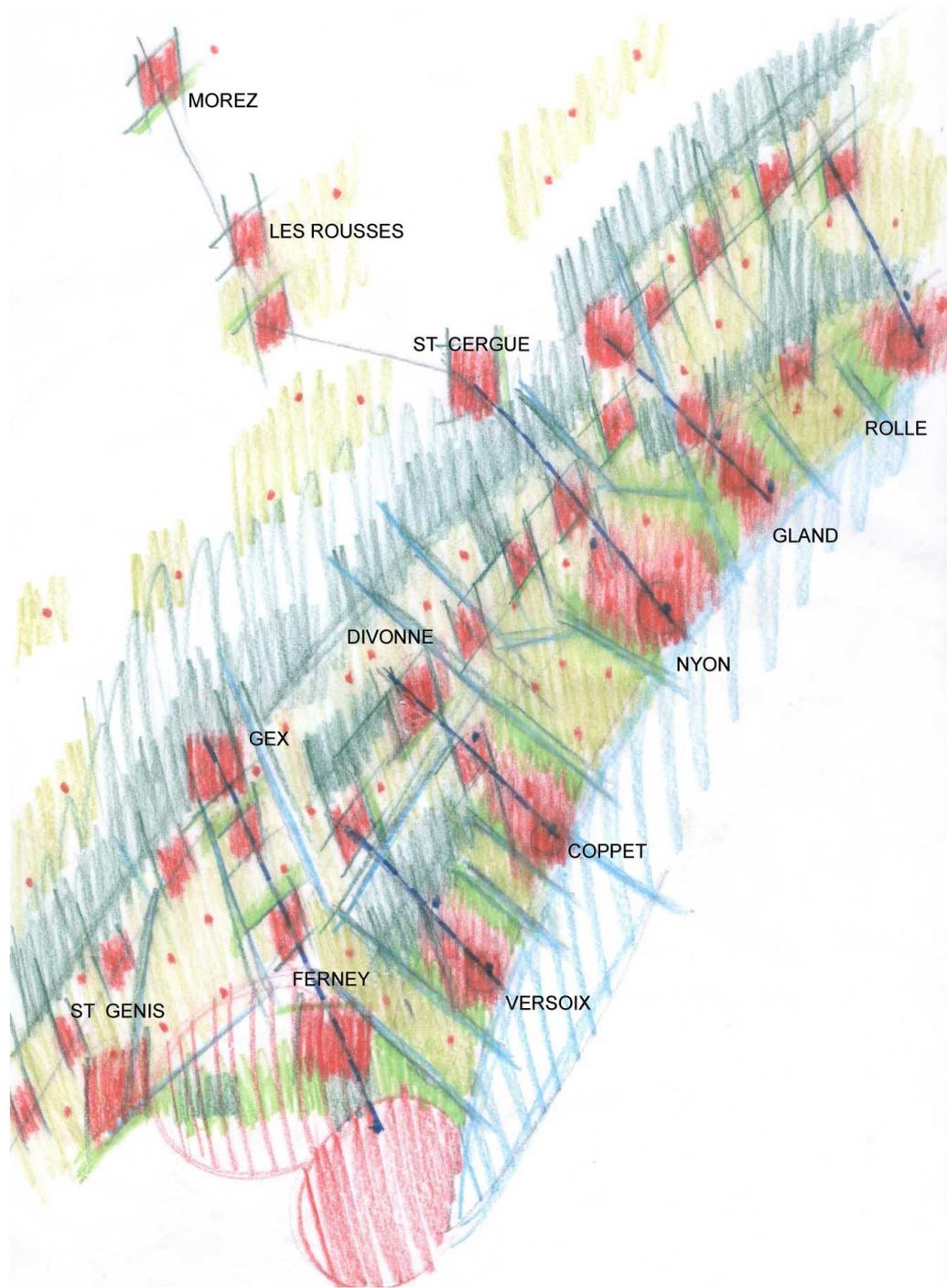
AGRICULTURE / NATURE

développement d'une agriculture de proximité (vente à la ferme ou sur les marchés locaux, agriculture contractuelle avec paniers...) et valorisation des filières, des Indications géographiques protégées (IGP)...
manifestations et visites d'école à la ferme
mise en place de réseaux agro-environnementaux (RAE)

FORET : production forestière intégrée / forêt jardinée
valorisation des essences locales
espaces forestiers multifonctionnels privilégiant la diversité biologique et la qualité des produits forestiers
pas d'exploitation en période estivale pour des raisons environnementales
création d'activités de transformation en circuit court et promotion par label Bois Suisse ou AOC Bois Jura
développement de scieries (ex. à la Rippe)

TOURISME / CULTURE / PATRIMOINE

forte communication touristique autour de la notion de « panier de biens »
offre diversifiée de produit agro-alimentaire et de bien-matériel (valeurs gustatives, produits sains, faible impact sur environnement, produits touristiques, notion de consomm'acteur...)
Ex : créer un espace de pressage de fruits pour les particuliers couplé à un verger conservatoire
Ex : Bergerie de Baizenas et Ferme Auberge du Pré-Velard
Ex : Jardins de Cocagne
Ex : Hébergement dans des éco-constructions (matériaux locaux, habitat sain...)





URBANISATION

développement pour l'habitat de toutes les localités, villages, hameaux ayant un site d'intérêt (nouveaux quartiers d'habitation, EMS, villages de vacances, chambres d'hôtes,...)
organisation et distribution des affectations de loisirs, culture et sports en relation avec les localités et en cohérence avec le projet global de parc

MOBILITE :

mise en place / développement de systèmes de bus sur appel
organisation du covoiturage par rapport aux manifestations de loisirs et autres, de bus saisonniers ou spéciaux et gestion du stationnement relatif aux manifestations et activités locales spécifiques
développement de la voie navigable Nyon – Yvoire (tourisme)
création de voies vertes et d'un réseau de MD

AGRICULTURE / NATURE

développement d'un agro-tourisme (chambres d'hôtes à la ferme, centres équestres/fermes équines, golf extensifs...)
développement des réseaux biologiques, de couloirs de passage

FORET : activités loisirs / forêt paysage
espaces forestiers multifonctionnels privilégiant l'accueil pour les activités de détente et la diversité biologique et paysagère (ambiances)
pas d'exploitation en période estivale pour des raisons sociales et environnementales
entretien et balisage de divers chemins (randonnée, VTT, parcours Vita...)

TOURISME / CULTURE / PATRIMOINE

dans les localités, création de chambres d'hôtes de caractère valorisant le patrimoine bâti historique
offre de nouvelles formes d'habitat de loisirs (ex. Loges du Jura, cabanes dans les arbres...)
établissement de parcours de découverte combinant plusieurs modes de déplacements (cheval, VTT, nautique...)
système de communication nomade personnalisé dans les contenus (internet)





BIBLIOGRAPHIE

- Plan directeur cantonal de Vaud (2002)
- Plan directeur cantonal de Genève (révision 2006)
- SCOT du pays de Gex (2007)
- Plan directeur régional du district de Nyon (en cours de validation)
- Schéma directeur de Terre Sainte (mars 2010)
- Schéma directeur Nyon-St Cergue-Morez (mars 2010)
- Réalisation du schéma de développement et d'urbanisme commercial du pays de Gex (2009)
- Elaboration du second programme local de l'habitat 2010-2015 (2010)
- PACA St Genis-Gex (en cours d'achèvement)
- Etude de secteur sur la RD1005 (en cours)
- Guide de découverte du patrimoine transfrontalier - Les chemins du bassin genevois (Editions Slatkine, 2002)
- Guide des chemins historiques du canton de Genève (Editions Slatkine, 1998)
- Inventaire fédéral des voies de communication historiques de la Suisse (ressources en ligne)
- Plan numéro 9 de l'atlas suisse de 1798
- Carte de randonnée pédestre numéros 15 et 21 (Kümmerly+Frey, 2010)
- Carte cycliste numéros 14 et 17 (Kümmerly+Frey, 2010)
- Carte Bourgogne.Franche-Comté (3615 IGN, Edition 3, 1995)
- Rapport de synthèse de l'étude des rives du Léman et de leur potentiel de renaturation (CIPEL 2006)
- Plan directeur cantonal des rives du Léman (2000)
- Etude de base pour le projet d'un contrat corridors - Secteur Vesancy - Versoix - Projet PAFVG - Cahier no13-57 - novembre 2010
- Etude de base pour le projet d'un contrat corridors - Secteur Jura - Promenthouse - Projet PAFVG - Cahier no13-58 - novembre 2010